

Liste publique des critères de conformité - Main d'oeuvre

Les **critères de conformité** ont été établis par FLOCERT afin de traduire les exigences des Standards Fairtrade et de FLOCERT en points de contrôle vérifiables qui sont évalués lors du processus de certification afin de déterminer la conformité aux Standards Fairtrade. Toute non-conformité avec l'un des critères de conformité est considérée comme une non-conformité avec l'exigence correspondante du standard Fairtrade. Chaque critère de conformité est associé à un calendrier spécifique indiquant la date à laquelle il est nécessaire de s'y conformer.

Il y a quatre types de critères de conformité :

Core (C) - Les critères de base: reflètent les principes Fairtrade auxquels il est nécessaire de se conformer

Major (M) - Les critères majeurs: reflètent les principes Fairtrade clé pour lesquels une non-conformité représente un risque majeur pour le système Fairtrade. La non-conformité à un critère de conformité majeur peut mener à sanctions de certification.

Development (D) - Les critères de développement: renvoient à l'amélioration continue que doivent démontrer les organisations certifiées. La conformité aux Critères de Développement est vérifiée par rapport à un score moyen.

Follow-up (F) - Les critères de suivi: critères qui ne sont applicables qu'aux audits de suivi.

En lieu et place de l'approche Oui/Non, il y a à présent 5 niveaux de conformité, appelés « rang ». Les rangs 1 et 2 indiquent une non-conformité, tandis que les rangs 3 à 5 indiquent une conformité aux Standards Fairtrade.

La liste publique des Critères de Conformité de FLOCERT - Main-d'œuvre salariée- est basée sur les Standards Fairtrade pour la Main-d'œuvre salariée (datée du 16 avril 2024), les Standards Fairtrade pour les acteurs commerciaux et sur les Standards de Produit Fairtrade publiés par Fairtrade International. La présente version des critères de conformité remplace toutes les versions antérieures. Les critères de conformité sont publiés en plusieurs langues. En cas de conflit d'interprétation dans l'une des langues publiées, la version anglaise des critères de conformité prévaudra.

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		0.0								
N/A	Multi-propriété	0.0.0.01	Une entité additionnelle sous-traitée est-elle incluse dans l'audit?						0	
		0.1	Définition d'une structure Multi-propriétés							
		0.1.1	Multi-propriétés - Exigences structurelles							
FLOCERT Requirement	Multi-propriété	0.1.1.01	Si vous êtes classé Multi Propriétés, vous avez plusieurs plantations (exploitations affiliées) sous une structure juridique commune, mais les pratiques de production (par ex. l'utilisation de produits agrochimiques) et les conditions de travail (par ex. les règles relatives au temps supplémentaire) diffèrent d'un site à l'autre.	Non		Oui			0	C
FLOCERT requirement	Multi-propriété	0.1.1.02	La multi-propriété a un siège social (structure centrale), située soit sur l'une des plantations (propriété) soit à part.	Non		Oui			0	C
FLOCERT Requirement	Multi-propriété	0.1.1.03	Les plantations (propriétés) doivent avoir des systèmes de gestion auto-suffisante, de façon à ce qu'il y ait la capacité de prise de décision au niveau de la plantation (propriété) qui assure un élément d'autonomie par rapport à la structure centrale.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété	0.1.1.05	La structure centrale garantit que les exigences Fairtrade sont mises en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification. La structure centrale est redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade ne sont pas mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification ET la structure centrale n'est pas redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade ne sont pas mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification OU la structure centrale n'est pas redevable de la conformité.	Les critères Fairtrade sont mis en œuvre sur toutes les plantations qui ont été incluses dans le champ d'application de la certification ET la structure centrale est redevable de la conformité.	Une politique consignée et une structure de gestion existe, selon laquelle la structure centrale détient la responsabilité de garantir la conformité aux Standards Fairtrade et aux critères de conformité.	CLASSEMENT 4 ET des audits internes consignés sont effectués au niveau central pour garantir la conformité par toutes les plantations affiliées au Standard Fairtrade et aux critères de conformité.	0	C
		1	Exigences générales et engagement à l'égard de Fairtrade							
		1.1	Certification							
Trader 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.02	Vous disposez d'une autorisation commerciale FLOCERT valide ou d'un certificat FLOCERT valide pour chaque produit vendu comme produit Fairtrade.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.08	(Ne s'applique pas aux entités qui ne sont pas dans le champ d'application de la certification) Toutes les entités additionnelles de la société où ont lieu des activités Fairtrade sont conformes à la définition d'entité additionnelle et sont enregistrées auprès de FLOCERT (voir le Manuel d'Assurance Fairtrade sur le site Web de FLOCERT).	Non		Oui			0	C
Trader 1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.09	La société dispose d'un contrat avec chaque entité additionnelle qui n'est pas détenue à 100% par l'opérateur principal qui requiert la conformité aux exigences de traçabilité et qui déclarent que FLO-CERT est autorisé à effectuer des audits sur place pour chaque entité additionnelle et exige des rapports réguliers, à la demande de FLOCERT. (Ne s'applique pas aux entités qui ne rentrent pas dans le champ d'application de la certification, par exemple les sites de stockage de fruits frais, où aucune activité de réemballage n'a lieu et également où la traçabilité physique n'est pas une exigence, où le client applique un bilan de masse ainsi que les entités additionnelles qui possèdent leur propre certification FLOCERT.)	Il n'y a pas de contrat.	Les contrats ne possèdent pas toutes les exigences répertoriées dans ces critères de conformité (CC) ou certaines des entités additionnelles n'ont pas de contrat.	Contrats complets avec toutes les entités additionnelles.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.2	Plantation unique	1.1.0.10	(Ballons de sport) Des registres sont tenus sur toutes unités de sous-traitance et incluent : - le nom de l'unité de sous-traitance - le nom de la personne en charge de l'unité - la localisation - les contrats entre l'unité et l'entreprise de ballons de sport L'information ci-dessus doit être tenue à jour sur une base régulière et FLOCERT doit être informé de tous les changements, en particulier quand un sous-traitant n'est plus utilisé ou la société a un nouveau sous-traitant.	Les registres sont absents.	Les registres sont incomplets.	Les registres sont complets et FLOCERT est informé selon l'exigence du critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de surveillance interne pour mettre périodiquement à jour les informations.		0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.11	La moyenne des critères de développement est égale ou supérieur à 3.0.	Non		Oui			3	C
FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.12	Toutes les non-conformités de l'audit précédent ont été corrigées.	Les mesures correctives mises en œuvre n'ont pas permis de remédier à la situation ; les comportements non conformes sont encore largement en place.	Les mesures correctives mises en œuvre n'ont pas permis de remédier à la situation ; il existe encore des comportements non conformes isolés.	Actions adéquates entreprises pour assurer la conformité des non-conformités observées lors du dernier audit.		Rang 3 et l'organisation a effectué une analyse des causes profondes et des mesures ont été mises en place pour éviter la récurrence.	1	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.13	Les conditions pour des exceptions sont réunies.	Non		Oui			1	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.14	(Applicable uniquement si vous recevez une plainte liée à la conformité aux critères des Standards Fairtrade applicables ou d'un produit Fairtrade) La société gère et documente l'ensemble des plaintes et les mesures correctives liées à la conformité aux exigences des Standards Fairtrade applicables. Ces registres sont mis à la disposition de l'auditeur.	Des plaintes ont été reçues, qui n'ont pas été suivies et/ou documentées.	Il y a une procédure écrite pour la gestion des plaintes, mais la plainte n'a pas été suivie et documentée.	Il existe une documentation adéquate des actions entreprises concernant les plaintes, les suites et les documents.		Il existe une procédure écrite pour la gestion des plaintes et les plaintes sont gérées conformément à la procédure ET les plaintes et suites sont documentées.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.15	Vous acceptez de recevoir des audits annoncés et non annoncés sur vos sites ainsi que sur les sites de vos sous-traitants et de fournir toutes les informations requises pour démontrer la conformité aux Standards Fairtrade.	La société a refusé intentionnellement l'accès aux sites ou aux documents OU à des entretiens confidentiels avec les membres ou les avec les travailleurs OU sinon a nui à l'audit. L'audit ne peut avoir lieu en raison du manque d'informations clés.	Certaines personnes clés étaient injoignables pour des raisons injustifiées OU l'organisation ne cherchait vraiment à combler les lacunes ayant trait à l'information OU des documents ou des informations fausses/falsifiées ont été fournies. Des sections complètes de la liste de contrôle ne peuvent	L'information a été mal préparée mais l'organisation était proactive pour combler les lacunes ayant trait à l'information OU certaines personnes clés n'étaient pas joignables pour des motifs compréhensibles.	Oui	Oui ET l'information pour l'audit a été préparée avec attention.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					être évaluées					
1.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.16	(Ne s'applique pas au thé) La société partage le résultat définitif de l'audit avec les travailleurs après chaque audit, sous une forme et dans une langue accessibles aux travailleurs, et dans un délai raisonnable. À partir du 1er janvier 2025 pour les nouvelles organisations/À partir du 1er janvier 2026 pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025: Les résultats de l'audit sont communiqués lors de l'Assemblée générale annuelle (voir 2.1.0.40). La direction s'engage dans le dialogue social en discutant des résultats de l'audit avec les syndicats et les représentants élus des travailleurs (voir 3.4.0.25, 3.4.0.26). Les représentants de travailleurs sont invités bien à l'avance à participer aux réunions d'ouverture et de clôture de l'audit pour renforcer l'implication et la compréhension des travailleurs du processus de conformité. Des invitations sont également adressées aux syndicats et à leurs antennes respectives représentant les travailleurs de l'entreprise.	Les résultats de l'audit sont uniquement accessibles à la direction et/ou aucun représentant des travailleurs n'est invité à participer aux réunions d'ouverture et de clôture de l'audit.	Les résultats de l'audit sont rendus accessibles, mais ils ne sont pas disponibles sous un format ou dans une langue accessible aux travailleurs /représentants.	L'organisation est conforme à tous les éléments mentionnés dans l'exigence.	RANG 3 ET les réunions d'ouverture et de clôture se tiennent dans un lieu facilement accessible aux représentants des travailleurs	RANG 4 ET les résultats de l'audit ont été rendus disponibles aux travailleurs avant que les preuves matérielles de la conformité soient envoyées à FLOCERT.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.17	La société autorise les représentants de Fairtrade International à interagir avec les travailleurs pour discuter des sujets relatifs à Fairtrade selon le besoin.	La direction n'a pas autorisé ou n'autorise pas les représentants de Fairtrade international à rencontrer les travailleurs pendant la période de l'audit, bien qu'une demande faite par les représentants de Fairtrade International ou des travailleurs ait été reçue par la direction. (On entend par période de l'audit la période	Bien que la direction ait autorisé ce type de réunions, des restrictions/ conditions ont été imposées, si bien que toutes les questions liées à Fairtrade n'ont pas pu être discutées avec toutes les catégories de travailleurs .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la direction permet des interactions indépendantes entre les représentants de Fairtrade international et les représentants de travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la direction invite proactivement les représentants de Fairtrade International sur le lieu de travail.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				pendant laquelle la conformité est vérifiée par FLOCERT).						
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.18	(Valable si le client a été suspendu depuis le dernier audit.) En cas de suspension de la certification Fairtrade, le client a cessé d'utiliser toute publicité faisant référence d'une manière ou d'une autre à sa certification.	Le client poursuit l'utilisation de matériau publicitaire qui contient des références claires à son statut certifié.	Le client n'a pas fait grand-chose pour cesser l'utilisation de matériau publicitaire contenant des références à son statut certifié; le matériau publicitaire utilisé pendant la suspension renvoie au statut certifié du client.	Le client a cessé son utilisation de tout matériau publicitaire qui contient des références à son statut certifié au cours de la suspension.			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.21	(Uniquement applicable aux sociétés qui font une nouvelle demande de certification après avoir été décertifiées par le passé.) La Prime Fairtrade perçue par la société avant la décertification a été payé au Comité de la Prime Fairtrade et il existe des preuves qu'elle a été utilisée conformément aux exigences des Standards Fairtrade.	Non		Oui			0	M
Fresh Fruit 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.22	(Brazil) (Oranges) Votre superficie de terrain est inférieure à 4 unités fiscales (modules fiscaux; (lien dans le Standard pour les fruits frais) et le propriétaire et/ou les membres de la famille est/sont directement impliqué/s dans la gestion de l'unité demandeuse.	Aucune des exigences n'est respectée.		Les deux exigences sont respectées.			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.23	Vous avez désigné par écrit à FLOCERT une personne de contact officielle qui tient FLOCERT informé de la mise à jour des coordonnées (y compris celles du contact pour les rapports Fairtrade) et toute information importante concernant les modifications.	Aucune personne de contact OU aucun changement structurel affectant le statut de certification sans en informer FLOCERT n'est survenu.	Des changements dans les coordonnées s/ personnes sont survenus sans que l'organisation en informe FLOCERT OU la personne de contact ne connaît pas les fonctions.	La personne de contact connaît ses fonctions.		L'organisation est toujours joignable ET a communiqué tous les changements.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.24	Il n'y a aucune indication selon laquelle vous enfreignez la législation nationale sur des sujets couverts par les standards Fairtrade pour les entreprises de main-d'œuvre salariée.	Il y a pas d'indications de violations.	Il y a des indications que cela s'est produit à de rares occasions, mais l'organisation n'a pris aucune mesure.	Aucune indication de violation n'a été trouvée OU, s'il y a des indications de cas rares, l'organisation peut démontrer qu'elle a pris des mesures OU une évaluation plus approfondie est conseillée car il y a des indices de violations potentielles.	Aucune indication de violation n'a été trouvée.	RANG 4 ET l'entreprise a mis en place des procédures de contrôle.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.25	Vous remplissez les responsabilités suivantes dans l'outil de garantie Fairtrace : 1) Vous vérifiez vos transactions de ventes Fairtrade rapportés par vos clients 2) Vous garantissez que toutes les transactions sont exactes.	La vérification n'est pas faite.	Toutes les transactions ne sont pas vérifiées OU les transactions ne sont pas vérifiées correctement.	Toutes les transactions sont correctement vérifiées OU aucune vente Fairtrade au cours de la période audité.			0	C
Sports balls (Product description)	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.26	Vous ne vendez que des produits en tant que produits secondaires qui ont été fabriqués au même endroit et avec les mêmes matériaux/travailleurs.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Tea 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.27	(Thé) Votre entreprise communique les résultats des audits aux travailleurs après chaque audit dans un format et une langue accessibles aux travailleurs. Le rapport est expliqué verbalement à l'Assemblée Générale. Les représentants des travailleurs participent à la réunion d'ouverture et de clôture de l'audit pour renforcer l'implication et la compréhension des travailleurs dans le processus de conformité.	Les résultats finaux de l'audit ne sont accessibles qu'à la direction et les travailleurs/représentants des travailleurs ne sont pas informés des résultats de l'audit ET aucune explication verbale à l'Assemblée Générale ET aucun représentant des travailleurs ne participe aux réunions d'ouverture et de	Les résultats finaux de l'audit sont rendus accessibles mais les travailleurs (leurs représentants) n'ont pas pu les comprendre car ils ne sont pas disponibles dans un format ou une langue accessibles aux travailleurs/représentants.	Le représentant des travailleurs est informé des résultats finaux de l'audit dans un format et un langage accessibles aux travailleurs ET il y a une explication verbale à l'Assemblée Générale ET les représentants des travailleurs participent aux réunions d'ouverture et de clôture.	RANG 3 ET il existe une procédure claire, établie et démontrable pour informer tous les travailleurs des résultats finaux de l'audit.		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				clôture.						
FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.29	(S'applique aux organisations qui participent à un projet pilote Fairtrade) Vous agissez conformément aux spécifications de l'accord du projet pilote.	Les spécifications de l'accord du projet pilote ne sont pas respectées.	Les spécifications de l'accord du projet pilote sont partiellement respectées.	Les spécifications de l'accord du projet pilote sont respectées.			0	C
FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	1.1.0.31	(Applicable si l'entité additionnelle est auditée, dans le cadre du même Ordre d'audit que l'Opérateur principal, ou d'un Ordre d'Audit distinct) Il n'y a pas eu de non-conformités identifiées au niveau de l'entité additionnelle.	Non-conformité(s) identifiée(s) lors de l'audit de l'Entité Additionnelle.	L'audit de l'Entité Additionnelle n'a pas encore eu lieu	Pas de non-conformité(s) identifiée(s) lors de l'audit de l'Entité Additionnelle.			0	C
		1.2	Engagement à l'égard de Fairtrade							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.01	Une personne responsable des questions Fairtrade (Agent Fairtrade) est nommée, qui est responsable de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications nécessaires relatives à Fairtrade. Cette personne rend compte à la Haute Direction. Dans le cas de multi-propriétés, l'Agent Fairtrade est nommé au siège social et est responsable de toutes les plantations sous la certification Fairtrade.	L'agent Fairtrade n'est pas nommé.	L'Agent Fairtrade est nommé mais il n'est pas responsable de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications relatives à Fairtrade et/ou ne rend pas compte à la direction et/ou ne possède pas les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter	L'Agent Fairtrade est nommé, il rend compte à la direction et il est chargé de la coordination d'ensemble de Fairtrade dans la société et de toutes les communications nécessaires liées à Fairtrade et il démontre les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter des tâches fixées dans le standard.	CLASSEMENT 3 ET un CV consigné de l'agent Fairtrade existe, établissant ses connaissances et son expérience ET les responsabilités de l'agent Fairtrade sont claires, appropriées et consignées.	CLASSEMENT 4 ET l'agent Fairtrade est un des représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade ET l'agent Fairtrade est régulièrement formé sur ses responsabilités.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					des tâches fixées dans le standard.					
1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.02	L'agent Fairtrade assure la liaison entre Fairtrade International, FLOCERT, les travailleurs and les directeurs concernant les questions Fairtrade et garantit la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	L'agent Fairtrade n'assure pas la liaison entre Fairtrade International, FLOCERT, les travailleurs and les directeurs concernant les questions Fairtrade ET n'assure pas la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	L'Agent Fairtrade assure uniquement la liaison ou garantit la mise en oeuvre et le suivi mais ne fait pas le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade, mais il ne fait pas les deux.	L'agent Fairtrade assure la liaison ET garantit la mise en oeuvre et le suivi de la performance de la société par rapport aux critères Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET un examen de l'agent Fairtrade est mené périodiquement par la direction pour évaluer sa performance par rapport aux exigences du critère de conformité.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.03	La déclaration de mission ou la politique de la société contient des déclarations sur la manière dont une amélioration constante des pratiques sociales et de production durable est mise en œuvre dans la société; et une déclaration sur son engagement en vue d'atteindre les objectifs et les valeurs de Fairtrade.	La déclaration de mission ou la politique est absente.	La déclaration de mission de la société ne contient pas de déclaration sur l'amélioration constante des pratiques sociales et de production durable ou une déclaration sur son engagement en vue d'atteindre les objectifs et les valeurs de Fairtrade.	La société a une déclaration de mission ou une politique qui contient des clauses sur l'amélioration constante des pratiques sociales et de production durable mises en œuvre par la société; et une déclaration en vue d'atteindre les buts et valeurs de Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET la responsabilité sociale des entreprises est une partie intégrale de la déclaration de mission ou de la politique de la société.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer sa mise en œuvre avec des preuves matérielles.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.1	Plantation unique	1.2.0.05	(Ballons de sport) La société de ballons de sport prend la responsabilité de garantir que toutes les parties qui entreprennent un travail qui se situe dans la chaîne de valeurs de la société de ballons de sport sont conformes aux Standard pour la Main d'œuvre embauchée et les Standards de Produit pour les Ballons de sport.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 1.1.8	Plantation unique	1.2.0.06	(Ballons de sport) La société de ballons de sport signe un contrat avec des sous-traitants qui inclut les critères de Standards Fairtrade, les législations nationales concernées et les procédures à suivre par le sous-traitant.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.07	(Fleurs) Une auto-évaluation de la direction consignée concernant son efficacité dans la mise en œuvre des Standards Fairtrade est disponible.	L'organisation n'a pas effectué l'auto-évaluation d'identification.	L'auto-évaluation comporte d'importants défauts, et échoue à identifier des moyens efficaces de mettre en œuvre les Standards Fairtrade OU l'auto-évaluation n'est pas consignée (par écrit /schéma).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'auto-évaluation évalue les efforts de la direction à sensibiliser au concept de Fairtrade à tous les niveaux de l'organisation (direction et travailleurs).	CLASSEMENT 4 Et la direction a évalué ses capacités à intégrer les Standards Fairtrade au fonctionnement d'ensemble de la société ET une attention particulière a été portée à la participation des femmes dans ces groupes.	1	C
Flowers and Plants 1.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.08	(Fleurs) La direction a sollicité un support externe si l'auto-évaluation démontre que la société n'est pas encore en mesure de mettre en œuvre les Standards Fairtrade de façon efficace.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.09	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) La société a entrepris une évaluation des besoins des travailleurs migrants et des moyens pour améliorer leurs conditions de travail.	L'organisation n'a pas entrepris d'évaluation pour identifier les besoins OU comment les conditions de travail peuvent être améliorées.	L'évaluation des besoins comporte d'importants défauts, et échoue à identifier des moyens d'améliorer les conditions OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /dessinée).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer les membres /travailleurs dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: des données de tous les membres /travailleurs interrogés pour l'enquête terrain.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.10	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) L'évaluation des besoins a identifié et priorisé les besoins des travailleurs migrants en terme de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé, de liberté d'association et de négociation collective, des conditions d'emploi, de santé et de sécurité sur le lieu de travail ainsi que de développement économique, suivant les sections respectives des Standards Fairtrade .	L'organisation n'a pas effectué d'évaluation pour l'identification des besoins OU comment les conditions de travail peuvent être améliorées.	L'évaluation des besoins comporte d'importants défauts, et échoue à identifier des moyens d'améliorer les conditions OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /dessinée).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer les membres /travailleurs dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: des données de tous les membres /travailleurs interrogés pour l'enquête terrain	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.11	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à Main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) La société a créé et mis en œuvre un plan de développement pour les travailleurs migrants, basé sur l'évaluation des besoins.	Il n'y a pas de plan écrit.	Le plan ne contient pas tous les détails essentiels qui sont définis dans le critère.	Un plan écrit avec tous les détails.	Un plan écrit avec tous les détails ET développé d'une manière participative (consultation) avec les membres /travailleurs .	CLASSEMENT 4 ET un plan basé sur les évaluations antérieures des besoins des travailleurs.	1	C
Fresh Vegetable 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.12	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) Le Comité de la Prime Fairtrade et les travailleurs immigrants ont été consultés durant l'ébauche du plan de développement.	Il n'y a pas de plan de développement.	Le Comité de la Prime Fairtrade ou les travailleurs migrants ne connaissent pas le contenu du Plan de développement.	Il existe une preuve consignée que le Plan de développement a été discuté avec le Comité de la Prime Fairtrade et les travailleurs migrants .	CLASSEMENT 3 ET le plan de développement a été approuvé par le Comité de la Prime Fairtrade, l'Assemblée générale y compris les travailleurs migrants .		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetable 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.13	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) Le plan de développement pour les travailleurs migrants a été expliqué et discuté avec le Comité de la Prime Fairtrade et l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui			1	C
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.14	(Ballons de sport) La société devrait établir et gérer un système de surveillance qui garantisse la conformité aux Standards Fairtrade par ses propres centres de couture hors-site et de toutes les unités de sous-traitance où les ballons Fairtrade sont produits.	Non	Le système de suivi n'est pas efficace et de nombreuses non-conformités ont été constatées.	Il y a un système de suivi et il est efficace .		CLASSEMENT 3 ET il y a une inspection d'une tierce partie pour vérifier la conformité	0	C
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.15	(Ballons de sport) Un employé formé pour mener la surveillance des centres de couture et des unités de sous-traitance sera responsable du fonctionnement et de l'entretien du système de surveillance.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.3	Plantation unique	1.2.0.16	(Ballons de sport) La documentation inclut les registres des inspections, les résultats et les actions entreprises. Les registres sont rendus disponibles pour FLOCERT sur demande.	La documentation n'est pas disponible.	Les registres sont incomplets ou ne sont pas mis à jour périodiquement ou ils ne sont pas rendus disponibles à FLOCERT.	Les registres sont complets et sont rendus disponibles à FLOCERT.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.4	Plantation unique	1.2.0.17	(Ballons de sport) Les registres sont tenus dans les centres de couture et les unités de sous-traitance et inclut les éléments suivants : • le nom, l'adresse, l'âge des employés • l'assiduité quotidienne • le nombre de ballons de sport cousus chaque jour de travail par employé • les salaires moyens par employé (toutes déductions faites) • les avances payés aux employés et la balance courante des avances de paiements effectués • le nombre de ballons reçus pour être cousus par jour de travail • le nombre total de ballons cousus par jour de travail	Les registres sont absents.	Les registres sont incomplets.	Les registres sont complets et FLOCERT est informé conformément à l'exigence du critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de contrôle interne pour mettre périodiquement à jour les informations.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.5	Plantation unique	1.2.0.18	(Ballons de sport) Les inspecteurs de l'entreprise de ballons de sport inspecteront régulièrement (sur une base mensuelle au moins et sans préavis au contracteur) les locaux et les registres des sous-traitants.	Non	La périodicité est moins d'une fois par mois.	Il y a une inspection mensuelle pour chaque sous-traitant et les résultats sont notés	L'organisation note les actions entreprises pour s'attaquer aux résultats négatifs dégagés des audits.	CLASSEMENT 4 ET des audits périodiques par une tierce partie externe sont menés.	0	C
Sports Balls 1.1.5	Plantation unique	1.2.0.19	(Ballons de sport) Les inspections et leurs résultats sont enregistrés, consignés et rendus disponibles aux inspecteurs Fairtrade lorsqu'exigé.	Aucune inspection n'est effectuée.	Les registres ne sont pas tenus à jour ou ne sont pas rendus disponibles à FLOCERT.	Les inspections sont périodiques et les registres sont rendus disponibles à FLOCERT.			0	C
Sports Balls 1.1.6	Plantation unique	1.2.0.20	(Ballons de sport) (Uniquement applicable aux sociétés avec plus d'une unité de sous-traitance.) La société a un accord écrit avec FLOCERT pour savoir pour quel type de tierce partie le suivi est exigé (quel agent, la fréquence des visites, la portée, etc.)	Non		Oui			0	C
Sports Balls 1.1.6	Plantation unique	1.2.0.21	(Ballons de sport) (Uniquement applicable aux sociétés avec un grand nombre d'unités de sous-traitance.) Le suivi indépendant des unités de sous-traitance a lieu plusieurs fois par année.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.7	Plantation unique	1.2.0.22	(Ballons de sport) La société de ballons de sport met fin à son contrat avec un sous-traitant qui commet de sérieuses violations des Standards Fairtrade deux fois ou plus en moins de 12 mois.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 1.1.7	Plantation unique	1.2.0.23	(Ballons de sport) (S'applique seulement après les ventes Fairtrade et seulement si un contrat s'est terminé avec un sous-traitant.) Le Comité de la Prime Fairtrade a développé un plan de travail pour garantir que les employés auront accès aux bénéfices de la Prime Fairtrade pour une certaine période dans le cas où le contrat entre l'entreprise de ballons de sports et le sous-traitant est interrompu.	Il n'y a aucun plan.	Un plan et un registre existent mais des informations manquent à propos de comment les travailleurs auront accès aux avantages de la Prime Fairtrade OU le plan n'est pas opérationnel OU le plan n'est pas finalisé	Les registres et les plans sont opérationnels mais manquent encore de détails.	Dossiers et plans pleinement opérationnels et suivis par l'organisation.	CLASSEMENT 4 ET les registres sont pleinement à jour.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.24	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade, des représentants élus /syndiqués et d'autres comités impliqués dans Fairtrade.	Du temps n'est pas alloué pour les réunions	Du temps est alloué aux réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade, toutefois il est en-dehors des heures normales de travail.	Du temps est alloué pendant les heures normales de travail.	CLASSEME NT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEME NT 4 ET la direction garantit que les réunions ont lieu régulièrement.	0	C
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.25	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs.	Du temps n'est pas alloué pour les réunions	Du temps est alloué aux réunions régulières du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs, toutefois il est en-dehors des heures normales de travail.	Du temps est alloué pendant les heures normales de travail pour les réunions du Comité de la Prime Fairtrade avec les travailleurs.	CLASSEME NT 3 ET comment et quand ces réunions ont lieu est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEME NT 4 ET la direction garantit que les réunions ont lieu régulièrement.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.26	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour une Assemblée Générale des travailleurs au moins une fois par an.	Du temps n'est pas alloué pour une Assemblée générale	Du temps est alloué en dehors des heures de travail pour une Assemblée de travailleurs régulière.	Du temps est alloué pour les réunions durant les heures normales de travail pour une Assemblée Générale des travailleurs au moins une fois par an.	CLASSEMENT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.	CLASSEMENT 4 ET l'Assemblée Générale est programmé à un moment de l'année où la majorité des travailleurs sont présents.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.27	La société alloue du temps durant les heures normales de travail pour les membres et chargés d'appui des comités pour effectuer leur travail et le travail en lien avec Fairtrade.	Du temps n'est pas alloué pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail.	Du temps est alloué en-dehors des heures normales de travail pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail et le travail en lieu avec Fairtrade.	Du temps est alloué pendant les heures normales travail régulières pour les membres et chargés d'appui des comités d'effectuer leur travail et le travail en lieu avec Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET le temps alloué est toujours convenu entre la direction et les travailleurs .	CLASSEMENT 4 ET la société soutient activement les membres du Comité à s'acquitter de leurs responsabilités.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.28	La société alloue des bureaux pour les réunions et des espaces pour le Comité de la Prime Fairtrade, les représentants élus des travailleurs/syndiqués et d'autres comités impliqués dans Fairtrade pour conserver l'équipement et les dossiers. Elle fournit d'autres ressources tels que des locaux, des équipements, des formations, etc. nécessaires à la mise en œuvre réussie des activités Fairtrade.	La société n'a pas fourni de bureaux pour les bureaux ou d'espaces pour conserver l'équipement et les dossiers.	Seulement un espace de bureau pour les réunions OU un espace pour conserver l'équipement et les dossiers est fourni.	Un espace de bureau est fourni pour les réunions ainsi qu'un espace pour conserver l'équipement et les dossiers	Rang 3 ET d'autres ressources adéquates sont fournies ET l'espace de bureau fourni est privé.	RANG 4 ET la société fournit une pièce indépendante avec un espace fermant à clé pour l'équipement et les dossiers pour que les comités se réunissent.	0	C
1.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.30	La société prévoit une compensation pour les travailleurs à la pièce et autres travaux compensés de la sorte pour le travail passé à la mise en œuvre de Fairtrade.	Aucune compensation n'est fournie pour le temps passé à la mise en œuvre de Fairtrade.	La compensation est fournie mais n'est pas adéquate.	Une compensation adéquate est fournie aux travailleurs à la pièce et pour d'autres travaux pareillement compensés.	CLASSEMENT 3 ET les calculs sont consignés.	CLASSEMENT 4 ET la compensation est plus qu'adéquante.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.31	(Fleurs et Plantes) Une auto-évaluation du Comité de la Prime Fairtrade consignée est disponible, concernant son efficacité pour gérer une administration transparente, participative et démocratique de l'argent de la Prime Fairtrade et de la mise en œuvre des projets liés à la Prime.	L'organisation n'a pas entrepris l'évaluation pour l'identification des besoins.	L'évaluation des besoins comporte des défauts importants, et échoue à identifier des moyens efficaces de mettre en œuvre les Standards Fairtrade OU l'évaluation des besoins n'est pas consignée (par écrit /schéma).	Il existe une évaluation de base à jour, écrite/schématisée qui couvre au moins les aspects les plus importants.	L'auto-évaluation évalue les capacités et les failles potentielles du Comité de la Prime Fairtrade en ce qui a trait aux questions suivantes: La sensibilisation des membres du Comité de la Prime Fairtrade aux Standards Fairtrade et au document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade; les capacités de prises	CLASSEMENT 4 ET l'auto-évaluation évalue l'efficacité du Comité de la Prime Fairtrade à créer et appliquer les règles et les procédures concernant le Comité de la Prime Fairtrade qui sont définies dans les Standards Fairtrade et dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade ET une analyse sur la question du genre a	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							de décisions; les capacités à diriger et planifier des projets liés à la Prime Fairtrade; les capacités comptables ; capacités à diriger les réunions. L'auto-évaluation est effectuée au moins tous les 3 ans.	été incluse.		
Flowers and Plants 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.32	(Fleurs) La direction a sollicité un support externe si l'auto-évaluation démontre que la mise en œuvre des Standards Fairtrade n'est pas suffisamment efficace.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.33	La société a le droit légal et légitime d'utilisation du sol et de propriété foncière et respecte les droits fonciers des populations locales et indigènes.	La société ne peut pas démontrer qu'elle a le droit légal et légitime d'utilisation du sol et de propriété foncière OU Il y a des indications que la société a enfreint ou aurait enfreint les droits fonciers des populations locales et indigènes.		La société a en sa possession les documents qui confirment son droit légal et légitime d'utilisation du sol ET aucune allégation de violation des droits fonciers des populations locales et indigènes n'est formulée contre elle.	CLASSEMENT 3 ET a une politique consignée en place qui déclare qu'ils respectent les droits fonciers des populations locales et indigènes.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer qu'elle aide proactivement les populations locales et indigènes à établir leur droit à leurs terres.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
1.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.34	Lorsque des revendications territoriales et des différents fonciers sont en cours, il existe des preuves qu'un processus de résolution légal est actif.	Il y a une réclamation ou un litige foncier, toutefois aucun processus de résolution juridique n'est en place OU actif.		Il y a une réclamation ou un litige foncier avec un processus de résolution juridique en place qui est actif.			0	M
Sports Balls 1.1.9	Plantation unique	1.2.0.35	(Ballons de sport) Vous mettez en place et gérez un système de garantie fournisseur qui inclut - les critères et procédures pour évaluer et sélectionner les fournisseurs et - la nomination d'un directeur de la garantie fournisseur.	Aucun système de garantie fournisseur mis en place.	Un système de garantie fournisseur a été mis en place sur le papier mais ne fonctionne pas dans la réalité OU aucun directeur de la garantie fournisseur n'a été nommé.	Un système de garantie fournisseur fonctionne ET un directeur de la garantie fournisseur a été nommé.			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.10	Plantation unique	1.2.0.36	(Ballons de sport) Le directeur de la garantie fournisseur veille à ce que les fournisseurs apportent la preuve suffisante qu'ils respectent les termes clés des lois sur le travail et l'environnement.	Aucune action n'est prise dans ce sens au niveau des fournisseurs.	Des actions sont prises dans ce sens au niveau des fournisseurs MAIS aucune documentation provenant des fournisseurs n'est disponible.	Oui ET une documentation provenant du fournisseur est disponible (par ex. normes industrielles correspondantes, systèmes de certification sociale et environnementale reconnus à l'international).			1	C
Sports Balls 1.1.10	Plantation unique	1.2.0.37	(Ballons de sport) Le système de garantie fournisseur contient aussi une politique environnementale pour garantir un approvisionnement judicieux des matières premières qui observe les législations environnementales en vigueur.	Aucune politique n'est en place.	La politique ne couvre pas tous les détails essentiels OU n'est pas mise en œuvre.	Une politique est mise en place qui couvre tous les détails essentiels.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de suivi de l'efficacité de la politique.	CLASSEMENT 4 ET fait partie d'un programme environnemental régional ou national.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 1.1.11	Plantation unique	1.2.0.39	(Ballons de sport) Le directeur de la garantie fournisseur garantira que le PVC et autres synthétiques potentiellement dangereux utilisés dans les ballons de sport Fairtrade sont issus de fournisseurs qui peuvent démontrer que les synthétiques ont été produits et que les déchets ont été éliminés de façon saine, afin de minimiser les risques pour la santé et l'environnement.	Non		Il existe un mécanisme de contrôle interne de la conformité des fournisseurs à cette exigence	S'approvisionne uniquement auprès de fournisseurs certifiés.		1	C
Flowers and Plants 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.40	(Fleurs et Plantes) Vous faites un rapport sur l'utilisation de la Prime Fairtrade au minimum une fois par an via la plateforme en ligne FairInsight : https://fairinsight.agunity.com en utilisant les indicateurs suivants : • Nom et description du projet (but et objectifs; partenaires du projet) • Groupe(s) ciblé(s) (ex. hommes, femmes ou tous les membres du CPF, travailleurs migrants, membres de la famille, communauté) • Nombre de bénéficiaires estimé au sein de chaque groupe ciblé • Budget du projet (total / annuel) • Date de début et de fin de projet • Date d'approbation du projet et qui l'a approuvé	Il n'y a pas de rapport sur l'utilisation de la prime Fairtrade.	Le rapport est envoyé mais n'est pas complet	Le rapport est envoyé une fois par an		RANG 3 ET l'organisation a rempli l'autre enquête dans FairInsight sur les données d'impact.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.41	(Thé) Vous avez un Comité de Conformité Fairtrade (CCF) afin d'impliquer les travailleurs des comités existants sur le lieu de travail dans la mise en œuvre des exigences de ce standard. Le Comité de Conformité Fairtrade est formé au niveau de la plantation et se compose de représentants des travailleurs des comités du lieu de travail en place suivants : - Comité Santé et Sécurité au Travail - Comité des femmes - Comité de la Prime Fairtrade. Il doit toujours être composé d'un membre et du président de chacun des comités, soit six membres au total. Les membres du CCF sont élus démocratiquement par les travailleurs et élisent le président du CCF. Une liste à jour des membres du CCF est affichée et accessible à tous les travailleurs sur le lieu de travail.	Aucun CCF n'a été créé	Un CCF a été créé mais il n'inclut pas les représentants des travailleurs de chacun des comités du lieu de travail en place OU les membres n'ont pas été élus mais nommés OU la liste à jour des membres du CCF n'est pas accessible à tous les travailleurs sur le lieu de travail.	Un CCF a été créé (au niveau de la plantation) qui est composé des représentants des travailleurs de chacun des comités du lieu de travail en place ET les membres ont été élus par les travailleurs des comités du lieu de travail ET il y existe une liste à jour des membres du CCF qui est accessible	Rang 3 ET le CCF a et suit des termes de référence, qui définissent sa composition et son objectif.		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						à tous les travailleurs.				
Thé 1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.42	(Thé) (Applicable s'il existe des syndicats représentant les travailleurs de l'entreprise ou, en l'absence de syndicat, un comité d'entreprise) Vous invitez les représentants pertinents à siéger au Comité de Conformité, un pour chaque syndicat/comité d'entreprise. Si un seul syndicat représente les travailleurs dans l'entreprise, deux de ses représentants peuvent y assister.	Les syndicats ou le comité d'entreprise, bien qu'ils existent dans l'entreprise, ne sont pas invités à siéger au CCF.		Les syndicats ou le comité d'entreprise sont présents dans l'entreprise ET sont invités à siéger au CCF			1	C
Thé 1.2.1	Multi-propriété	1.2.0.43	(Thé) Vous avez un comité de conformité Fairtrade (CCF) établi dans chaque plantation affiliée à la multi-propriété.	Pas de CCF établi dans chaque plantation affiliée.		CCF établi dans chaque plantation affiliée	Rang 3 ET il y a un CCF central au siège social		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 1.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	1.2.0.44	(Thé) (Pour les organisations certifiées avant le 1er avril 2022, applicable uniquement à partir du 1er avril 2023) Les tâches du CCF comprennent, sans s'y limiter : - Se réunir au moins une fois par an pour réaliser l'évaluation des services/conditions fournis dans les domaines prioritaires par rapport aux exigences du standard Fairtrade (voir l'exigence ci-dessus). - Documenter les conclusions de l'évaluation dans un rapport à l'aide du modèle - Partager le rapport avec la direction - Présenter le rapport aux travailleurs lors de l'Assemblée Générale avec une opportunité pour la direction de partager ses activités de suivi - Se réunir avec les auditeurs pour discuter des activités du comité pendant l'audit	Le CCF n'est pas fonctionnel OU ne se réunit pas régulièrement OU ne fait pas de rapport et ne discute pas des conclusions du contrôle de conformité avec la direction OU ne présente pas le rapport à l'assemblée générale des travailleurs et/ou pas d'opportunité pour la direction de commenter le rapport et		Le CCF est bien gouverné et fonctionnel ET se réunit au moins une fois par an pour discuter et préparer un plan pour les représentants des travailleurs afin de travailler sur l'évaluation du contrôle de la conformité ET présente le rapport à l'AG et à la direction ET donne à la direction la possibilité de commenter le rapport et	Rang 3 ET Les membres du comité sont libres de toute pression, d'influence induite ou de répercussion de la part de la direction en lien avec leurs activités au sein du comité.		3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				présenter son suivi OU ne rencontre pas les auditeurs pour discuter de ses activités		son suivi ET rencontre les auditeurs pour discuter de ses activités				
		2	Développement social							
		2.1	Gestion de la Prime Fairtrade							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.01	Un Comité de la Prime Fairtrade (FPC), comprenant des membres travailleurs élus et des conseillers de la direction nommés a été créé, dans le but de gérer la Prime Fairtrade au profit de tous les travailleurs.	Un Comité de la Prime Fairtrade n'a pas été créé.	Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé, toutefois les membres travailleurs ont été nommés et non pas élus OU les conseillers de la direction n'ont pas été nommés OU aucun conseiller n'a été nommé par la direction.	Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé, composé de membres travailleurs élus et de conseillers nommés de la direction	CLASSEMENT 3 ET il est fonctionnel, bien gouverné, des réunions régulières ont lieu, le Comité de la Prime Fairtrade est géré de manière transparente	CLASSEMENT 4 ET il y a un bon système de rotation des membres en place pour le Comité de la Prime Fairtrade	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.02	Le nombre de membres travailleurs au Comité de la Prime Fairtrade est sensiblement supérieur au nombre de conseillers de la direction.	Le nombre de conseillers de la direction est plus élevé que le nombre de membres travailleurs.	Le nombre de conseillers de la direction est égal au nombre de membres travailleurs.	Le nombre de représentants des travailleurs au Comité de la Prime Fairtrade est sensiblement supérieur au nombre de conseillers de la direction.	Rang 3 ET les représentants de la direction autonomisent activement les travailleurs.	Rang 4 ET il est documenté que les décisions sont clairement prises par les représentants des travailleurs.	0	C
2.1.1	Multi-propriété	2.1.0.03	Vous avez créé un Comité de la Prime Fairtrade (CPF) dans chaque plantation affiliée au domaine collectif.	Un Comité de la Prime Fairtrade n'a été créé à aucun niveau.		Un Comité de la Prime Fairtrade a été créé dans chaque plantation affiliée au domaine collectif.	Rang 3 ET il y a un CPF central au siège social		0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 2.1.3	Plantation unique	2.1.0.05	(Ballons de sport) Le nombre de représentants de travailleurs des centres de couture et des unités de sous-traitance au Comité de la Prime Fairtrade est proportionnel au nombre d'employés qu'ils représentent.	Il n'existe pas de Comité de la Prime Fairtrade.	Il y a des représentants des centres de couture et des unités de sous-traitance mais pas en proportion du nombre d'employés qu'ils représentent.	Il y a des représentants des centres de couture et des unités de sous-traitance en proportion du nombre de travailleurs de chaque unité de sous-traitance et de centres de couture.	CLASSEMENT 3 ET les centres de couture ont instauré une bonne gouvernance (transparence, bien formé, fonctionne bien)	CLASSEMENT 4 il y a une rotation des représentants.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.2	Multi-propriété	2.1.0.06	La structure centrale fournit à FLOCERT un aperçu du revenu total de la Prime Fairtrade de la société. Dans le cas de Comité de la Prime Fairtrade séparés, la distribution aux Comités locaux de la Prime Fairtrade et une version regroupant des Plans individuels de la Prime Fairtrade sont aussi fournis.	La structure centrale n'a pas pu fournir les informations exigées selon le critère de conformité.	Un aperçu du revenu total de la Prime Fairtrade est disponible, mais pas la distribution aux Comités locaux de la Prime Fairtrade OU une version regroupant des Plans individuels de la Prime Fairtrade OU l'information n'est pas à jour.	Un aperçu est disponible avec toutes les informations exigées.		CLASSEMENT 3 ET inclut les données sur la Prime Fairtrade à recevoir.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.07	(Ne s'applique pas lorsque l'enregistrement dans le cadre des lois nationales est prohibitif OU qu'aucune immobilisation n' a été encore acquise.) Un organisme légal existe qui - est établi et reconnu par la loi et enregistré auprès d'une instance publique - permet aux travailleurs d'être les seuls propriétaires et bénéficiaires de la Prime Fairtrade - a été établi avant que tout actif ne soit acquis en utilisant la Prime Fairtrade - a une constitution qui lui permet d'être propriétaire de biens, de conclure des contrats légaux et de posséder un compte en banque.	Il n'existe aucun organisme de la sorte.	Un organisme légal existe mais il ne répond pas à toutes les exigences spécifiées.	Un organisme légal existe qui satisfaisait toutes les exigences spécifiées.			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.08	Des termes de référence conformément au Standard Fairtrade sont en place donnant la définition des éléments suivants : la composition et les buts du Comité; comment les membres travailleurs sont élus; les procédures du Comité (déterminant la durée des mandats, la fréquence des réunions, la manière dont les décisions sont adoptées, les critères de sélection des projets de la Prime Fairtrade ,les critères de classification des projets majeurs, la documentation et quels sont les rapports à fournir, ce qu'il advient du Comité si la société perd sa certification ou est dissoute); le règlement interne et les responsabilités (notamment de la personne responsable des finances) que toutes les décisions sur l'utilisation de la Prime Fairtrade sont approuvées par Assemblée générale annuelle (GA) de tous les travailleurs ; le système de délégués pour l'AG, le cas échéant; la manière dont les intérêts des travailleurs immigrants et saisonniers/temporaires sont pris en considération; la façon dont on peut parvenir à un consensus concernant les décisions.	Il n'y a pas de termes de référence OU la majorité des exigences pour les termes de référence sont absentes.	Les termes de références n'ont pas tous les exigences listées.	Les termes de référence ont un ensemble complet d'exigences .	CLASSEMENT 4 et les termes de référence comprennent une description sur la façon dont il est possible d'atteindre un consensus sur les décisions.	CLASSEMENT 4 et les termes de référence comprennent une description sur la façon dont il est possible d'atteindre un consensus sur les décisions.	0	M
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.09	Les termes de référence sont suivis.	Les termes de référence ne sont pas suivis.	Les termes de référence sont partiellement suivis.	Les termes de référence sont suivis.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.4	Multi-propriété	2.1.0.10	Si un Comité central de la Prime Fairtrade existe, il y a un système pour les délégués élus afin de représenter chaque plantation affiliée.	Non		Oui			0	C
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.11	Les termes de référence ont été approuvés par l'Assemblée Générale des travailleurs .	Non		Oui			0	M
2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.12	Les termes de référence sont rendus disponibles dans les langues appropriées aux travailleurs.	Non	Les termes de références sont accessibles mais pas dans une langue appropriée.	Oui	Ils sont affichés sur un tableau d'affichage accessible à tous les travailleurs		0	C
2.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.13	Un compte bancaire distinct est établi pour la Prime Fairtrade. Les représentants des travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade, de pair avec la direction sont les cosignataires.	Non		Oui	Il y a plus d'un représentant des travailleurs parmi les signataires et le Directeur est un membre du Comité de la Prime Fairtrade .		0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.16	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Dans les cas où la Prime Fairtrade est versée sur le compte de la société, l'entreprise prouve que les circonstances le justifient, et elle est transférée sur le compte approprié de la Prime Fairtrade dans les 30 jours calendaires suivant la date du versement sur le compte de la société.	La Prime Fairtrade n'est pas transférée.	La Prime Fairtrade a été transférée mais dans des délais supérieurs à 30 jours.	La Prime Fairtrade a été transférée dans les délais fixés.	La Prime Fairtrade immédiatement est transférée dès que la société la reçoit.	CLASSEMENT 4 Et la direction informe régulièrement le Comité de la Prime Fairtrade sur le statut de la Prime Fairtrade.	0	C
Critère FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.17	La prime est correctement facturée dans des délais raisonnables et les reçus relatifs à la prime sont contrôlés par le représentant de la direction dans le Comité de la Prime Fairtrade.	La prime n'a pas été facturée et les reçus n'ont pas été contrôlés.	La prime n'a pas été facturée mais la direction a informé le payeur de la somme de la prime, du compte de la prime, etc. MAIS n'a pas contrôlé les reçus associés à la prime.	La direction a informé (facturé, le cas échéant) le payeur du montant de la prime, le compte de la prime etc... contrôle les reçus de la prime.		CLASSEMENT 4 Et la direction informe régulièrement le Comité de la Prime Fairtrade sur le statut de la Prime Fairtrade.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.18	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) (S'applique seulement a l'Inde) La période pour transférer la Prime Fairtrade du compte de la société au compte de la Prime Fairtrade peut être prolongée au-delà de 30 jours calendaires, uniquement après qu'une telle exception ait été accordée par FLOCERT. La Prime Fairtrade est transférée dans les délais autorisés dans le cadre de l'exception.	Non	L'exception a été accordée mais le paiement n'a pas été fait dans les délais fixés dans la dérogation.	Oui			0	C
2.1.7	Multi-propriété	2.1.0.19	(Applicable s'il y a un Comité de la Prime Fairtrade dans chaque plantation affiliée.) Les principes de distribution de la Prime Fairtrade sont transparents et consignés dans les règles internes des Comités locaux de la Prime Fairtrade. Les clés de distribution peuvent se fonder sur les volumes vendus ou sur le nombre de travailleurs représentés par le Comité local de la Prime Fairtrade..	Les paiements de la Prime Fairtrade sont retardés OU ne suivent pas la procédure définie dans la clé de distribution OU il n'y a pas de clé de distribution.	Seules certaines plantations affiliées reçoivent les quote-parts de la Prime Fairtrade conformément à la clé de distribution OU la majorité des paiements est retardée.	Toutes les plantations affiliées reçoivent leurs quote-parts de la Prime Fairtrade MAIS certaines sont retardées OU ne suivent pas tous les détails définis dans la clé de distribution .	Toutes les plantations affiliées reçoivent leurs quotes-parts de la Prime Fairtrade et selon la clé de distribution convenue.	RANG 4 ET il existe une procédure claire qui permet le transfert correct des quotes-parts de la Prime Fairtrade.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.8	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.20	À l'ouverture du compte de la Prime Fairtrade, la société signe un accord juridiquement contraignant avec l'organisme légal enregistré pour gérer la Prime Fairtrade . L'accord énonce qu'au cas où la société perd sa certification ou est dissoute, le solde du compte de la Prime Fairtrade doit être rendu disponible au Comité de la Prime Fairtrade et doit être utilisé pour les projets en cours et planifiés ayant trait à la Prime Fairtrade ou être distribué entre les travailleurs dans les trois mois qui suivent la perte de certification ou la dissolution, en accord avec les lois régissant l'organisme légal	Non	Oui mais les clauses ne se conforment pas au critère de conformité	Oui			1	C
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.21	Tous les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade sont élus démocratiquement par les travailleurs.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.22	Les élections sont en conformité avec les termes de référence et sont consignées correctement.	Les élections n'étaient pas en conformité avec les termes de référence et ne sont consignées .	Des élections ont eu lieu mais la documentation n'est pas en place pour déterminer si elles se conforment aux termes de référence.	Le déroulement des élections est aligné sur les termes de référence et consigné correctement.	CLASSEMENT 3 ET elles sont entreprises d'une manière professionnelle avec suffisamment de temps pour la préparation et elles sont bien consignées .	CLASSEMENT 4 ET un observateur indépendant valide la procédure électorale.	0	C
2.1.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.23	Les conseillers de la direction sont nommés au Comité de la Prime Fairtrade par la direction.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.10	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.24	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète la composition de la main d'œuvre, en prenant en considération le sexe, les espaces de travail, les membres de la communauté, les membres des syndicats, et le cas échéant les travailleurs migrants, temporaires/saisonniers et sous-traités .	La composition du Comité de la Prime Fairtrade ne reflète pas la composition de la main-d'œuvre.	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète seulement une partie des travailleurs qui composent la main-d'œuvre.	La composition du Comité de la Prime Fairtrade reflète la composition de la main-d'œuvre.	CLASSEMENT 3 ET est proportionnel.	CLASSEMENT 4 ET les représentants sont présents aux réunions pour les travailleurs qui ne peuvent pas l'être, par exemple travailleurs saisonniers /temporaires/migrants.	3	D
2.1.11	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.25	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit régulièrement durant les heures de travail.	Aucune réunion du Comité de la Prime Fairtrade n'a eu lieu dans l'année.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne s'est pas réuni régulièrement OU se réunit en-dehors des heures de travail .	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit régulièrement.	CLASSEMENT 3 ET un programme de réunions est planifié à l'avance et convenu avec la direction.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.11	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.26	Les procès-verbaux sont disponibles pour toutes les réunions	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement compréhensibles ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.12	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.27	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade.) Les informations concernant les ventes Fairtrade sont fournies au Comité de la Prime Fairtrade pour lui permettre de les comparer à la Prime Fairtrade reçue.	Aucune information sur les ventes Fairtrade n'est rendu disponible au Comité de la Prime Fairtrade .	L'information sur les ventes Fairtrade n'est pas à jour OU n'est fournie sur une base régulière.	Des informations sur les ventes Fairtrade sont fournies au Comité de la Prime Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET dans les cas où des recettes à volumes plus élevés que la normale sont signalées, ces cas sont portés sans attendre à la connaissance des membres du Comité de la Prime Fairtrade entre deux réunions.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.12	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.28	Les informations concernant les ventes Fairtrade ainsi que la Prime Fairtrade reçue et le solde en cours de la Prime Fairtrade sont mentionnés dans les procès-verbaux du CPF. Tous les registres pertinents liés au compte de la Prime Fairtrade sont à la disposition de tous les membres du CPF et de l'organisme de certification. Vous pouvez prouver que la Prime Fairtrade est utilisée conformément aux règles applicables.	Les informations sur les ventes et la Prime Fairtrade reçue ne sont pas portées au procès-verbal OU ne sont pas disponibles.	Les informations sur les ventes et la Prime Fairtrade reçue ne sont pas toujours portées au procès-verbal.	Les informations concernant les ventes Fairtrade ainsi que la Prime Fairtrade reçue et le solde en cours de la Prime Fairtrade sont mentionnés dans les procès-verbaux, disponibles et compréhensibles.	RANG 3 ET il y a un comité d'audit interne qui vérifie les livres pertinents du compte de la Prime Fairtrade.	RANG 4 ET les rapports sont effectués via la plateforme Fairinsight de Fairtrade International.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.30	Les conseillers de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont présents aux réunions et assistent et soutiennent les travailleurs dans la gestion de la Prime Fairtrade.	Le représentant de la direction au Comité de la Prime Fairtrade ne fait pas partie des réunions du Comité de la Prime Fairtrade.	Les représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont fréquemment absents des réunions du CPF OU n'assistent et ne soutiennent pas les travailleurs dans la gestion de la prime Fairtrade OU les représentants de la direction dirigent le processus et ne soutiennent pas les travailleurs.	Les représentants de la direction au Comité de la Prime Fairtrade sont régulièrement présents aux réunions et assistent et soutiennent les travailleurs dans la gestion de la Prime Fairtrade, sans diriger le processus et sans imposer leurs points de vue.	RANG 3 ET les conseillers de la direction démontrent que même s'ils facilitent le processus, ils ne le dirigent pas.	CLASSEMENT 4 ET les conseillers de la direction partagent de manière proactive leur expérience, connaissances et connexions et surveillent les risques de favoritisme et de fraude.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.31	Les conseillers de la direction auprès du Comité de la Prime Fairtrade ont un rôle de conseillers non-votants.	Il existe des preuves que la direction a voté dans la décision concernant le plan de la Prime Fairtrade.		Il existe des preuves que la direction n'a pas voté dans l'approbation du plan de la Prime Fairtrade.	RANG 3 ET cela est clairement indiqué dans les procès-verb aux des réunions.	RANG 4 ET cela est clairement indiqué dans les termes de référence du Comité de la Prime Fairtrade	0	C
2.1.13	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.32	(S'applique seulement s'il y a une claire indication que la direction a bloqué les dépenses de la Prime Fairtrade.) Des preuves sont disponibles que l'utilisation de la Prime Fairtrade a été bloquée par les conseillers de la direction parce que l'utilisation était illégale, frauduleuse, ou qu'elle avait un impact négatif au niveau structurel, financier ou social pour la société.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.14	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.33	Le Comité de la Prime Fairtrade se réunit avec les travailleurs et les consulte durant les heures de travail en observant un calendrier de réunions approuvé par la direction pour comprendre leurs besoins et discuter de leurs idées de projet régulièrement.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne rencontre jamais les travailleurs pour comprendre leurs besoins et pour discuter d'idées de projet ET il n'y a pas de calendrier de réunions.	Le Comité de la Prime Fairtrade ne rencontre pas les travailleurs pour comprendre leurs besoins et pour discuter d'idées de projet sur une base régulière OU les réunions ont lieu en-dehors des heures de travail OU il n'y a aucun calendrier de réunions approuvé.	Les réunions sont tenues régulièrement pendant les heures de travail selon un plan approuvé.	CLASSEMENT 3 ET le plan des réunions garantit que tous les travailleurs par exemple saisonniers, migrants sont inclus dans les consultations et les discussions c'est-à-dire à des périodes différentes de l'année.	CLASSEMENT 4 ET les réunions sont planifiées de manière à saisir et à comprendre réellement les besoins de toutes les catégories de travailleurs.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.14	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.34	Le résultat de ces réunions est consigné.	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées, ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement claires ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.35	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Un plan annuel de la Prime Fairtrade est préparé suite à la consultation auprès des travailleurs.	Le Plan de la Prime Fairtrade n'a pas été préparé	Il existe un Plan de la Prime Fairtrade mais les travailleurs n'ont pas été consultés.	Un plan annuel de la Prime Fairtrade est préparé suite à la consultation auprès des travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET les outils ont clairement été utilisés pour développer le Plan, par exemple les évaluations des besoins, les études de faisabilité et les analyses de coûts.		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.36	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Les besoins de tous les groupes de travailleurs (travailleurs migrants, saisonniers/temporaires, hommes et femmes etc.) sont pris en considération.	Les travailleurs n'ont pas été consultés et leurs besoins n'ont pas été pris en considération.	Les besoins de certains groupes de travailleurs n'ont pas été pris en considération.	Les besoins de tous les divers groupes de travailleurs sont pris en considération.	CLASSEMENT 3 ET un processus de consultation clair est disponible qui démontre que tous les groupes de travailleurs ont été consultés.		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.37	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le plan de travail de la Prime Fairtrade contient un budget raisonnable s'appuyant sur les revenus ttendus de la Prime Fairtrade qui fixe les priorités quant à l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Il n'y a pas de budget.	Le budget est incomplet OU n'est pas raisonnable , OU n'a pas fixé de priorités .	Des budgets existent pour tous les projets dans le Plan et ils sont raisonnablement proches des revenus anticipés de la Prime Fairtrade et les priorités ont été fixées.	CLASSEMENT 3 ET les priorités ou l'utilisation de la Prime Fairtrade ont été fixés conformément aux besoins les plus répandus chez les travailleurs .		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.38	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Au cours de l'année, le plan est ajusté si les gains de la Prime Fairtrade sont plus bas/plus élevés que prévu, conformément aux lignes directrices fournies dans la section "Recommandations" du Standard (voir la note d'interprétation de ce critère).	Il n'y a pas d'ajustement apporté au Plan, même lorsqu'il y a une différence manifeste entre le rapport de la Prime Fairtrade et les attentes.		L'ajustement est fait de manière appropriée pour refléter les changements dans le rapport de la Prime Fairtrade, conformément aux lignes directrices fournies dans la section "Recommandations" du Standard (voir la note d'interprétation de ce critère)..			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.15	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.39	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Chaque projet dans le Plan de la Prime Fairtrade a des descriptions qui incluent : • Le but et les objectifs ; • Le(s) groupe (s) cible(s)/bénéficiaires (par exemple les hommes, les femmes ou tous les travailleurs, les travailleurs migrants et temporaires , les membres de la famille; la communauté); • Les activités : • Les rôles et les responsabilités : • Le budget du projet (total / annuel); • La date du début et de fin du projet; • La manière dont le projet sera suivi; • La date d'approbation du projet par l'Assemblée générale.	Il n'y a pas de description s de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade (FPP).	Les description s de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade n'incluent pas tous les critères spécifiés.	Les description s de projets dans le Plan de la Prime Fairtrade incluent tous les critères spécifiés.	Les description s de projet sont claires et concises et faciles à comprendre .		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.40	(Non applicable au thé) L'Assemblée Générale des travailleurs est organisée au moins une fois par an, sous la direction du Comité de la Prime Fairtrade.	Aucune Assemblée générale n'a eu lieu dans l'année.	L'Assemblée générale annuelle a été reportée à l'année suivante pour des raisons qui sont techniquement plus que raisonnable OU il y a eu une Assemblée générale avec un quorum insuffisant (Assemblée générale non-valide).	L'Assemblée générale annuelle a eu lieu (même si non enregistrée /mal convoquée) OU reportée pour des raisons compréhensibles	Les Assemblées générales annuelles ont lieu en pleine conformité avec les termes de référence	Le déroulement des Assemblées générales annuelles est pleinement conforme aux termes de référence ET l'Assemblée générale dispose de suffisamment de temps pour discuter de toutes les questions.	1	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.41	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Plan de la Prime Fairtrade est approuvée démocratiquement par l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui		CLASSEMENT 3 ET suffisamment de temps est alloué aux discussions pour chaque ordre du jour.	1	C
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.42	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Rapport sur la Prime Fairtrade (2.1.18) est présenté à l'Assemblée Générale des travailleurs.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.16	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.43	Le déroulement de l'Assemblée générale est consigné dans les procès-verbaux, qui sont signés par au moins un membre travailleur du Comité de la Prime Fairtrade et un conseiller de la direction et il y a un registre de présence.	Aucun procès-verbal de réunions de quelque forme que ce soit, OU il y a eu des procès-verbaux mais il est impossible de comprendre les décisions OU les procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés mais les décisions ne sont pas notées ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne sont pas signés.	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement claires ou signées	Tous les procès-verbaux sont trouvés dans les livres /dossiers et signés, les décisions sont notées très clairement et les annexes sont incluses dans le livre.	CLASSEMENT 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés auprès des autorités locales et/ou devant notaire OU autre situation jugée être la meilleure pratique.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.44	Une évaluation des risques documentée est effectuée pour tous les projets majeurs et est communiquée à l'AG. Les projets majeurs comprennent : toute distribution de prime en espèce ; tout prêt pour gérer des investissements supérieurs à 50 % du revenu de la prime annuelle totale ou qui dépassent 15 000 EUR (ou équivalent dans la devise locale).	Les évaluations des risques n'ont pas été entreprises.	L'évaluation des risques n'est pas conforme aux exigences minimales fixées dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade et/ou plusieurs projets majeurs n'ont pas d'évaluation de risques OU l'évaluation des risques n'a pas été consignée.	L'évaluation des risques est faite selon les exigences minimales fixées dans le Document explicatif du Comité de la Prime Fairtrade ET incluent tous les projets majeurs et les distributions en argent liquide de la Prime Fairtrade.	CLASSEMENT 3 ET ceux qui ont entrepris l'évaluation des risques ont suivi des formations sur la conduite des évaluations de risques.	CLASSEMENT 3 ET une tierce partie indépendante a été utilisée pour entreprendre l'évaluation des risques.	1	C
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.45	Tous les prêts et les investissements sont entrepris avec toutes les formalités et garanties nécessaires.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.18	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.46	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) Le Comité de la Prime Fairtrade met à la disposition de tous les travailleurs un rapport annuel avec des informations sur ses activités et sur les avancées des projets existants, y compris les informations suivantes: • Détail du revenu global perçu pour la Prime Fairtrade, dépenses et solde ; • Une description de chaque projet qui est planifié et en cours terminant pendant le dernier cycle de rapport; • Si les activités ont été entreprises. Si non pourquoi ? • Quand ont-elles été entreprises ? A quel coût ? • L'objectif a-t-il été atteint ou des actions supplémentaires sont-elles nécessaires ?	Il n'y a pas de rapport annuel du Comité de la Prime Fairtrade.	Le rapport annuel n'inclut pas tous les détails exigés.	Le rapport annuel contient tous les détails exigés.	Le rapport est en mesure de démontrer que le Comité de la Prime Fairtrade contrôle les projets régulièrement.	CLASSEMENT 4 ET le rapport va au-delà des détails exigés et est un document complet avec des informations détaillées sur les projets et leur mise en œuvre, y compris des photos.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.19	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.47	La Prime Fairtrade bénéficie aux travailleurs, à leurs familles et à leurs communautés.	Non	Des personnes qui ne sont ni des travailleurs au sens de la définition du standard pour la main-d'œuvre salariée, ni leur famille ou leur collectivité, bénéficient de projets de la prime.	Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.18	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.48	(S'applique seulement au moment des ventes Fairtrade et de la réception de la Prime Fairtrade.) La gestion et l'utilisation de la Prime Fairtrade du ou des Comités de la Prime sont transparentes et cohérentes.	Il n'y a pas d'administration transparente et aucun registre OU ceux-ci ne sont pas compréhensibles OU les registres sont erronés dans le but de tromper les travailleurs.	Il y a des registres des revenus et des dépenses, mais il n'est pas possible d'identifier /de séparer ceux qui sont liés à la Prime Fairtrade OU erreurs non-intentionnelles >1%	Un système qui permet de suivre les revenus et les dépenses et d'identifier la Prime Fairtrade mais erreurs non intentionnelles <1% constatées.	Il existe au minimum des registres des revenus et des dépenses, qui identifient ceux liés à la Prime Fairtrade ET aucune erreur	Un système comptable à jour permet de faire le suivi de la Prime Fairtrade ET aucune erreur.	0	M
2.1.17	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.49	Le Comité de la Prime Fairtrade gère les fonds de la Prime de façon responsable. Il n'y a aucune preuve de favoritisme et de fraude dans la gestion de la Prime Fairtrade.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.19	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.50	La Prime Fairtrade ne doit pas être utilisé: • Pour faire face à une dépense pour laquelle l'entreprise est responsable légalement (par exemple des critères touchant à la santé et la sécurité); • Pour remplacer les dépenses sociales et environnementales existantes de la société • Pour couvrir les frais de fonctionnement de la société; • Pour les coûts de mise en conformité aux critères de ce Standard ou des Standards de produits Fairtrade associés, sauf indication contraire; • Pour s'impliquer dans toute activité illégale, frauduleuse, ou pouvant mettre en péril le commerce ou la certification de la société, ou avoir un impact structurel, financier ou social sur la société; • Comme supplément salarial pour les travailleurs;	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.51	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) L'argent est distribué équitablement entre tous les travailleurs, sous forme de bonus Fairtrade.	Il existe de claires indications que la décision d'exclure un groupe spécifique de travailleurs des avantages de la Prime Fairtrade a été prise.	Les avantages de la Prime Fairtrade pour différents types de travailleurs ne respectent le principe d'équité.	Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.52	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) L'argent distribué en liquide ne doit pas excéder 20% de la Prime Fairtrade reçue au cours de l'année précédente (l'année est définie à l'avance par le Comité de la Prime Fairtrade).	Non		Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.53	(S'applique seulement lorsque la Prime Fairtrade a été ou sera distribuée en liquide.) Le Comité de la Prime Fairtrade a consulté les représentants des travailleurs pour garantir que le processus de négociation collective n'est pas sapé.	Non		Oui			0	C
2.1.20	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.54	Si plus de 20 % de la Prime Fairtrade est distribué en liquide, une exception a été accordée par FLOCERT avant la distribution.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 2.1.1	Plantation unique	2.1.0.55	(Ballons de sport) Si les travailleurs, y compris des travailleurs sous-traités doivent assister aux réunions du Comité de la Prime Fairtrade (FPC), leurs frais de déplacement et autres dépenses liées au Comité de la Prime Fairtrade sont remboursés et la perte de revenus est compensée.	Non		Oui			0	C
Sports Balls 2.1.2	Plantation unique	2.1.0.56	(Ballons de sport) Au moment de choisir un lieu pour les rencontres du Comité de la Prime Fairtrade (FPC), les besoins des travailleurs, y compris les femmes, dont le lieu de travail est éloigné des usines et qui pourraient avoir des problèmes pour se déplacer sont pris en compte.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Vegetables 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.74	(Légumes) (Uniquement applicable aux sociétés à main d'œuvre salariée en Amérique Latine et dans les Caraïbes) (S'applique seulement si les employés migrants constituent plus de 25% de la main d'œuvre totale, y compris les employés saisonniers) La société a entrepris une évaluation des besoins de la communauté d'accueil, d'où proviennent la plupart des employés immigrants.	L'évaluation des besoins n'a pas été entreprise ou consignée.	Elle ne contient pas les informations nécessaires.	L'évaluation des besoins est faite et consignée avec les contributions de la communauté d'accueil.	L'évaluation des besoins couvre toutes les exigences et identifie des moyens d'améliorer les conditions de travail ET il y a un processus pour impliquer la communauté dans cette identification.	CLASSEMENT 4 ET les meilleures pratiques en termes d'obtenir des informations: données provenant de la communauté d'accueil.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh fruit 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.76	(Fruit frais, incluant la banane) Vous envoyez à Fairtrade International un rapport sur l'utilisation de la prime pour chaque projet de Prime Fairtrade nouveau ou en cours (via la plateforme en ligne FairInsight: https://fairinsight.agunity.com). Le rapport est envoyé au moins une fois par an, et au plus un mois après l'Assemblée générale organisée par le Comité de la Prime Fairtrade. Le rapport sur l'utilisation de la Prime Fairtrade fournit pour chaque projet lié à la Prime Fairtrade au minimum les informations suivantes. a) Rapport initial pour les projets à la phase de planification et les projets en cours • Nom et description du projet (sujet et objectifs ; partenaires du projet) • Groupe(e) cible(s) (par ex. homme-femme ou tous travailleurs de la société membres de la coopérative ; employés immigrants ; membres de la famille ; communauté) • Progression/statut du projet • Nombre de bénéficiaires estimé dans chaque groupe cible • Budget du projet (total / annuel), Prime investie à ce jour pour les projets en cours • Dates de début et de fin de projet • Date d'approbation du projet et qui l'a approuvé • Mise à jour de la Prime Fairtrade investie • Progression/statut du projet • Mise à jour des bénéficiaires atteints	Aucun rapport n'existe sur l'utilisation de la Prime Fairtrade.	La déclaration est faite mais est incomplète ET/OU contient des informations incorrectes ET/OU plus tard qu'un mois après l'Assemblée Générale	La déclaration est faite une fois par an ET est correcte ET dans le mois suivant l'Assemblée Générale.		RANG 3 ET l'organisation a rempli l'autre enquête dans FairInsight sur les données d'impact.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			•Points majeurs et problèmes c) Rapport final pour les projets terminés, en plus de l'information en a) et b) ci-dessus : •Groupe(e) cible(s) et nombre de bénéficiaires atteints •Budget total dépensé •Evaluation si, dans quelle mesure et pour quelle raison le sujet et les objectifs ont été atteints et les apprentissages découlant du projet •Date d'approbation du rapport final de projet et qui l'a approuvé							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Tea 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.77	(Thé) Pour les thés conventionnels et biologiques de la plante Camellia fabriqués selon la méthode de production CTC, les "fannings" et "dust" fabriqués selon la méthode de production orthodoxe, et le thé instantané issu de ces thés - jusqu'à 20 % de la Prime Fairtrade peuvent être déduits de la Prime Fairtrade et versés à la plantation. Ce montant est appelé marge de durabilité. Vous l'utilisez pour soutenir l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la certification et de la conformité continues au regard des standards Fairtrade couvrant les coûts qui vont au-delà des obligations légales et/ou pour le bénéfice plus large des travailleurs. Le cas échéant, le paiement fractionné entre la Prime Fairtrade versée au Comité de la Prime Fairtrade (80%) et à la plantation (20%) doit être clairement documenté, par exemple, par deux paiements bancaires séparés ou en facturant la marge de durabilité avec le prix des produits.	La Marge de Durabilité (MD) existe MAIS n'est pas utilisée pour soutenir l'amélioration des conditions de travail et couvre des coûts qui vont au-delà des obligations statutaires ET/OU le paiement fractionné entre la Prime Fairtrade versée au Comité de la Prime Fairtrade et à la plantation n'est pas clairement		La Marge de Durabilité (MD) existe ET est utilisée pour soutenir l'amélioration des conditions de travail et couvre les coûts qui vont au-delà des obligations statutaires ET le paiement fractionné entre la Prime Fairtrade versée au Comité de la Prime Fairtrade et à la plantation est clairement			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				documenté		documenté				
Thé 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.78	(Thé) La gestion et l'utilisation de la Marge de durabilité (MD) sont conformes aux conditions suivantes : - Le Comité de la Prime Fairtrade (CPF) a approuvé le but de son utilisation. - Elle n'est utilisée que pour des projets ou des activités sous la certification Fairtrade qui profitent directement aux travailleurs et soutiennent l'amélioration des conditions de vie et des services aux travailleurs. - Si la MD est utilisée pour des projets d'infrastructure, l'entreprise a fourni au moins 50 % des coûts totaux à partir de ses propres ressources comme fonds de contrepartie. - La direction de la plantation soumet des rapports sur l'utilisation de la MD à l'Assemblée Générale (AG) et au CPF.	Non		Oui			1	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.79	(Ne s'applique pas aux Fleurs et Plantes) (S'applique uniquement si les reçus de Prime Fairtrade ont dépassé 30 000 EURO/USD (monnaie de la prime) au cours de l'année passée financière) Vous mandatez une société d'audit financier pour auditer vos comptes CPF sur la base de l'utilisation décidée lors de l'Assemblée générale.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.80	(Thé) Vous vous assurez que le Comité de la Prime Fairtrade dirige une Assemblée Générale (AG) de tous les travailleurs au moins une fois par an, avec une notification appropriée aux travailleurs. L'objectif de l'AG est de faire un rapport (voir 2.1.18 Standard Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main-d'œuvre salariée) et d'approuver démocratiquement le plan de la Prime Fairtrade (2.1.15 Standard Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main-d'œuvre salariée), et de recevoir un rapport des différents comités sur le lieu de travail exigé par les standards Fairtrade.	Aucune assemblée générale annuelle ne s'est tenue dans l'année.	L'Assemblée Générale annuelle a été reportée à l'année suivante pour des raisons plus que techniques raisonnables OU il y a eu une Assemblée Générale avec un quorum insuffisant (Assemblée Générale non valide) OU sans notification appropriée OU les thèmes du Plan de la Prime Fairtrade et des dépenses	Les Assemblées Générales annuelles ont eu lieu au moins une fois dans l'année ET une notification appropriée pour que tous les travailleurs y assistent ET le plan de la prime a été communiqué et approuvé démocratiquement ET des rapports ont été fournis par les différents comités.		RANG 3 ET l'Assemblée Générale dispose de suffisamment de temps pour discuter de toutes les questions.	1	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					de la Prime n'ont pas été couverts.					
2.1.1, Flowers and Plants 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.81	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er janvier 2024) Vous définissez clairement, par écrit, les rôles de la direction et de tout représentant syndical au sein du Comité de la Prime Fairtrade et communiquez ces rôles à tous les membres.	Rôles non définis par écrit OU non communiqués aux membres	Rôles définis mais pas par écrit OU non communiqués à tous les membres	Rôles définis par écrit ET communiqués à tous les membres	RANG 3 ET les travailleurs représentent plus de 75% des membres.		0	C
Flowers and Plants 2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.82	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er janvier 2024) (Applicable uniquement si la Prime Fairtrade dépensée était supérieure à 50 000 USD par an) Votre Comité de la Prime Fairtrade fait appel à une société d'audit pour auditer les comptes de la Prime Fairtrade. Votre direction propose au moins 3 cabinets d'audit externe, dont un est formellement désigné par votre CPF et votre Assemblée Générale.	Aucun audit externe n'a été effectué.		Un audit externe a été effectué par l'une des trois sociétés proposées par la direction ET il est prouvé que cette société a été nommée par le CPF et l'AG.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.83	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2024, uniquement si vous investissez dans des projets communautaires plus de 5000 USD) Votre Comité de la Prime Fairtrade investit conjointement et en collaboration avec d'autres producteurs certifiés ou des entités pertinentes de la même région. Avant d'investir dans des subventions alimentaires, votre Comité de la Prime Fairtrade planifie et met en œuvre au moins un projet avec des avantages à long terme.	Il n'y a pas de collaboration.		La collaboration est attestée par les procès-verbaux des réunions du CPF.			1	C
Flowers and Plants 2.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	2.1.0.84	(Fleurs et plantes) Si l'entreprise a été radiée ou cesse ses activités, le CPF fait appel au soutien du RP pour assurer un partage juste et équitable de la prime et de tous les actifs entre les travailleurs (lorsque la législation locale le permet) dans un délai de 6 mois.	Non		Oui			1	C
		2.2	Renforcement des capacités							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.01	Tous les niveaux de la société ont été sensibilisés au concept et au système Fairtrade et les comprennent.	Aucune action n'a été entreprise.	Les implications de Fairtrade pour les opérations de la société (par exemple le temps nécessaire pour les réunions pendant les heures de travail) n'ont pas été comprises.	Tous les niveaux de la société connaissent et comprennent le concept Fairtrade ET ses implications pour les opérations de la société.		CLASSEMENT 3 ET c'est intégré aux procédures de la société.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.02	(Non applicable au thé) Une sensibilisation est entreprise régulièrement et comprend en particulier : • Les avantages de la Prime Fairtrade ; • Les différentes fonctions, positions et devoirs du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités liés à Fairtrade et des représentants élus des syndicats/travailleurs.	Aucune sensibilisation n'a été entreprise	Une sensibilisation n'a pas été entreprise au cours de la dernière année OU les travailleurs ne connaissent pas : • Les avantages de la Prime Fairtrade ; • Les différentes fonctions, positions et devoirs du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités liés à Fairtrade et des représentants élus des travailleurs.	Une sensibilisation a été entreprise régulièrement ET la majorité des travailleurs comprennent les avantages et les structures Fairtrade.	La sensibilisation sur différents sujets est entreprise au moins tous les 6 mois et est inclut dans la formation d'insertion pour les nouveaux travailleurs .	Tous les niveaux dans la société les connaissent clairement.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.03	Votre société explique aux travailleurs l'objectif de la prime Fairtrade (exigence 2.1.19) et le rôle du Comité de la Prime Fairtrade avant que les travailleurs ne puissent nommer leurs membres pour l'élection.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.04	Une formation est fournie pour les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade afin de garantir qu'ils peuvent s'acquitter de leur fonction.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.05	Cette formation a lieu en partie pendant les heures de travail et est réitérée pour chaque nouveau représentant élu ou nommé.	Non		Oui			0	C
2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.06	La formation annuelle pour les membres travailleurs du Comité de la Prime Fairtrade sur la planification de projet participatif et la gestion financière a lieu en partie pendant les heures de travail.	Aucune formation pour le Comité de la Prime Fairtrade .	La formation n'est pas adéquate OU n'a pas lieu pendant les heures de travail.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	CLASSEMENT 4 ET des formations sur des sujets additionnels sont incluses pour le Comité de la Prime Fairtrade.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.07	(Non applicable au thé) La formation annuelle pour les représentants élus des travailleurs sur la législation du travail et les techniques de négociation a lieu pendant les heures de travail.	Non	La formation n'est pas adéquate OU n'a pas lieu pendant les heures de travail.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	CLASSEMENT 4 ET une formation est fournie par Fairtrade International ou d'autres organisations externes compétentes comme les syndicats.	3	D
2.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.08	Les rapports annuels avec des informations sur les sujets, l'heure, la durée et le nom des participants et des formateurs pour toutes les activités de formation sont disponibles .	Les dossiers de formation ne sont pas disponibles .	Les registres sont disponibles mais incomplets.	Oui			3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.09	La société a fourni des opportunités aux travailleurs et au personnel de développer leurs compétences et qualifications. Si non, des raisons convaincantes sont fournies.	Aucune opportunité n'a été fournie aux travailleurs et au personnel de perfectionner leurs compétences et leurs qualifications et les raisons fournies ne sont pas convaincantes.		La société a fourni aux travailleurs et au personnel l'opportunité de développer leurs compétences et qualifications.	CLASSEMENT 3 ET il y a une politique mise en place pour aborder le perfectionnement des compétences et des qualifications.	CLASSEMENT 4 ET il y a un programme en place qui aborde activement le soutien au perfectionnement des compétences et des qualifications des travailleurs et du personnel.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.6	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.10	Une attention spéciale est portée à l'autonomisation des femmes, par le biais de formations adéquates, de renforcement des capacités, de conseils, d'encouragement et d'assistance au besoin.	Les femmes ne sont pas autonomisées ou aidées à devenir autonomes.	La politique est présente mais aucune action n'est entreprise.	Une attention spéciale est portée à l'autonomisation des femmes, par le biais de formations adéquates, de renforcement des capacités, de conseils, d'encouragement et d'assistance au besoin.	CLASSEMENT 3 ET des preuves existent que les femmes ont été autonomisées au sein de la société.	CLASSEMENT 4 Et les femmes ont été employées à des postes clés.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.7	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.11	Des programmes spécifiques ont été planifiés et mis en œuvre pour obtenir l'équité sur le lieu de travail ; ils abordent spécifiquement l'emploi et la promotion de personnes dûment qualifiées en provenance des groupes défavorisés et minoritaires.	non	Les programmes ont été planifiés mais pas mis en œuvre.	Au moins une des actions a été entreprise dans un programme OU une action démontrable existe qui prouve que certaines de ces activités ont été entreprises par la société.	Des programmes systématiques (par exemple basés sur une étude sur la situation de l'équité sur le lieu de travail pour identifier les groupes défavorisés et minoritaires) ont été mis en œuvre et incluent entre autres, les activités suivantes: Formations éducatives et professionnelles pour les femmes	CLASSEMENT 4 ET une étude d'évaluation d'impact a été effectuée sur les programmes.	3	D

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							et autres personnes défavorisées ou groupes minoritaires, afin qu'ils soient considérés pour des positions plus élevées; des politiques et des pratiques pour garantir que les barrières sont supprimées; une représentation appropriée de tous les groupes dans la main-d'œuvre à tous			

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.8	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.12	L'accès à l'éducation primaire est garanti pour les enfants de tous les travailleurs résidents permanents.	L'accès à l'éducation primaire n'est pas fourni.	Les installations sont disponibles mais elles sont nettement inadéquates pour subvenir aux besoins de tous les enfants des travailleurs résidents permanents OU les écoles sont éloignées et le transport n'est pas fourni.	Oui	les niveaux. CLASSEMENT 3 ET la société encourage activement l'éducation primaire pour les enfants de ses travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la société fournit activement un soutien à l'éducation primaire des enfants de ses travailleurs, par exemple embauche d'enseignants, fourniture de transport, contributions aux salles de classe etc.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
2.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.13	Des mesures sont mises en oeuvre pour améliorer l'éducation des enfants de tous les travailleurs, y compris les enfants des travailleurs migrants et temporaires/saisonniers.	Non	Bien que des installations soient fournies, la société n'a pas pris de mesures proactives pour garantir qu'elles soient utilisées, ou les installations sont nettement inadéquates.	Oui	CLASSEMENT 3 Et la société a des preuves de soutien aux installations éducatives.	CLASSEMENT 4 ET la société peut démontrer que les mesures qu'elle a mis en place ont eu un effet positif sur l'éducation des enfants de tous les travailleurs.	3	D
2.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.14	Une aide est fournie pour l'installation de crèches pour les enfants des travailleurs, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des locaux.	Non		Oui			6	D
Sports Balls 3.5.3	Plantation unique	2.2.0.15	(Ballons de sport) La direction garantit que l'accès aux garderies sera assuré à tous les employés, y compris les employés des unités de sous-traitance là où cela est demandé.	Non		Oui			3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	2.2.0.16	(Thé) Votre entreprise fait connaître Fairtrade à tous les niveaux pour s'assurer que les travailleurs comprennent les avantages de Fairtrade, en particulier : - Les bénéfices de la Prime Fairtrade ; - Les différentes fonctions, devoirs et positions du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités Fairtrade sur le lieu de travail et les représentants syndicaux/élus des travailleurs. - Engagements selon les standards Fairtrade Votre entreprise s'assure que les managers à tous les niveaux, y compris les superviseurs, comprennent les implications de Fairtrade pour les opérations de l'entreprise (par exemple, le temps nécessaire pour les réunions pendant les heures de travail).	Aucune sensibilisation n'est réalisée.	La sensibilisation n'a pas été menée au cours de la dernière année OU les travailleurs ne sont pas au courant des - bénéfices de la Prime Fairtrade ; - différentes fonctions, devoirs et positions du Comité de la Prime Fairtrade, d'autres comités Fairtrade sur le lieu de travail et des représentants syndicaux/élus des	Des campagnes de sensibilisation ont été menées régulièrement ET la majorité des travailleurs comprennent les avantages et les structures de Fairtrade ET les managers comprennent les implications de Fairtrade sur leurs opérations.	Des sensibilisations sur différents sujets sont réalisées au moins tous les 6 mois et sont incluses dans la formation des nouveaux salariés et des nouveaux managers.	Tous les niveaux au sein de l'entreprise sont clairement au courant. Des affiches ou du matériel similaire avec les engagements sont placés à des endroits où ils sont bien visibles à tous les travailleurs et sont dans une langue que les travailleurs comprennent.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					travailleurs. OU les managers à tous les niveaux ne comprenne nt pas les implications de Fairtrade sur leurs opérations					

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 2.2.2	Plantation unique	2.2.0.17	(Thé) Vous veillez à ce que les représentants syndicaux/représentants élus des travailleurs soient formés sur: - Le Code du travail - Les structures participatives selon les standards Fairtrade (CPF, CCF), par exemple, représentation des travailleurs, y compris la représentation des femmes - les exigences en matière d'emploi dans les standards Fairtrade lorsqu'elles diffèrent de la législation locale Les travailleurs, les managers et les superviseurs sont formés sur les droits sur le lieu de travail, y compris les droits des femmes. Les membres des Comités de Conformité, Santé & Sécurité, de la Prime Fairtrade et des Femmes reçoivent une formation régulière sur des sujets pertinents qu'ils sont invités à proposer eux-mêmes. La formation a lieu pendant les heures de travail et sur une base annuelle. Votre entreprise consigne toutes les activités de formation. Les registres incluent des informations sur les thèmes, la date et l'heure, la durée, le nom des participants et des formateurs.	Non	La formation n'est pas adéquate OU n'a pas lieu pendant les heures de travail OU n'est pas consignée	Oui	RANG 3 ET la fréquence de la formation est supérieure à une par an.	RANG 4 ET la formation est dispensée par Fairtrade International ou d'autres organisations externes pertinentes, telles que des syndicats..	1	C
		3	Conditions de travail							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		3.1	Non discrimination (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.01	Vous ne faites pas de discrimination fondée sur la race, la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, l'état civil, l'âge, le statut VIH/SIDA, la religion, les opinions politiques, l'appartenance à des syndicats ou à d'autres organes de représentation des travailleurs, la nationalité ou l'origine sociale, le statut de migrant légal, les heures de travail dans le recrutement, la promotion, l'accès à la formation, la rémunération, la répartition du travail, la cessation d'emploi, la retraite, les conditions de travail, dont les heures de travail, les périodes de repos, les congés annuels payés, les mesures de sécurité et de santé au travail, ainsi que les mesures de sécurité sociale et les équipements et avantages sociaux fournis en rapport avec l'emploi ou d'autres activités.	Il existe des indications substantielles de tout type de discrimination mentionnée dans cette exigence ET il n'existe pas de politique contre toute forme de discrimination.	Il existe des indications substantielles de tout type de discrimination mentionnée dans cette exigence. Si une politique contre toute forme de discrimination existe, elle n'est pas mise en œuvre, mise à jour ou contrôlée.	Pas de registre ou de politique contre toute forme de discrimination mais pas d'indication de pratiques discriminatoires. En cas d'indication que des pratiques discriminatoires ont eu lieu, une politique contre toute forme de discrimination est nécessaire et la pratique a été	Aucune indication de pratiques discriminatoires. Il existe une politique écrite d'égalité des chances approuvée par l'Assemblée générale et portée à la connaissance de tous les travailleurs. Cette politique prend en compte tous les types de discrimination mentionnée dans cette	Rang 4 ET la politique est pleinement appliquée dans la pratique avec des registres qui montrent les raisons de l'acceptation, des licenciements et de la promotion des travailleurs.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						identifiée, corrigée et une mesure d'atténuation est en cours.	exigence.			
Flowers and Plants 3.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.02	(Fleurs et Plantes) Aucun licenciement de femme en lien avec la grossesse, la naissance d'un enfant et les conséquences de l'allaitement.	Non		Oui			0	C
3.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.11	Les travailleurs ne subissent pas de tests de grossesse, VIH /SIDA ou de maladies génétiques lors du recrutement.	Des tests sont exigés.	Pas de test, mais des questions sont posées et mènent à la discrimination dans le recrutement.	Pas de politique mais pas d'indication de tests ou de questions durant le recrutement.	Il existe une politique claire qui l'interdit.	Il existe une politique claire l'interdisant et le QMS contrôle cela.	0	C
3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.12	La direction ne doit pas directement ou indirectement pratiquer, encourager ni tolérer le recours au châtiment corporel, aux contraintes physiques ou mentales, aux insultes verbales, au harcèlement ou abus de toute sorte.	De telles pratiques existent.		Il n'y a aucune indication de ces pratiques	CLASSEMENT 3 ET la société a une politique et un programme pour lutter contre ces pratiques	CLASSEMENT 4 ET la société met activement la politique en œuvre.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.13	Une politique qui est en ligne avec le principe de non-discrimination et qui expose clairement les mesures disciplinaires équitables et appropriées est établie et mise en œuvre.	Il n'existe aucune politique l'interdisant	La politique existe mais elle est soit discriminatoire soit elle n'est pas mise en œuvre	Une politique qui est conforme au principe de non-discrimination et qui expose clairement les mesures disciplinaires équitables et appropriées est présente et mise en œuvre ET il existe des preuves que cette politique est suivie.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensées aux travailleurs.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.14	Tous les travailleurs ont connaissance de cette politique .	Les travailleurs ne connaissent pas la politique.	Il existe une politique écrite mais les travailleurs ne la connaissent pas OU la politique n'est pas suivie dans la pratique .	Tous les travailleurs connaissent la politique.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensées aux travailleurs.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.15	(Non applicable au thé) La société (y compris les employés et la direction) ne tolère pas directement ou indirectement des comportements, y compris des gestes, des mots ou un contact physique qui soient sexuellement intimidants, violents ou fondés sur l'exploitation.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET des procédures avec une structure appropriée sont mises en place pour signaler ces cas s'ils venaient à se produire dans la société et pour entreprendre une action.		0	M
3.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.16	La société a établi et mis en œuvre une politique qui interdit clairement le harcèlement sexuel (voir Critère de conformité 3.5.0.75 sur la procédure relative aux griefs sur le harcèlement sexuel.)	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.17	Les travailleurs connaissent cette politique et son contenu.	Les travailleurs ne connaissent pas la politique.	Il existe une politique écrite mais les travailleurs ne la connaissent pas OU la politique n'est pas mise en pratique OU les travailleurs ne sont pas en mesure d'utiliser leurs droits pour s'opposer au harcèlement sexuel.	Tous les travailleurs connaissent la politique.	La politique est traduite dans les langues locales et est affichée sur les tableaux d'affichage.	Des dossiers existent sur les formations sur la politique dispensée aux travailleurs ET des structures sont en place pour signaler le harcèlement sexuel.	0	C
3.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.18	Les employés qui engagent une procédure de grief ne sont pas sanctionnés, renvoyés ou discriminés pour cela.	non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.1.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.19	Des dossiers de tous les contrats résiliés sont conservés. Ces dossiers contiennent la raison de la résiliation et indiquent si le travailleur est membre d'un syndicat ou est un représentant élu des travailleurs.	Il n'y a aucun dossier	Le motif de la résiliation est donné, mais rien n'indique s'il s'agit d'un membre d'un syndicat ou d'un représentant élu des travailleurs.	Il existe des dossiers complets de tous les contrats résiliés.			3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.20	(Fleurs et Plantes) Vous établissez et mettez en œuvre une politique et des procédures, y compris d'allégations, qui interdisent clairement les comportements sexuels répréhensibles et remédient à tous ces comportements inacceptables. Votre entreprise forme les travailleurs et la direction à cette politique et à ces procédures. Vous tenez des registres de ces formations, indiquant des informations sur les sujets, l'heure, la durée, les noms des participants, le sexe, les catégories de travailleurs et de cadres, des participants et des formateurs.	La société n'est pas sensibilisée à cette exigence.	Il existe une politique et des procédures MAIS les travailleurs et la direction ne sont pas formés.	Il existe une politique et des procédures, y compris pour le signalement des allégations ET les travailleurs et la direction ont été formés et démontrent suffisamment de connaissance de ces dernières.	RANG 3 ET les différentes catégories d'activités sexuelles non désirées qui relèvent de la politique sont définis.	CLASSEMENT 4 ET les travailleurs reconnaissent les effets positifs de la politique.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Standard Reference to National Legislation	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.22	(République dominicaine) Vous disposez d'un registre à jour de tous les travailleurs, y compris les travailleurs temporaires, occasionnels et sous-traitants, contenant pour chaque travailleur : o Le nom complet o Le genre o L'année de naissance o La nationalité o La date de début et de fin de l'emploi o Le type de travail (permanent, temporaire, saisonnier, à temps plein/partiel) o Le taux de salaire gagné par jour, semaine, quinzaine ou mois o Avantages sociaux/en nature reçus ou disponibles, le cas échéant (santé, éducation, nourriture, logement, transport) o Affiliation à la sécurité sociale et/ou à une assurance maladie privée	Aucun registre n'est conservé.	Les registres sont conservés MAIS ils ne contiennent pas toutes les informations spécifiées dans la CC OU elles sont obsolètes	Les registres sont conservés et contiennent toutes les informations requises.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Référence du standard à la législation nationale	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.23	(République dominicaine) Vous offrez aux travailleurs migrants des conditions de travail et des avantages identiques ou équivalents à ceux des travailleurs dominicains de la catégorie concernée (par exemple, réguliers ou temporaires).	Les conditions de travail et les avantages ne sont pas identiques	Les conditions de travail et les avantages sont identiques ou équivalents mais l'organisation ne communique pas tous les avantages et conditions de travail à tous les travailleurs (migrants, immigrés, temporaires et permanents).	Tous les travailleurs bénéficient de conditions de travail et d'avantages identiques ou équivalents (comme l'assurance vieillesse, invalidité et survivants; l'assurance maladie familiale; l'assurance maladie risques professionnels liés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) et ces conditions de travail et avantages	RANG 3 ET l'accès à la sécurité sociale et aux services de santé sont accessibles et facilités pour tous les travailleurs et leurs familles.	RANG 4 ET d'autres avantages sociaux sont fournis et facilités.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						leur ont été communiqués.				
Thé 3.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.24	(Thé) Votre entreprise n'adopte, ne soutient ou ne tolère aucun comportement, y compris des gestes, des mots et des contacts physiques, qui sont de nature à abuser et intimider, harceler ou à exploiter sexuellement. Votre entreprise identifie et prévient de telles pratiques.	Non	Oui MAIS pas de procédure en place pour l'identification et la prévention.	Oui ET des politiques ou des procédures avec une structure appropriée sont en place pour identifier, signaler et prendre des mesures si de tels cas se produisent et empêcher qu'ils ne se reproduisent ET tous les travailleurs sont au courant de la politique.	Rang 3 ET politiques ou procédures développées avec le soutien d'organisations locales spécialisées.	Rang 4 ET la politique est liée à une politique plus large contre toute forme de discrimination ou à la politique en matière d'égalité entre les sexes.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.25	(Thé) (Pour les organisations certifiées avant le 1er avril 2022, applicable uniquement à partir du 1er avril 2023) Si une discrimination est identifiée, y compris la violence sexiste et d'autres formes de harcèlement et/ou d'abus, vous y remédiez en assurant une sécurité prolongée. Votre entreprise surveille et répond en permanence à ces pratiques.	Il y a des preuves de discrimination	Oui MAIS aucun effort de surveillance n'a été fait.	Oui ET une procédure définie est en place pour un suivi et une remédiation continues.		Rang 3 ET procédures de suivi et de remédiation développées avec le soutien d'organisations locales spécialisées.	1	M
Thé 3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.26	(Thé) Vous développez et mettez en œuvre une politique d'égalité des genres qui s'applique à la direction, aux travailleurs (y compris les travailleurs temporaires/saisonniers), sous-traitants et aux recruteurs. Vous vous assurez que les travailleurs sont au courant de cette politique. La politique doit être signée et la direction doit en être responsable.	Il n'y a pas de politique OU les travailleurs ne sont pas au courant de cette politique OU la politique n'est pas signée par la direction OU la direction n'en est pas responsable		Il y a une politique en place ET les travailleurs sont au courant de cette politique ET la politique est signée par la direction ET la direction en est responsable		Rang 3 ET la politique comprend une déclaration de l'organisation par laquelle elle s'engage à l'autonomisation des femmes et des filles et à l'égalité des genres.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.27	(Thé) (Pour les organisations certifiées avant le 1er avril 2022, applicable uniquement à partir du 1er avril 2023) Vous vous assurez que la direction et les travailleurs sont formés, y compris les recruteurs ou les sous-traitants, et qu'ils sont au courant de cette politique, de son contenu et de son application (y compris les documents générés par la politique, tels que formations, rapports et autres).	AUCUNE formation n'a été donnée à la direction, aux travailleurs, aux recruteurs ou aux contractuels ET/OU ils n'ont pas connaissance de cette politique		Des formations ont été données à la direction et aux travailleurs, recruteurs et contractuels ET cette politique est connue			1	C
Thé 3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.28	(Thé) Vous veillez à ce que les femmes, y compris les jeunes (18-24 ans) soient impliquées dans la mise en œuvre et la révision périodique de la politique.	Les femmes, y compris les jeunes (18-24 ans) ne sont pas impliquées dans la mise en œuvre et la révision périodique de la politique		Les femmes, y compris les jeunes (18-24 ans) sont impliquées dans la mise en œuvre et la révision périodique de la politique			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.1.0.29	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2024) Vous avez une personne de niveau exécutif qui a été formée à la protection et à la sauvegarde fondées sur les droits et votre entreprise dispose d'un système de documentation et de gestion des cas pleinement opérationnel pour signaler et traiter les allégations de comportements sexuels répréhensibles. Vous respectez la confidentialité et le droit à la vie privée.	Non		Oui			1	C
		3.2	Interdiction du travail forcé et du travail obligatoire (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.01	(Non applicable au thé) La société, directement ou indirectement, n'utilise pas, ne soutient pas ou ne tolère pas le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire. Vous avez expliqué ceci à tous les travailleurs.	Il y a une utilisation, un soutien ou une tolérance du travail forcé.		La société, directement ou indirectement, n'utilise pas, ne soutient pas ou ne tolère pas le travail forcé, incluant le travail obligatoire ou le travail pénitentiaire non volontaire. Vous avez expliqué ceci à tous les travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET il y a une politique claire en place pour l'aborder.	CLASSEMENT 4 ET la politique est communiquée et comprise.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.02	L'embauche d'un travailleur ou une offre de logement n'est pas subordonnée à l'emploi de son époux (se). Les époux/épouses ont le droit de travailler ailleurs.	La société force les membres de la famille des travailleurs à travailler (directement ou via des avantages comme l'hébergement).	La société priorise le logement pour les familles dont plus d'un membre travaille pour elle.	L'organisation n'informe pas à ce sujet mais il n'y a aucune indication que cela se produise.		L'organisation met tous les travailleurs au courant (en particulier ceux vivant à la ferme) de leur droit à travailler ailleurs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.03	(Thé) Votre entreprise ne s'engage pas, ne soutient ni ne tolère directement ou indirectement le travail forcé, y compris le travail en servitude ou pénitentiaire involontaire. Vous expliquez cela à tous les travailleurs. Votre entreprise identifie et prévient ces pratiques.	Il existe des preuves de l'utilisation, du soutien ou de la tolérance de travail forcé.	Il n'y a aucune indication de l'utilisation, de soutien ou de tolérance de travail forcé MAIS les travailleurs ne sont pas au courant de l'interdiction de telles pratiques OU il n'y a pas de procédures en place pour l'identification et la prévention	Il n'y a aucune indication de l'utilisation, de soutien ou de tolérance de travail forcé ET les travailleurs sont au courant de l'interdiction de telles pratiques ET il y a des procédures en place pour l'identification et la prévention.		RANG 3 ET la politique est élaborée avec le soutien d'organisations locales spécialisées dans la prévention de telles pratiques	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.2.0.04	(Thé) (Pour les organisations certifiées avant le 1er avril 2022, applicable uniquement à partir du 1er avril 2023) Si vous avez identifié des cas de travail forcé d'adultes, vous y remédiez pour assurer une sécurité prolongée, conformément à la législation applicable et mettez en œuvre des politiques et procédures pertinentes pour surveiller et empêcher que des adultes vulnérables de plus de 18 ans soient employés dans des conditions de travail abusives, d'exploitation et inacceptables, telles que définies par les Conventions 29 et 105 de l'OIT	Il existe des preuves de travail forcé	Oui MAIS aucune politique de suivi et de remédiation	Oui ET une procédure définie est en place pour un suivi et une remédiation continus		Rang 3 ET procédures de suivi et de remédiation développées avec le soutien d'organisations locales spécialisées.	0	C
		3.3	Travail des enfants et protection des enfants (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.01	La société n'emploie pas des enfants de moins de 15 ans ou en dessous de l'âge défini par les réglementations locales, selon l'âge le plus élevé.	Des indications montrent que cela est courant.	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais la société n'a pris aucune mesure OU les enfants des travailleurs travaillent dans les champs de la société.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les travailleurs, les employeurs, et la connaissance du terrain) selon laquelle cela arrive OU s'il y a des indications de cas rares, la société peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	Il existe une politique écrite portée à la connaissance des travailleurs qui garantit que les enfants vont à l'école.	CLASSEMENT 4 ET Système de Contrôle Qualité qui contrôle cela au niveau des travailleurs.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.02	(Non applicable au thé) La société ne soumet pas, directement ou indirectement les travailleurs de moins de 18 ans à tout type de travail susceptible de compromettre leur santé, leur sécurité ou leur moralité ainsi que leur scolarité.	Il y a des indications selon lesquelles des enfants travaillent dans des conditions inadéquates.	Il y a des indications selon lesquelles, en de rares occasions, les travailleurs de moins de 18 ans accomplissent un travail inapproprié et la société n'a pris aucune mesure.	L'auditeur n'a pas trouvé d'indication (à travers les entretiens avec les travailleurs, les employeurs, et la connaissance du terrain) selon laquelle cela arrive OU s'il y a des indications de cas rares, la société peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	Rang 3 ET l'organisation a un programme de sensibilisation pour les travailleurs qui identifie les travaux appropriés.	Rang 4 ET QMS qui contrôle cela au niveau des travailleurs.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.03	La société a élaboré et mis en œuvre une politique relative au travail des enfants, comprenant une déclaration claire contre le travail des enfants et un engagement clair envers l'adoption d'une approche centrée sur les droits des enfants pour la protection et l'assistance des enfants touchés.	Aucune politique n'est en place.	La politique existe mais elle n'est pas suivie dans la pratique	Il y a une politique mise en place qui manque de clarté OU le processus diffère légèrement de sa description.	Il y a une politique mise en place qui est suivie, mais pas tous les travailleurs la connaissent.	Tous les travailleurs connaissent la politique et des registres sont tenus.	0	C
Sports Balls 3.3.1	Plantation unique	3.3.0.08	(Ballons de sport) Les enfants ne sont pas autorisés à entreprendre tout type de travail, peu importe la durée.	Non		Oui			0	M
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.09	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société a un registre de ces travailleurs, avec leur nom, leur âge et le type de travaux.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.10	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société s'assure que ces enfants ne s'engagent pas ou ne courent pas le risque de s'engager dans des formes de travail encore pires, y compris les travaux dangereux, les pratiques s'apparentant à l'esclavage, le recrutement dans un conflit armé, la prostitution, le trafic à des fins d'exploitation pour le travail, et/ou les activités illégales.	La société n'est pas au courant de la situation présente des enfants qu'elle a employés.	La société n'a pris aucune mesure pour y remédier et n'est pas au courant de la situation présente des enfants que les plantations ont employés par le passé.	La société peut fournir des détails sur tous les enfants qui ont travaillé par le passé et sur leur situation sécuritaire présente.	La société avait un programme général de soutien aux familles ET peut fournir des détails sur tous les enfants qui ont travaillé par le passé et de leur situation sécuritaire présente.	La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits des enfant en partenariat avec une organisation gouvernementale ou internationale ET ses plantations sont formées aux méthodologies sur les droits des enfant	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.11	(Seulement applicable si par le passé la société a employé des enfants de moins de 15 ans pour tout type de travaux, ou si des enfants de moins de 18 ans ont été engagés dans des travaux dangereux et des conditions d'exploitation.) La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits dans un cadre protection de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) qui couvre la manière de retirer les enfants et de prévenir leur engagement dans de pires formes de travail. Ce programme inclut des projets de réhabilitation qui assurent la protection immédiate et continue des enfants.	Aucune politique ou programme de réparation selon le critère de conformité n'est en place	La politique et le programme de réparations sont incomplets selon ce Critère de conformité OU ne se conforment pas au cadre protecteur de la CDE de l'ONU	La politique de réparation est mise en place, et est adéquate et est mise en œuvre	Rang 3 ET ces projets incluent des organisations partenaires expertes, de préférence locales.	La société a développé une politique et un programme de réparation reposant sur les droits des enfants en partenariat avec une organisation gouvernementale ou internationale ET ses plantations sont formées aux méthodologies sur les droits des enfants	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.12	La société a réalisé une évaluation des risques sur la prévalence du travail des enfants.	L'évaluation des risques n'a pas été entreprise.	L'identification des risques possible comporte des défauts importants, et échoue à identifier les détails exigés OU l'identification des risques n'est pas consignée	L'évaluation des risques réalisée qui inclut tous les détails nécessaires.	L'évaluation des risques entreprise sur la base d'une consultation avec les travailleurs et la communauté.	CLASSEMENT 4 ET le QMS met ces évaluations régulièrement à jour.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.13	(Seulement applicable s'il a été identifié que le travail des enfants représentait un risque) La société a mis en application les procédures pertinentes pour empêcher que les enfants de moins de 15 ans soient employés pour tout type de travail et que les enfants de moins de 18 ans ne soient pas employés pour des travaux dangereux et des conditions exploitatives.	La société n'a aucune procédure pertinente pour empêcher le travail des enfants.		Les procédures pertinentes sont mises en place et incluent la tenue de registres sur tous les travailleurs, indiquant leur âge, sexe, papiers d'identité, statut migratoire et autres données pertinentes.	CLASSEMENT 3 et a mis en œuvre un processus de surveillance et de réparation au niveau communautaire, impliquant les jeunes, concernant le travail des enfants qui devrait inclure : • L'identification des enfants employés ou qui risquent d'être employés; • Des rapports réguliers sur le statut		3	D

Page 124 de 346 Certifier for

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							des enfants identifiés ; • La mesure des progrès effectués en matière de retrait et de prévention des enfants qui travaillent; • Le nécessaire pour éviter que les enfants retirés des situations de travail soient remplacés par d'autres enfants.			

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.14	(Thé) Votre entreprise ne soumet pas directement ou indirectement les travailleurs de moins de 18 ans aux pires formes de travail des enfants ou à tout type de travail qui, par sa nature ou les circonstances dans lesquelles il est effectué, met en danger leur santé, leur sécurité ou leur moralité et leur fréquentation scolaire.	Il y a des indications que des situations de travail inapproprié sont communes.	Il y a des indications que, en de rares occasions, des travailleurs de moins de 18 ans effectuent des travaux inappropriés et l'entreprise n'a pris aucune mesure.	Il n'y a pas d'indications (à travers les entretiens avec les travailleurs et les employeurs, et la connaissance du terrain) que cela se produise OU s'il y a des indications de cas rares, l'entreprise peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	RANG 3 ET l'entreprise comprend toutes les formes de travail des enfants, la législation nationale applicable et pertinente ET a organisé un programme de sensibilisation pour les travailleurs.	RANG 4 ET la politique a été élaborée avec le soutien d'organisations locales spécialisées pour prévenir de telles pratiques	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.3.0.15	(Thé) S'il est légal d'employer des travailleurs de plus de 16 ans et que vous employez et encouragez l'emploi des jeunes pour les personnes âgées de 16 à 24 ans, vous garantisiez leurs droits à un emploi décent (type et conditions de travail)	Droits à un emploi décent (type et conditions de travail) non garantis		Droits à un emploi décent (type et conditions de travail) garantis		Rang 3 and l'entreprise a développé une Politique et des directives pour l'emploi des Jeunes.	0	C
		3.4	Liberté d'association et de négociation collective (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							
3.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.01	La société ne devrait pas punir, menacer, intimider, harceler, ou soudoyer les membres ou représentants de syndicat, ni exercer de discrimination à l'encontre des travailleurs en raison de leur affiliation passée ou présente à un syndicat ou de leurs activités.	Il y a de la discrimination et la société n'est pas conforme au critère de ce Standard.	Il y a des preuves de discrimination au niveau de la direction et la société ne contrôle pas réellement cela.	Il y a eu des cas de discrimination au niveau des cadres mais la société a pris des mesures fructueuses.	Il n'y a aucun cas de discrimination.	La société a un programme de formation /sensibilisation programme pour prévenir la discrimination ET il n'y a aucun cas de discrimination.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.02	La société ne subordonne pas leur embauche à leur non adhésion ou à la révocation de leur adhésion au syndicat.	Non		Oui			0	M
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.03	La société respecte le droit des travailleurs à former ou à adhérer à un syndicat.	Cela n'est pas garanti de quelque manière que ce soit.	Il existe une déclaration écrite mais qui n'a pas été portée à la connaissance des travailleurs OU elle n'est pas mise en oeuvre.	Il existe une déclaration écrite rendue publique auprès des travailleurs, même si certains ne la connaissent pas OU il n'existe aucune déclaration écrite mais elle est mise en oeuvre et la plupart des travailleurs la connaissent.	CLASSEMENT 3 ET tous les travailleurs le savent.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation encourage activement les travailleurs à former ou adhérer à un syndicat.	0	M
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.04	La société respecte le droit des travailleurs de négocier collectivement dans la pratique.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.05	La société ne s'adonne pas à des actes de discrimination anti-syndicats ou à tout autre acte d'ingérence.	Non		Oui			0	M
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.06	La société ne refuse pas les droits d'accès aux syndicats.	Des preuves existent de menaces ou d'intimidation de la part de la direction contre des travailleurs qui exercent ou veulent exercer leur droit à la liberté d'association.		Il existe des preuves que l'accès aux syndicats est autorisé.	CLASSEMENT 3 ET la société négocie avec les syndicats en bonne foi.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.07	(Applicable uniquement si Fairtrade International a désigné des points de contact locaux) La société informe la main-d'œuvre du point de contact local et affiche des coordonnées visibles et compréhensibles pour les travailleurs, si aucune convention collective reconnue n'est en place.	Aucune information n'est affichée OU les travailleurs disent que les panneaux ne sont pas affichés en permanence.	Les informations affichées sont incomplètes ou obsolètes.	À jour et des informations complètes sont affichées	Les travailleurs peuvent démontrer qu'ils connaissent leur point de contact local et sa fonction.		0	C
3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.08	La société n'a pas opposé un refus à un de ces droits dans les deux années qui précèdent la demande de certification, à moins qu'il ait des preuves que les circonstances ont changé.	La société a opposé un refus au droit de liberté d'association et/ou de négociation collective		La société n'a pas opposé de refus à ces droits au cours des deux années précédentes OU s'il y a eu refus, il existe des preuves que les conditions ont changé.	La société n'a jamais opposé de refus à ces droits.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.09	La société a signé le protocole de Liberté d'Association fourni par Fairtrade International à l'Annexe 3 du Standard Main d'œuvre embauchée.	Non		Oui			0	C
3.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.10	(Seulement applicable en cas de changement de propriétaire ou de direction d'une société.) Le protocole sur la Liberté d'association est signé par les nouveaux propriétaires/la nouvelle direction dans les 3 mois .	Non		Oui			0	C
3.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.11	La Garantie du droit des travailleurs à se syndiquer, qui est incluse dans le protocole de liberté d'Association est communiquée aux travailleurs en la traduisant au moins dans les langues appropriées et en l'affichant publiquement sur le lieu de travail.	La société n'a pas communiqué le protocole sur la liberté d'association	La société a communiqué le protocole sur la Liberté d'association dans une langue qui n'est pas comprise par la majorité de la main-d'œuvre .	Oui	CLASSEMENT 3 ET il existe des preuves consignées de communication verbale avec toute la main-d'œuvre dans une langue comprise par les travailleurs .		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.12	Qu'il existe ou non un syndicat présent, votre société autorise les représentants des organisations syndicales qui représentent les travailleurs dans le secteur ou la région à rencontrer les travailleurs dans les locaux de la société afin de leur communiquer des informations sur les syndicats et/ou pour exercer des fonctions de représentants à des horaires et dans un lieu agréés.	La direction n'autorise pas ces réunions.	La direction autorise ces réunions mais interfère en étant présente / envoyant des observateurs / en notant le nom des participants / ou toute autre mesure coercitive.	la direction autorise ces réunions en dehors des heures de travail et fournit un espace pour celles-ci.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps travail pour ces réunions.	0	C
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.13	Les périodes et les lieux des réunions accordées sont raisonnables.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.14	La direction n'interfère d'aucune façon, ni ne mène une quelconque surveillance de ces réunions .	Interfèrent activement.	Sont présents pendant les réunions mais n'interfèrent pas activement.	Sont présents durant les réunions à la demande du syndicat /des travailleurs et n'interviennent pas OU ne sont pas présents.		Ne sont pas présents et fournissent un environnement propice aux réunions.	0	C
3.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.15	(S'applique seulement lorsque les travailleurs ne sont pas inclus dans une relation de négociation collective) Une preuve explicite est fournie que l'intimidation ou la coercition ne sont pas à l'origine de cette décision .	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.16	Il existe une forme d'organisation de travailleurs indépendants élus démocratiquement établie afin de représenter les travailleurs dans la société et de négocier avec la direction.	Aucune forme d'organisation des travailleurs n'existe.	Il existe une organisation de travailleurs mais elle n'a pas été élue démocratiquement OU elle n'est pas indépendante OU elle ne s'acquitte pas de ses tâches.	Oui	Il y a un syndicat reconnu et il est actif dans le secteur et dans la plantation/société.	La société apporte un soutien aux activités syndicales ET la société négocie avec les syndicats en bonne foi.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.17	Les travailleurs sont autorisés à prendre eux-mêmes l'initiative et à s'associer indépendamment de la direction.	La direction refuse la création d'une organisation de travailleurs.	La direction place des obstacles pour empêcher les travailleurs de s'organiser	La direction permet aux travailleurs de s'organiser.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	0	C
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.18	La direction donne aux travailleurs l'opportunité de s'associer.	La direction refuse la création d'une organisation de travailleurs.	La direction place des obstacles pour empêcher les travailleurs de s'organiser	La direction permet aux travailleurs de s'organiser.	la direction autorise ces réunions et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	la direction encourage activement les travailleurs à se réunir et fournit des ressources raisonnables y compris le paiement de temps de travail pour ces réunions.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.19	La direction n'intervient pas dans le processus, ou ne mène pas, directement ou indirectement, des élections liées à la formation, la reconnaissance ou la gouvernance d'organisation de travailleurs.	Non		Oui			0	C
3.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.20	La société respecte l'auto-organisation des travailleurs en engageant avec les représentants de ces organisations un dialogue régulier.	Non		Oui			0	C
3.4.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.22	La société n'interfère pas de quelque façon avec la liberté d'association en contrôlant ou gênant les syndicats ou les représentants élus de travailleurs, ou en soutenant une organisation de travailleurs plutôt qu'une autre.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.23	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats ont accès à tous les travailleurs sur le lieu de travail pendant les horaires de travail sans interférence ou la présence de représentants de la direction, à des horaires convenus, en moyenne tous les trois mois .	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour garantir que les représentants élus ont accès à tous les travailleurs pendant les horaires de travail, sur le lieu de travail et sans interférence ou la présence des représentants de la direction, pour une réunion en moyenne tous les trois mois.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.24	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats peuvent se rassembler entre eux pendant les heures normales de travail, au moins une fois par mois pendant une heure.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour que les représentants élus de travailleurs se rassemblent entre eux pendant les horaires de travail réguliers, au moins une fois par mois pendant une heure.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.25	La société garantit que les représentants élus de travailleurs/syndicats rencontrent les représentants de la direction pendant les horaires de travail, au moins une fois tous les trois mois.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET la société a un programme proactif pour que les représentants élus de travailleurs rencontrent les représentants de la direction au moins une fois tous les 3 mois.		0	C
3.4.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.26	Les réunions entre les représentants élus de travailleurs et les représentants de la direction sont programmées régulièrement et sont consignées.	Non		Oui			0	C
3.4.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.27	Le résultat des réunions entre les représentants de travailleurs et la direction est signé et documenté après la réunion.	Non		Oui			0	C
3.4.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.28	(S'applique seulement dans les pays où une convention collective a été conclue pour le secteur dans lequel travaille la société.) La société a signé et adhère à cette convention.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.29	(S'applique seulement dans les pays où une convention collective a été conclue pour le secteur dans lequel travaille la société et que la société a conclu une convention collective séparée au niveau de la société.) Les conventions collectives au niveau de la société ne fournissent pas des conditions d'un niveau moindre que l'accord sectoriel.	Non		Oui			1	C
3.4.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.30	(Seulement applicable lorsqu'aucune convention collective n'est en place.) La société s'engage de manière proactive dans un processus de négociations avec un syndicat reconnu ou avec des représentants de travailleurs autorisés à conclure une convention collective.	Non	Les négociations tenues ne le sont pas avec des représentants de travailleurs légalement autorisés ou avec des syndicats reconnus.	Oui	La société accepte des horaires et des lieux raisonnables pour négocier, participe aux réunions, examine avec sérieux les propositions et leur donne une réponse, et fournit des raisons pour ces réponses.	La société fait tout son possible pour trouver un accord.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.31	(Seulement applicable lorsqu'aucune convention collective n'est en place.) La société n'a pas refusé la réelle opportunité de négocier collectivement avec les travailleurs .	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.32	(Seulement applicable dans les cas où les travailleurs ont librement et expressément décidé de ne pas former ou rejoindre de syndicat et qu'ils ne sont pas légalement autrement autorisés à négocier collectivement.) (Non applicable s'il n'y a pas de syndicat actif dans le secteur/la région ou si les travailleurs ont adhéré à des syndicats qui peuvent prendre part à une convention collective) La société n'a pas recouru à l'intimidation ou la coercition pour amener les travailleurs à prendre cette décision (voir 3.4.4). La décision n'est pas le résultat d'un vote dans lequel la direction était impliquée d'une manière quelconque	Non		Oui		Si aucun syndicat n'est présent, la direction et les représentants élus des travailleurs peuvent engager un dialogue avec la fédération nationale des syndicats pour le secteur concerné et la Fédération Mondiale des syndicats (ou le secrétariat d'un syndicat international approprié) sur	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								l'amélioration de la représentation des travailleurs et la mise en œuvre d'une Convention de négociation collective.		

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.4.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.4.0.33	(Seulement applicable s'il existe une convention collective ou si les représentants des travailleurs sont légalement autorisés à négocier collectivement) Tous les accords négociés entre un syndicat reconnu ou des représentants élus de travailleurs et la direction couvrent les sujets habituellement abordés par une convention collective. Cela inclut au minimum des niveaux de salaire, un manuel pour l'emploi, le temps de travail, un règlement pour les congés et les heures supplémentaires.	Non		Oui	La Convention de négociation collective est vaste et couvre aussi d'autres domaines.	CLASSEMENT 4 ET les salaires sont négociés entre la direction et le syndicat par un positionnement en fonction d'entreprises comparables (prenant en compte leurs salaires et autres avantages) et tenant compte des revenus supplémentaires qu'une société réalise par le biais de Fairtrade.	1	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		3.5	Conditions de travail (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							
3.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.01	La société fixe les salaires pour les travailleurs et les autres conditions d'emploi selon les réglementations légales ou de la convention collective le cas échéant ou à des moyennes régionales, ou à un niveau minimum officiel pour des occupations semblables ; selon le chiffre le plus élevé, avec l'intention d'augmenter continuellement les salaires.	Les salaires < minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Les salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de négociation collective ou à la moyenne régionale.		CLASSEMENT 3 ET toutes les dispositions légales et les prestations convenues sont respectées pour tous les travailleurs.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.02	La société a spécifié les salaires pour toutes les fonctions des employés et les conditions de travail, tel que le travail à la pièce.	Les salaires sont discrétionnaires et il y a des indications de discrimination.	Les travailleurs interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'informations externes (Convention de négociation collective, réglementation légale) Et tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit ET tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit et diffusées à tous les travailleurs de façon à être facilement comprises	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.03	Des déductions de salaires seront uniquement faites si les lois nationales les autorisent, si un accord de convention collective les fixe ou si l'employé a donné son consentement écrit.	Les déductions sont faites en l'absence des indicateurs listés OU le consentement écrit n'est pas donné librement OU les déductions sont disproportionnées		Oui			0	C
3.5.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.04	(Uniquement applicable si les déductions de salaires sont faites par la société pour les services qu'elle fournit.) Les montants déduits sont en conformité avec les coûts effectifs encourus par la société, et ne sont pas utilisés à des fins disciplinaires.	Non	Le calcul des coûts encourus n'est pas possible.	Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.05	Pour tout travail basé sur la production, sur des quotas et à la pièce, pendant les heures normales de travail, le salaire est l'équivalent d'un travail moyen payé à l'heure pour un volume de travail gérable et le montant n'est pas en dessous d'un salaire minimum proportionnel ou de la moyenne propre à l'industrie concernée, selon lequel est le plus élevé.	Les salaires < minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de négociation collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Les salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de négociation collective ou à la moyenne régionale.		CLASSEMENT 3 ET toutes les dispositions légales et les prestations convenues sont respectées pour tous les travailleurs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.06	Les informations concernant ce taux de rémunération sont transparentes et disponibles pour tous les travailleurs et les organisations de travailleurs.	Le taux de rémunération est discrétionnaire et il y a des indications de discrimination.	Les travailleurs interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'informations externes (Convention de négociation collective, réglementation légale) Et tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les taux des salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiés par écrit ET tous les travailleurs interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les taux de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiés par écrit et diffusés à tous les travailleurs de façon à être facilement compris.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.07	(Ne s'applique pas si des clauses garantissant un ajustement périodique à l'inflation en plus des augmentations de salaire nominales sont convenues dans la convention collective couvrant les travailleurs de l'entreprise) L'entreprise veille à ce que les salaires réels (salaires corrigés en fonction de l'inflation) soient augmentés chaque année.	Il n'y a eu aucune augmentation au cours de la dernière année OU l'entreprise n'a pas effectué de calcul complet des salaires.	Il y a eu des augmentations de salaire mais à un niveau inférieur au taux d'inflation annuel moyen du pays.	Il y a eu des augmentations de salaire réelles (augmentations supérieures au taux d'inflation annuel moyen du pays) au cours de la dernière année civile, sur la base d'un calcul du salaire complet pour toutes les catégories d'emploi.			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.08	(Non applicable si une CBA sectorielle est en place et en vigueur) Afin de combler continuellement l'écart avec les repères de salaire décent tels qu'approuvés par Fairtrade International, des étapes pour une augmentation de la rémunération et des délais d'application du salaire décent sont négociés avec des représentants syndicaux ou, en leur absence, d'autres représentants élus des travailleurs, chargés de défendre les intérêts de ces derniers. Les repères du salaire décent approuvés par Fairtrade International sont les "Living Wage Benchmarks and Reference Values" (repères et valeurs de référence du salaire décent) publiées par la Global Living Wage Coalition, sur le site www.globallivingwage.org. Lorsque les valeurs de référence du salaire décent n'ont pas été établies, vous veillez à ce que les salaires réguliers soient augmentés en plus des augmentations liées à l'inflation.	Il n'y a eu aucune négociation.	Des négociations ont lieu régulièrement MAIS aucune étape ou indication pour atteindre le salaire décent n'est convenue	Oui, des négociations ont lieu régulièrement ET le référentiel du salaire décent est mis à la disposition des représentants des syndicats et/ou des travailleurs ET le calendrier et les étapes convenus lors de la négociation sont disponibles par écrit.	RANG 3 ET l'entreprise peut expliquer comment elle atteindra le niveau de référence du salaire décent tel que défini par Fairtrade International sur la base d'un plan discuté avec les représentants élus des travailleurs.	RANG 4 ET l'entreprise a atteint le niveau de référence du salaire décent tel que défini par Fairtrade International et cela se reflète dans les contrats des travailleurs.	1	C
3.5.5, Flowers and Plants 3.2.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.09	Les paiements sont faits en temps, conformément à un calendrier de paiements réguliers qui a été communiqué aux travailleurs.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.10	Les travailleurs reçoivent des bordereaux de paie ou équivalent, régulièrement ou sur demande fournissant un compte-rendu clair des salaires perçus, allocations, primes, paiement des heures supplémentaires et toutes les déductions en détails.	Aucun bordereau de paie n'est fourni aux employés.	Les bordereaux de paie ne comportent pas tous les champs exigés selon ce critère de conformité OU ne sont pas compris par les travailleurs	Les bordereaux de paie sont remis régulièrement avec toutes les informations exigées sous une forme comprise par les travailleurs.	CLASSEMENT 3 ET un bordereau de paie est remis chaque mois avec le salaire.		0	C
3.5.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.11	Le paiement est effectué en monnaie légale.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.5.1	Plantation unique	3.5.0.20	(Ballons de sport) Les employés occasionnels ont les droits des employés et ont accès à des avantages sociaux égaux à ceux des employés permanents.	Non	Les travailleurs occasionnels reçoivent des prestations, mais elles ne sont pas égales à celles des travailleurs permanents .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la société fournit par elle-même des services de soins de santé à tous les travailleurs. Ces services sont égaux ou meilleurs que les services fournis par le gouvernement local.		0	C
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.21	(Ballons de sport) La société de ballons de sports garantit que tous les employés dans la chaîne de valeurs reçoivent au moins le salaire minimum stipulé par le gouvernement ou gagnent la moyenne appropriée de l'industrie (selon lequel est plus élevé) pour tous les ballons produits (Fairtrade ou autrement).	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.22	(Ballons de sport) Les employés payés à la pièce reçoivent un taux calculé sur la base du salaire minimum. La société garantit qu'à la fin du mois /jour de travail, l'employé reçoive au moins le salaire minimum sur la base d'un horaire de travail normal.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.23	(Ballons de sport) Aucune déduction pour la qualité, la discipline ou d'autres raisons ne peuvent amener le salaire actuel reçu sous le salaire minimum.	Non		Oui			0	M
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.24	(Ballons de sport) Si l'argent gagné par un travail à la pièce est plus élevé que le salaire minimum, les employés auront le montant le plus élevé.	Non		Oui			0	C
Sports Balls 3.5.2	Plantation unique	3.5.0.25	(Ballons de sport) La direction garantit que les tableaux des taux à la pièce et le tableau du ou des salaires minimum officiels sont placés publiquement dans les usines et dans les usines détenues par les centres de couture et les unités de sous-traitance. Ces tableaux sont facilement visibles et imprimés dans la langue locale. Si les taux à la pièce ou le salaire minimum officiel change, les tableaux sont mis à jour.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 3.6.1	Plantation unique	3.5.0.26	(Ballons de sport) L'Agent de Santé et Sécurité et le médecin de la société de ballons de sport garantissent que les employés des unités de sous-traitance et des usines détenues par les centres de couture travaillent dans un environnement sain et sécuritaire.	L'agent de Santé et de Sécurité et le médecin ne sont pas au courant des conditions de travail dans les centres de couture et les unités de sous-traitance appartenant à la société	Il y a une sensibilisation mais aucune mesure n'a été prise pour garantir la Santé et la Sécurité.	Des mesures ont été prises pour garantir que les conditions de travail sont sécuritaires .	CLASSEMENT 3 ET des formations de travailleurs axées sur les mesures préventives ont été dispensées .	À l'issue des formations, tous les travailleurs interrogés connaissent les risques et savent comment les prévenir.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.27	Tous les employés permanents ont un contrat écrit d'embauche juridiquement contraignant, signé par l'employé et l'employeur, et contenant à minima la description de poste, les heures de travail, le taux de rémunération, la réglementation des heures supplémentaires, les prestations et les déductions des avantages sociaux, les congés payés annuels, la protection du travailleur contre la perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité ou d'accident, et une période de préavis pour résiliation qui soit la même que la période de préavis pour l'employeur.	Les travailleurs permanents n'ont pas de contrat écrit liant légalement les deux parties.	Les contrats écrits ne sont pas conformes avec la législation du travail OU la période de préavis est plus longue pour le travailleur OU ne contient pas au moins une des exigences selon ce critère de conformité.	Tous les travailleurs permanents ont signé des contrats qui incluent toutes les exigences selon ce critère de conformité .	CLASSEMENT 3 ET chaque travailleur dispose d'un exemplaire du contrat signé (3.5.8)	CLASSEMENT 4 Et les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par les travailleurs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.28	(Non applicable au thé) Les travailleurs temporaires employés pour une période de 3 mois ou plus de service ininterrompu ont un contrat d'embauche écrit juridiquement contraignant comportant une description de poste, signé par l'employé et l'employeur.	Les travailleurs temporaires embauchés pour une période de 3 mois n'ont pas de contrat écrit liant légalement les deux parties.	Les contrats écrits ne se conforment pas avec la législation du travail OU la période de préavis est plus longue pour le travailleur OU ils ne contiennent pas au minimum un des critères selon ce critère de conformité.	Tous les travailleurs temporaire employés pour une période de 3 mois ont signé des contrats qui incluent toutes les exigences selon ce critère de conformité.	CLASSEMENT 3 ET chaque travailleur dispose d'un exemplaire du contrat signé (3.5.8)	CLASSEMENT 4 Et les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par les travailleurs.	1	C
3.5.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.29	En cas de dissolution du contrat, la période de préavis est identique pour l'employeur et l'employé.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.2.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.30	(Fleurs et Plantes) Chaque travailleur perçoit au minimum 3 semaines calendaires de congés payés par an. Indépendamment du type de contrat d'un travailleur, le congé payé est alloué au pro-rata de la durée du contrat après deux mois consécutifs de service.	Non	Seuls les travailleurs permanents perçoivent des congés payés.	Oui. Tous les travailleurs perçoivent les congés payés minimum; pro-rata lorsqu'appliquable.		CLASSEMENT 4 ET la société offre plus de 3 semaines de congés payés par année.	0	M
Sports Balls 3.5.4	Plantation unique	3.5.0.31	(Ballons de sport) La société de ballons de sport accorde un contrat permanent aux employés qui travaillent à plein temps dans ses usines et ses centres de couture personnels ou en location. La société encourage également ses sous-traitants à accorder plus fréquemment des contrats de travail permanents à leurs ouvriers.	Non	Des contrats sont accordés à quelques travailleurs à plein temps.	Des contrats sont accordés aux travailleurs à plein temps.		CLASSEMENT 3 ET il existe une règle claire pour déterminer quand un contrat de travail permanent est accordé aux travailleurs.	3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.32	Tous les employés connaissent leurs droits et devoirs, responsabilités, salaires et horaires de travail dans le cadre du contrat de travail légal.	Non	Les détails sont donnés sous un format et dans une langue que les travailleurs ne comprennent pas ou les détails ne sont pas complets selon ce critère de conformité.	Les formations d'installation sont fournies à tous les nouveaux travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs selon leurs contrats.	Les informations sur les droits et devoirs des travailleurs sont communiquées dans des langues appropriées à l'aide de panneaux d'affichage.	Des sessions régulières sur les droits et devoirs des travailleurs sont entreprises.	0	C
3.5.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.33	Les employés ont un exemplaire signé de leur contrat d'embauche, fourni dans un format et une langue qu'ils comprennent.	Non		Oui			0	C
FLOCERT requirement	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.34	(Inde) (Seulement applicable en l'absence d'un contrat formel mis en pratique dans le secteur.) Il existe un autre système établi par la loi qui reconnaît le travailleur comme un employé de la société et qui garantit à l'employé la protection nécessaire conformément aux sections 3.5.6/3.5.7 du Standard	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.35	La société est en conformité avec la législation nationale et locale en vigueur ainsi qu'avec les standards de l'industrie concernant les heures de travail et la réglementation d'heures supplémentaires.	Non		Oui			0	M
3.5.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.36	La société n'exige pas des travailleurs de travailler régulièrement plus de 48 heures par semaine	Non		Oui			0	C
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.37	La société autorise les travailleurs à disposer d'au moins un jour de repos pour six jours de travail consécutifs, sauf circonstances exceptionnelles.	Non		Oui			0	C
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.38	La société a reçu de FLOCERT l'autorisation de faire une exception au cas où elle n'autorise pas au moins un jour de repos pour 6 jours de travail consécutifs. Toutefois, les travailleurs ne travaillent pas plus de 14 heures par jour ou plus de 72 heures par semaine ou plus de 18 jours de travail continus sans repos.	La société n'a pas demandé de dérogation OU une exception n'a pas été accordée.	Une exception a été accordée mais elle n'est plus valide OU les heures de travail excèdent les limites définies.	La dérogation accordée par FLOCERT est toujours valide et les limites de temps de travail ne sont pas excédées.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.39	Les exceptions accordées par FLOCERT sont communiquées aux travailleurs dans un format et une langue que les travailleurs comprennent.	Non		Oui	Les conditions pour les circonstances exceptionnelles acceptées et signées par les travailleurs .		0	C
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.40	Les heures supplémentaires sont volontaires et ne sont pas exigées sur une base régulière.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.41	Aucune heure supplémentaire ne dépasse une période de plus de 3 mois consécutifs et/ou ne doit pas excéder 12 heures par semaine, sauf circonstances exceptionnelles.	Il n'existe aucun contrôle pour éviter que le temps supplémentaire ne dépasse ce que le critère définit.	Il existe un contrôle pour gérer le temps supplémentaire, mais celui-ci dépasse 3 mois et/ou 12 heures par semaine.	Il existe un contrôle au niveau du départ des Ressources humaines qui suit le critère. Cependant, il existe des périodes pour les limites de temps supplémentaires sont dépassées pour certaines parties de l'exploitation pour quelques heures et/ou jours de travail par année.	Il existe un système de contrôle du temps supplémentaire efficace au niveau du département des Ressources humaines et le temps supplémentaire ne dépasse pas la définition du critère.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.42	La société a reçu l'approbation préalable de FLOCERT pour faire une exception au cas où ses heures supplémentaires excèdent les limites définies.	La société n'a pas demandé de dérogation avant la prestation des heures supplémentaires OU une exception n'a pas été accordée.	Une exception a été accordée mais elle n'est plus valide OU les heures de travail excèdent les limites accordées.	La dérogation accordée par FLOCERT est toujours valide, a été demandée avant la prestation des heures supplémentaires et les limites de temps de travail ne sont pas excédées.			0	C
3.5.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.43	La législation nationale pour les heures supplémentaires est respectée si elle dépasse ce critère.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.44	Les heures supplémentaires sont compensées à un taux de Prime qui est applicable aux compensations par paiement ou par jours de repos. Si ni la législation nationale, ni la CC, ni des accords avec des syndicats ne précisent ces taux, les facteurs suivants s'appliquent: facteur de 1,5 jour de travail réalisé pendant la semaine de travail normale. Pour le travail réalisé lors du jour de repos de la région, les vacances publiques ou la nuit, un facteur 2 est appliqué.	Aucun taux de Prime n'est appliqué pour compenser les heures supplémentaires .	Un taux de Prime est appliqué mais il ne correspond pas aux coefficients définis, et/ou aux autres accords convenus avec des syndicats / la CC ou avec les taux prévus par la législation nationale.	Un taux de Prime basé sur les coefficients définis est appliqué. Ou la législation nationale/la CC/d'autres accords convenus avec les syndicats indiquent d'autres taux qui sont respectés.	CLASSEMENT 3 ET les travailleurs savent comment est calculé la compensation pour les heures supplémentaires .		0	M
3.5.13	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.45	Au moins deux semaines de congés payés par an sont octroyés aux travailleurs, sans compter les congés maladie et les congés occasionnels. Les périodes de congés annuels sont en conformité avec la législation nationale et/ou la convention collective, si l'une des deux excède 2 semaines.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.47	Les pauses déjeuner et les pauses sont définies, octroyées et respectées.	Les travailleurs ne sont pas autorisés à faire des pauses.	Les travailleurs sont autorisés à faire des pauses MAIS elles ne sont pas clairement définies OU elles ne sont pas toujours pleinement respectées.	Les pauses déjeuner et les pauses sont accordées et respectées.			0	C
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.48	Il existe une réglementation sur le congé maladie régulier et le congé maladie engendré par une lésion professionnelle qui est au minimum conforme à la législation nationale et qui est honorée.	Il n'existe aucune réglementation	Il existe une réglementation mais elle n'est pas toujours honorée OU pas conforme à la législation nationale	Il existe une réglementation selon la législation nationale et elle est toujours honorée		CLASSEMENT 3 ET la réglementation de la société va au-delà de la législation.	0	C
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.49	La réglementation garantit que les travailleurs sont protégés d'un licenciement pendant leur congé maladie temporaire et garantit au travailleur une forme de revenu pendant le congé maladie.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.50	Le congé maladie n'est pas déduit des congés annuels.	Non		Oui			0	C
3.5.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.51	La société accorde à ses travailleuses au moins huit semaines de congé maternité accompagnées d'une compensation respectant les lois nationales ou ne représentant pas moins des 2/3 d'une paie régulière, selon le montant le plus élevé, sans compter le congé annuel et sans entraîner de perte de privilège en raison de ce congé.	Le congé maternité est inférieur à 8 semaines .	La compensation pendant la période est inférieure à celle permise selon ce critère de conformité.	Les prestations de maternité sont en conformité avec la législation nationale ou ce critère de conformité, selon le montant le plus élevé.			0	C
3.5.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.52	Il n'est pas mis fin à l'emploi d'une femme pendant sa grossesse ou son congé maternité, sauf pour des raisons ne dépendant pas de la grossesse ou de la naissance de l'enfant.	Non		Oui			0	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.17	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.53	(Seulement applicable si le congé maternité dure moins de 12 semaines.) La période est prolongée d'une semaine par an jusqu'à atteindre 12 semaines.	Il n'y a aucune augmentation du congé maternité.	Le congé maternité est augmenté, mais par moins d'une semaine par an.	Il existe un plan écrit prévoyant de faire passer le congé maternité à 12 semaines, en l'allongeant au moins d'une semaine par an.	Il existe un plan écrit pour faire passer le congé maternité à 12 semaines, et le congé maternité est allongé par plus d'une semaine par année.	Le congé maternité est passé à 12 semaines en une seule fois.	3	D
3.5.18	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.54	Les mères qui allaitent se voient octroyées une ou plusieurs pauses journalières par jour durant les heures de travail payées, ou une réduction journalière des heures de travail, pour allaiter l'enfant jusqu'à 9 mois après la naissance.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.55	Tous les travailleurs bénéficient de la sécurité sociale légale.	Aucune sécurité sociale n'est fournie aux travailleurs.	Les prestations de sécurité sociales ne se conforment pas aux dispositions nationales/régionales/de la Convention de négociation collective et/ou tous les travailleurs ne sont pas couverts.	Les prestations de sécurité sociales se conforment aux dispositions nationales/régionales/de la Convention de négociation collective et tous les travailleurs sont inclus à titre de bénéficiaires, et les travailleurs migrants/temporaires touchent des prestations équivalentes.	CLASSEMENT 3 et toutes les catégories de travailleurs ont les mêmes avantages.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.2.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.56	(Fleurs et Plantes) L'employeur garantit que les travailleurs sont inclus dans un programme de sécurité sociale d'état ou privé, couvrant au moins l'invalidité et les blessures au travail, la maladie professionnelle, les prestations maternité et de vieillesse.	L'employeur ne paye pas de sécurité sociale légale, si bien que les travailleurs se retrouvent sans couverture en cas d'absence maladie, d'invalidité ou d'accident OU il est impossible de calculer / d'identifier ces indemnités.	L'employeur paie la sécurité sociale légale en retard, OU ne déclare pas le plein salaire, si bien que les travailleurs sont partiellement couverts en cas d'absence maladie, d'invalidité ou d'accident.	L'employeur satisfait toutes les dispositions légales/agrées.	L'employeur satisfait toutes les dispositions légales/agrées ET a un plan pour les augmenter progressivement.	L'employeur complète les prestations au-delà des dispositions légales/agrées.	0	C
3.5.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.57	Un plan assorti d'un calendrier existe et est mis en œuvre pour que tous les travailleurs permanents aient un fonds de prévoyance ou un régime de retraite. La législation nationale est respectée si elle va au-delà de cette exigence.	Il n'existe aucun plan de la sorte.	Il y a un plan mis en place mais il n'a pas été mis en œuvre.	Il y a un plan en place et il a été mis en œuvre.	CLASSEMENT 3 ET tous les travailleurs ont bénéficié.		3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.21	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.59	À travail égal, les travailleurs locaux et migrants, saisonniers et permanents ont des avantages et des conditions de travail équivalents.	Les travailleurs ne reçoivent pas d'avantages et de conditions de travail équivalents.		Tous les groupes de travailleurs reçoivent des prestations et des conditions d'emploi équivalente s/égales OU de prestations et des conditions d'emploi alternatives si égal n'est pas possible.			1	C
3.5.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.60	Tout travail régulier est entrepris par des travailleurs permanents. Les contrats à durée déterminée et la sous-traitance sont autorisés uniquement en haute saison, dans des circonstances exceptionnelles et pour des tâches spécifiques.	Non		Oui			0	C
3.5.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.61	Le travail basé sur la production, les quotas ou le travail à la pièce n'est pas utilisé pour éviter des contrats à durée limitée.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.62	Le recrutement des travailleurs saisonniers/temporaires pour du travail régulier pour la production Fairtrade est effectué directement plutôt que par le biais d'un sous-traitant.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.63	La société sous-traite uniquement les travailleurs pour un travail qui n'est pas régulier, ou dans des circonstances spéciales, si elle ne parvient pas à recruter directement.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.64	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) La direction a développé des critères de sélection appropriés pour favoriser la décision de nomination d'un sous-traitant.	Non		Oui			1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.65	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Avant de signer un contrat avec un sous-traitant, ses qualifications ont été vues et approuvées par la société .	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.66	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Les sous-traitants se sont engagés par contrat à respecter les exigences suivantes : fournir des services en conformité avec la législation nationale, la Convention 181 de l'OIT (sur les agences d'emploi privées) et avec les critères spécifiques du chapitre 3 de ce Standard sur les Conditions de Travail concernant les salaires, les contrats et les heures de travail (critères 3.5.1, 3.5.8, 3.5.9), La Liberté d'Association (critères. 3.4.1, 3.4.8), l'interdiction du travail forcé et en servitude (critères 3.2.1), Travail des enfants (critères 3.3.1, 3.3.2), discrimination (3.1.1) et santé et la sécurité (3.6.1).	Non		Oui	La société garantit que le sous-traitant se conforme aux exigences.		1	C
3.5.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.67	(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Le sous-traitant accepte les audits si FLOCERT les juge appropriés.	Non		Oui			1	C
3.5.25	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.68	"(Seulement applicable si les travailleurs sont sous-traités.) Des registres des travailleurs sous-traités (du contractant) indiquant le nombre de travailleurs, leur salaire et les heures travaillées sont disponibles."	Non	Les registres sont incomplets.	Oui	= Rang 3 ET contenant jusqu'à deux éléments mentionnés dans la note d'interprétation	= Rang 3 ET contenant tous les éléments mentionnés dans la note d'interprétation.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.69	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays.) Les pratiques de recrutement de toute agence ou personne impliquée sont en conformité avec les critères précisés dans le Standard Fairtrade en 3.5.24. (Cf. Critère de conformité 3.5.0.63 à .67).	L'entreprise n'applique pas la diligence raisonnable demandée lorsque des sous-traitants, des agences ou une autre personne sont nommés pour recruter des travailleurs.	Le sous-traitant, l'agence ou la personne impliquée dans le recrutement des travailleurs respecte une partie des CC 3.5.0.63 à 3.5.0.67 mais pas tous (par exemple, les critères de sélection sont connus mais il n'y a aucun engagement à se conformer à la Convention de l'OIT, le sous-traitant refuse	Le sous-traitant, l'agence ou la personne impliquée dans le recrutement des travailleurs est conforme aux CC 3.5.0.63 à 67.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					d'être soumis à des audits, ...)					
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.70	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays.) La société paye les frais de recrutement ou de visa encourus.	Non	Le paiement est partiel	Oui			0	C
3.5.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.71	(Seulement applicable si la société recrute activement des travailleurs provenant d'autres régions du pays ou d'autres pays et si la période de travail dure moins d'une année.) La société paye également les frais de déplacement de ces travailleurs en provenance et à destination de leur pays ou région d'origine au début et à la fin de leur période de travail.	Il n'a été fait aucun paiement	Le paiement effectué couvre seulement le trajet dans un sens.	Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.72	(Ne s'applique pas aux organisations certifiées après le 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025, applicable uniquement jusqu'au 31 décembre 2025) Il y a une procédure de règlement des griefs en place, dont les travailleurs sont informés qui: • Permet aux travailleurs de porter plainte directement et anonymement; • Autorise les plaintes directes et anonymes de tierces parties; • Protège les travailleurs qui portent plainte contre les récriminations; • Fait un rapport complet au plaignant et autorise une procédure d'appel. • Comprend une procédure pour les situations de harcèlement sexuel • est conforme à la législation nationale	Aucune procédure des griefs n'est en place.	Une politique des griefs est mise en place mais elle n'est pas suivie dans la pratique	Il y a une procédure de grief en place mais qui manque de clarté OU qui diffère légèrement de sa description.	Il y a une procédure de grief transparent e et efficace mise en place et elle est suivie par l'employeur .	RANG 4 ET les travailleurs connaissent la procédure de griefs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.73	(Ne s'applique pas aux organisations certifiées après le 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025, applicable uniquement jusqu'au 31 décembre 2026) La société garantit que les travailleurs connaissent bien et comprennent la procédure et qu'ils savent qu'ils ont le droit d'être entendus et le droit d'introduire un recours auprès d'un organisme indépendant.	Non		Oui	RANG 3 ET la formation est dispensée pour tous les travailleurs sur la procédure de griefs et sur leurs droits à être entendu et sur le droit de recours.	RANG 4 ET les dossiers disponibles sont transparents et clairs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.77	(Seulement applicable si la société fournit le logement.) Le logement garantit la sécurité structurelle, et des niveaux raisonnables de décence, vie privée, sécurité et hygiène.	Non		Oui	La société fournit des définitions acceptables de la décence, vie privée, sécurité et hygiène qui ont été élaborées avec les représentants élus de travailleurs et elle suit ces définitions.	Il y a un plan écrit mis en place avec un budget pour améliorer les logements, par exemple, installation de l'électricité, peintures, modernisation des installations de toilettes et de douches etc.	3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.78	(Ne s'applique pas au thé) (Seulement applicable si la société fournit le logement) Un entretien régulier du logement et des installations communes est effectué.	Non		Oui	Un programme d'entretien approprié est en place pour l'entretien régulier des logements. Les registres sont disponibles qui montrent que l'entretien est fait régulièrement. Un système de rapports est en place et opérationnel pour que les travailleurs signalent tout besoin d'entretien.		3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.79	(Ne s'applique pas au thé) (S'applique seulement si l'entreprise fournit le logement) Si les installations sanitaires sont partagées, un nombre raisonnable de toilettes et de douches par nombre d'utilisateurs est disponible, avec de l'eau propre, et conformément au niveau régional.	Non		Oui			3	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.80	(Ne s'applique pas au thé) (Seulement applicable si la société fournit le logement) La réglementation nationale ou de l'état est respectée dans tous les cas et les normes régionales sont prises en compte.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET les normes régionales sont prises en considération.		3	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.81	(Ne s'applique pas au thé) (Seulement applicable si la société fournit le logement et fait payer un loyer) Les loyers pour les logements correspondent aux moyennes locales.	Non		Oui			3	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.82	(Ne s'applique pas au thé) (Seulement applicable si la société fournit à la majorité des principaux travailleurs un logement de base gratuitement) Les travailleurs qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'un logement gratuit sont compensés à l'aide d'une indemnité qui leur permettra de louer une maison du même modèle.	Non		Oui			3	C
3.5.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.83	(Ne s'applique pas au thé) (Seulement applicable si la société fournit le logement) Les travailleurs sont libres de choisir s'ils veulent ou non loger sur l'exploitation.	Non		Oui			3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.84	(Fleurs et Plantes) (Pour les travailleurs qui vivent à plus de 5 km de la plantation) Vous veillez à ce que les travailleurs bénéficient d'un logement ou de transports gratuits lorsqu'il n'y a pas de logement et d'infrastructure disponibles en quantité et qualité suffisante.	Le logement ou le transport n'est pas fourni.	Les travailleurs ont accès au transport, mais il n'est pas gratuit ou la compensation ne couvre pas le coût réel.	Le logement ou un transport décent gratuit est fourni pour les travailleurs qui vivent à plus de 5 km de la plantation.	RANG 3 ET si le transport est assuré, les véhicules utilisés sont en état de marche et adaptés aux passagers, les conducteurs sont qualifiés et expérimentés, et les véhicules ne sont pas surchargés.		3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.87	(Fleurs et Plantes) (Pour les entreprises certifiées avant le 1er avril 2025, applicable seulement à partir du 28 février 2026) Vous vous assurez qu'aucun salaire de base des travailleurs de votre entreprise (avantages en nature et allocations en espèces non-inclus) ne tombe en dessous du salaire plancher. Le salaire plancher reflète le seuil mondial de pauvreté fixé par la Banque Mondiale en tenant compte de la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Vous n'êtes pas exempté de la conformité, si votre entreprise est représentée par une association d'employeurs qui a négocié collectivement un accord multi-entreprises ou sectoriel avec des taux de salaire de base inférieurs au salaire plancher. Vous vous assurez qu'aucun bénéfice n'est affecté/réduit après l'introduction de cette exigence sauf dans le cadre d'un accord avec un syndicat qui a le droit de négocier collectivement au nom des travailleurs de votre entreprise.	Non		Oui			0	C
Fresh Fruit 3.1.1 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.89	(Fruits frais) Vous payez des salaires qui ne sont pas inférieurs au seuil mondial de pauvreté extrême (actuellement de 1,90 \$/jour Parité de Pouvoir d'Achat (PPA); à partir du 1er juillet 2025 2,15 \$ / jour PPA) fixé par la Banque mondiale.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.2 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.90	(Banane) Votre entreprise s'assure qu'aucun travailleur ne reçoit un salaire, en espèces après impôts et déductions obligatoires, inférieur au salaire de base Fairtrade tel que défini au niveau de 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable pour votre pays. Le calcul est effectué conformément à la recommandation « Calcul des salaires dans le cadre de la norme relative aux fruits frais » (https://www.fairtrade.net/standard/hl-fresh-fruit ; recommandation sur l'exigence 3.1.2).	Païement de salaires inférieurs à 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays		Païement de salaires à hauteur de 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays.		Païement de salaires supérieurs à 70 % du salaire de subsistance en espèces applicable dans le pays.	0	C
Fresh Fruit 3.1.2 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.91	(Banane) Vous veillez à ce qu'aucune rémunération ne soit aggravée/réduite après l'introduction de cette exigence, sauf accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.	La rémunération s'est détériorée après l'introduction de l'exigence sans accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.		Rémunération non détériorée après l'introduction de l'exigence OU rémunération détériorée après l'introduction de l'exigence, mais avec un accord formel avec un syndicat ayant le droit de négocier.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.92	(Banane) (Applicable tant qu'il existe au moins un travailleur recevant un salaire inférieur au référentiel du Salaire Vital) Maximum 30 % de la prime Fairtrade générée par les ventes à partir de 2021 sont distribués équitablement en espèces, uniquement entre les travailleurs qui gagnent moins que le Salaire Vital, en fonction du temps de travail, sous forme de bonus Fairtrade à hauteur de l'écart avec le Salaire Vital.	Aucun versement de la prime n'a lieu OU la distribution n'est pas conforme au temps de travail, ni équitablement versée ET/OU la nature et la fréquence des versements ne font pas l'objet d'une consultation avec les syndicats locaux / en leur absence avec d'autres représentants élus des travailleurs.	La prime générée avant 2021 est versée pour combler l'écart.	L'entreprise verse équitablement jusqu'à 30 % de la prime Fairtrade, conformément à l'exigence.	Rang 3 ET l'entreprise a élaboré un plan pour diminuer progressivement le montant de la prime Fairtrade utilisée pour couvrir la différence existante entre le référentiel du salaire de subsistance et le salaire net en espèces le plus bas perçu par les travailleurs.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.93	(Banane) Les paiements sont effectués en espèces. Des bons de prime d'une valeur égale aux versements en espèces peuvent être versés dans les contextes où le paiement en espèces n'est pas une option avantageuse. Votre entreprise démontre la transparence et l'exactitude des paiements effectués par le Comité de la prime Fairtrade selon les règles décrites l'exigence 3.5.0.92.	La distribution des bons de prime n'a pas été transparent e ou équitable OU le calcul du total dépensé en bons de prime était supérieur aux 50 % autorisés OU aucune raison n'a été donnée pour expliquer pourquoi il était avantageux de distribuer des bons.	La distribution des bons en espèces était équitable et transparent e, MAIS elle n'a pas été décidée par l'Assemblée générale des travailleurs OU aucune raison n'a été donnée pour expliquer pourquoi il était avantageux de distribuer des bons.	La distribution des bons en espèces était transparent e, précise et équitable ET était égale ou inférieure aux 30 % autorisés.	Rang 3 ET l'entreprise a élaboré un plan pour diminuer progressivement le montant de la prime FT utilisée pour couvrir la différence existante entre le référentiel du salaire de subsistance et le salaire net en espèces le plus bas perçu par les travailleurs.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.3 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.94	(Banane) Vous veillez à ce qu'aucune rémunération ne soit aggravée/réduite à cause du critère 3.5.0.92, sauf accord formel des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.	La rémunération s'est détériorée après l'introduction de l'exigence sans accord formel avec des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.		Rémunération non détériorée après l'introduction de l'exigence OU rémunération détériorée après l'introduction de l'exigence, mais avec un accord formel avec des représentants élus des travailleurs ayant le droit de négocier.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 3.1.4 (HL)	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.95	(Banane) Vous communiquez chaque année des données à l'Unité des normes et des prix de Fairtrade International. Les données sont présentées en utilisant le modèle disponible sur la page Internet de Fairtrade (voir le lien dans la note d'interprétation) et comprennent : - Le nombre de travailleurs (travailleurs sur le terrain, travailleurs de l'entrepôt de conditionnement, autres travailleurs). - Les salaires bruts les plus bas (travailleurs sur le terrain, travailleurs de l'entrepôt de conditionnement, autres travailleurs). - Le nombre d'hectares de production et de récolte de bananes (en hectares/an) - Les volumes totaux de production et de vente (répartition par volumes Fairtrade, non Fairtrade, biologiques et traditionnels), répartis en volumes pour l'exportation et le marché local. - La liste des avantages sociaux en espèces (statutaires et non statutaires) fournis par les propriétaires de plantations aux travailleurs, qui augmentent ou réduisent le salaire net reçu en espèces par les travailleurs. Exemples d'avantages sociaux en espèces : rémunération du 13e mois, prime d'anniversaire, etc.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.96	(Thé) Les travailleurs temporaires qui travaillent pendant 6 jours consécutifs ou pendant au moins 10 jours par mois ou plus de service ininterrompu, ont un contrat de travail écrit juridiquement contraignant avec une description de poste dans une langue qu'ils comprennent, signé par l'employé et l'employeur. Dans ce cas, l'exigence 3.5.8 du standard HL s'applique également. Le contrat comprend la durée du contrat, les heures/jours par semaine travaillées, la description du poste, le niveau de salaire, les retenues sur salaire, la période de préavis, des informations sur les avantages en nature, les responsabilités de l'employeur et de l'employé, et comprend des explications sur la procédure de règlement des griefs. En cas de résiliation du contrat, le délai de préavis est identique pour l'employeur et l'employé.	Les travailleurs temporaires employés pendant 6 jours consécutifs ou pendant au moins 10 jours par mois ou plus de service ininterrompu, n'ont pas de contrat écrit juridiquement contraignant.	Les contrats écrits ne sont pas conformes au droit du travail OU ne contiennent pas au moins une des exigences selon ce CC.	Tous les travailleurs temporaires employés pendant 6 jours consécutifs ou pendant au moins 10 jours par mois, ou plus de service ininterrompu ont signé un contrat qui inclut toutes les exigences conformément à ce CC.	RANG 3 ET chaque travailleur a une copie du contrat signé (3.5.8)		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.97	(Thé) (Applicable uniquement si l'entreprise fournit un logement) Si votre entreprise propose un logement pour des travailleurs permanents, migrants, saisonniers/temporaires ou anciens, vous entretenez et améliorez régulièrement les logements, vous marquez clairement la zone d'habitation pour indiquer ce qui est dans le champ d'application de votre entreprise, et ce qui suit est assuré : - les maisons sont situées dans des zones exemptes de dangers et la structure des maisons offre une protection contre les conditions météorologiques typiques (chaleur, froid, pluie, vent, humidité) et extrêmes, et une protection contre la vermine et les insectes, ont des murs permanents, des sols scellés et secs; et des toits, des fenêtres et portes qui ne fuient pas. - les logements ont de la lumière naturelle et artificielle, - des cuisines avec un dispositif de ventilation et accès à une eau propre à la consommation. - des portes verrouillables, - des sorties de secours signalées et des équipements de lutte contre l'incendie ou des exercices d'incendie avec instructions, -des installations électriques sûres - des systèmes d'égouts et d'élimination des déchets en bon état de fonctionnement	Pas d'entretien et d'amélioration réguliers des logements OU aucune des conditions n'est assurée		Entretien et amélioration réguliers des logements ET toutes les conditions sont assurées	RANG 3 ET un calendrier d'entretien approprié est en place pour l'entretien régulier du logement ET des registres sont disponibles pour démontrer que l'entretien est effectué régulièrement ET un système de communication est en place et fonctionne pour que les travailleurs signalent tout besoin d'entretien.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.98	(Thé) (Applicable uniquement si l'entreprise fournit un logement) Si votre entreprise fait payer un loyer pour le logement, le montant du loyer est conforme aux moyennes locales.	Loyer du logement non conforme aux moyennes locales		Loyer du logement conforme aux moyennes locales			0	C
Tea 3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.99	(Thé) (Applicable uniquement si l'entreprise fournit un logement) Si votre entreprise fournit gratuitement un logement de base à la majorité des travailleurs, vous indemnisez les travailleurs qui ne sont pas en mesure de recevoir un logement gratuit avec une allocation qui leur permettra de se permettre la location d'un logement de même standing.	Non		Oui			0	C
Thé 3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.100	(Thé) (Uniquement applicable si l'entreprise fournit un logement) Les travailleurs ont la liberté de choisir s'ils souhaitent être logés sur l'exploitation ou non.	Non		Oui			0	C
Thé 3.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.101	(Thé) (Uniquement applicable si l'entreprise fournit un logement) Vous vous conformez à la réglementation nationale ou régionale dans tous les cas et les normes régionales doivent être prises en compte si elles dépassent cette exigence.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.102	(Thé) (Uniquement applicable si l'entreprise fournit un logement) Si votre entreprise propose un logement à des travailleurs permanents, migrants, saisonniers/temporaires ou anciens, vous assurez la sécurité et l'hygiène des installations de lavage et sanitaires. Vous mettez des installations sanitaires utilisables (toilettes et salles de bain) à disposition avec de l'eau propre et d'un style conforme aux usages régionaux. Vous assurez la sécurité des installations de lavage et sanitaires et les entretenez régulièrement avec un système d'assainissement en bon état de fonctionnement. Vous vous conformez à la réglementation nationale ou régionale dans tous les cas et les normes régionales doivent être prises en compte si elles dépassent cette exigence.	Des installations de lavage et sanitaires sûres et hygiéniques ne sont pas assurées OU installations sanitaires non utilisables OU installations de lavage et sanitaires ne sont pas sécurisées ni régulièrement entretenues OU réglementations nationales ou régionales ne sont pas respectées		Des installations de lavage et sanitaires sûres et hygiéniques sont assurées ET installations sanitaires utilisables ET installations de lavage et sanitaires sécurisées et régulièrement entretenues ET réglementations nationales ou régionales respectées			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.103	(Thé) (Pour les organisations certifiées avant le 1er avril 2022, applicable uniquement à partir du 1er avril 2023) Vous effectuez une évaluation annuelle de la qualité des logements, des installations de lavage et sanitaires pour maintenir une qualité adéquate et un plan d'amélioration basé sur les résultats de l'évaluation. L'évaluation est sous forme écrite et est communiquée au Comité de Conformité Fairtrade. L'évaluation comprend : - Date à laquelle l'évaluation a été effectuée - Nombre total de logements que l'entreprise fournit ou prend en charge - Un registre des travailleurs et de leurs familles qui vivent dans les logements - Nombre de maisons qui doivent être construites ou réparées - Liste des éléments qui doivent être construits ou réparés - Les délais de mise en œuvre correspondent aux besoins et à l'urgence et ne dépassent pas 6 ans à compter de la date d'évaluation - La personne responsable de vérifier les améliorations - Registres des plaintes des résidents et des activités correspondantes	Aucune évaluation n'est effectuée.	L'évaluation est effectuée MAIS moins d'une fois par an ET/OU pas par écrit ET/OU non partagée avec le Comité de Conformité Fairtrade ET/OU un ou plusieurs éléments manquent.	L'évaluation est effectuée ET écrite ET partagée avec le Comité de Conformité Fairtrade ET comprend tous les éléments.			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.104	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 28 février 2026) Vous déclarez chaque année des données relatives aux salaires à Fairtrade International via la plateforme FairInsight (https://fairinsight.agunity.com/).	Non		Oui			0	C
Fleurs and plantes 3.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.105	(Fleurs et plantes) (Applicable à compter du 28 février 2026) Vous ne refusez pas de négocier des augmentations de salaire pour les travailleurs gagnant un salaire de base supérieur au salaire minimum et inférieur au salaire vital applicable, avec un syndicat qui satisfait aux exigences légales pour négocier collectivement au nom des travailleurs de votre entreprise. Vous faites tous les efforts possible pour conclure une convention collective.	Négociation s d'augmentations salariales refusées ET/OU aucun effort entrepris pour conclure une convention collective		Négociation s d'augmentations salariales non refusées ET efforts entrepris pour conclure une convention collective			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fleurs and plantes 3.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.106	(Fleurs et plantes) (Applicable à compter du 28 février 2026) Tant qu'il existe un écart entre le salaire vital et la rémunération reçue par les travailleurs, vous distribuez 30 pour cent de la Prime Fairtrade équitablement uniquement aux travailleurs qui gagnent moins que le salaire vital en tant que Bonus Fairtrade, jusqu'à ce que l'écart par rapport au salaire vital soit comblé. Les paiements ne sont effectués qu'en espèces. Aucune autre forme de décaissement comme les bons et les avantages en nature n'est acceptée. Votre entreprise démontre la transparence et l'exactitude des paiements effectués par le Comité de la Prime Fairtrade selon les règles décrites dans cette exigence. Votre entreprise veille à ce qu'aucun avantage ne soit aggravé/réduit après l'introduction de cette exigence, sauf en cas d'accord formel avec des représentants élus des travailleurs qui ont le droit de négocier.	Pas de distribution équitable de la prime FT entre les travailleurs éligibles (le cas échéant) ET/OU aucune démonstration de transparence et d'exactitude des paiements ET/OU détérioration ou réduction d'avantages		Distribution équitable de 30 % de la prime FT entre les travailleurs éligibles (le cas échéant) ET démonstration de la transparence et de l'exactitude des paiements ET absence d'aggravation ou de réduction d'avantages			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fleurs and plantes 3.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.5.0.107	(Fleurs et plantes) (Applicable à compter du 28 février 2026) Vous rendez compte aux représentants syndicaux ou, en leur absence, à d'autres représentants élus des travailleurs, des salaires et autres rémunérations payés, et des paiements en espèces de la Prime Fairtrade effectués par le Comité de la Prime Fairtrade. Vous rapportez au moins deux fois par an lors des réunions trimestrielles entre la direction et les syndicats ou les représentants élus des travailleurs (voir l'exigence 3.4.8 du Standard pour les Organisations dépendant de main-d'œuvre salariée).	Pas de rapport aux représentants syndicaux ou autres représentants élus des travailleurs ET/OU pas de rapport deux fois par an		Rapport aux représentants syndicaux ou autres représentants élus des travailleurs ET deux fois par an			1	C
		3.6	Santé et sécurité au travail (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.01	Les processus de travail, les lieux de travail, les machines et l'équipement des sites de production sont aussi sûrs que possible, les risques relatifs à la santé ont été minimisés et des stratégies de gestion des risques sont en place pour un contrôle adéquat.	Les lieux de travail, les machines ou équipement représentent des dangers manifestes importants pour les travailleurs OU il y a eu des accidents graves ou fatals sans que l'organisation ne prenne aucune mesure.	Les lieux de travail intérieurs ne sont pas équipés contre les risques d'incendies OU les issues de secours ne sont pas maintenues dégagées OU les machines sont dangereuses à manier OU l'auditeur pourrait constater d'autres dangers importants.	Toutes les machines ont des dispositifs de sécurité appropriés et il y a au moins des sorties de secours et du matériel à incendie dans les lieux de travail intérieurs ET l'auditeur ne pourrait pas constater d'autres dangers importants.	CLASSEMENT 3 ET l'organisation connaît la réglementation nationale sur la santé et la sécurité et prouve sa conformité.	L'organisation connaît la réglementation nationale sur la santé et la sécurité et prouve sa conformité ET l'organisation se conforme déjà à tous les critères de conformité sur la santé et la sécurité ci-dessous.	0	M
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.02	Les zones de risques et de dangers potentiels sont clairement identifiées par des panneaux avertisseurs écrits dans les langues appropriées et incluant si possible des pictogrammes.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.03	Les instructions et les procédures de sécurité, y compris la prévention et les mesures à prendre en cas d'accidents sont en place et communiquées au personnel;	Aucune instruction ou procédure de sécurité n'est en place.	Elles ne sont pas complètes ou portées à la connaissance des travailleurs .	Oui	Les instructions de sécurité sont en évidence et placées dans des endroits stratégiques.	CLASSEMENT 4 ET tous les travailleurs sont formés régulièrement.	0	C
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.04	Toutes les machines et l'équipement présentant un danger sont équipés de dispositifs de sécurité adéquats.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est mis en place pour vérifier de manière routinière cette conformité .		0	C
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.05	Des dispositifs de protection sont placés sur les éléments mobiles.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est en place pour vérifier de manière routinière cette conformité.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.06	Un équipement de sécurité est fourni à tous les travailleurs qui sont formés et suivis pour une utilisation adéquate.	Les travailleurs sans protection sont une pratique courante .	Des mesures de base ont été mises en place MAIS les travailleurs interrogés ont reconnu qu'ils ne sont pas toujours utilisés OU les travailleurs payent pour les équipements de protection personnels, OU sont pénalisés pour de l'usure normale.	Les travailleurs disposent d'équipements de protection personnels essentiels gratuits (l'organisation peut pénaliser pour les pertes /dommages dus à une utilisation inappropriée) et les travailleurs interrogés déclarent les utiliser tout le temps.	CLASSEMENT 3 ET les équipements de protection personnels sont aussi adaptés que possible aux conditions météorologiques locales afin d'accroître leur facilité d'utilisation.	CLASSEMENT 4 ET le QMS qui contrôle l'utilisation des équipements de protection personnels.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.07	L'équipement servant à la pulvérisation des produits chimiques est stocké convenablement.	Non		Oui	Un mécanisme d'audit interne est mis en place pour vérifier de manière routinière cette conformité.		0	C
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.08	Un agent de santé et de sécurité chargé des questions de sécurité et de santé au travail est nommé.	Non		Oui			0	C
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.09	La direction garantit que l'agent de santé et sécurité est adéquatement formé pour ce travail.	L'agent de Santé et Sécurité n'est pas formé ou n'est pas qualifié.	La direction n'est pas déterminée à ce que l'agent de Santé et de Sécurité soit formé.	Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.10	La direction garantit que l'agent de santé et sécurité dispose d'une feuille de poste incluant les responsabilités suivantes : mettre en oeuvre, suggérer, planifier et suivre des mesures d'amélioration de la santé et de la sécurité sur le site, et informer et former les travailleurs sur les questions de santé et de sécurité	Les agents de Santé et Sécurité n'ont pas de description de poste.	La description de poste des agents de Santé et de Sécurité n'est pas complète selon ce critère de conformité OU n'est pas signée par la direction.	Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.11	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigée par la législation nationale.) Un comité de la santé et de la sécurité au travail est en place avec des représentation des travailleurs.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET le comité reflète la composition de la main-d'œuvre et comprend une représentation équitable de femmes.	CLASSEMENT 4 ET le Comité communique de manière active avec les travailleurs sur les questions de santé et de sécurité et formule des suggestions d'améliorations à l'agent de Santé et de Sécurité.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.12	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Le Comité de la santé et de la sécurité tient des réunions régulières avec l'agent de santé et de sécurité afin de discuter de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail.	Aucune réunion sur la Santé et la sécurité n'a eu lieu.	Les réunions ont eu lieu moins d'une fois dans une année, ou elles ne sont pas consignées .	Les réunions sont menées sur une base régulière.	CLASSEMENT 3 ET l'agent de Santé et de Sécurité effectue ses tâches en coopération étroite avec ce Comité et évalue les plaintes et suggestions d'améliorations .	CLASSEMENT 4 ET il est donné suite aux plaintes et suggestions d'une manière opportune.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.13	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale) (Non applicable au thé) La société entreprend régulièrement des évaluations de risque en matière de santé et de sécurité avec les travailleurs et les agents de santé et de sécurité qui les représentent, et adapte les mesures de sécurité en fonction.	Aucune évaluation des risques de Santé et de Sécurité n'a été pas entreprise.	L'évaluation des risques est entreprise mais les mesures de sécurité ne sont pas adaptées en conséquence OU ne couvrent pas tous les secteurs d'activités dans la société .	L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité a été entreprise avec les travailleurs et leurs représentants et elle couvre tous les secteurs d'activités, et les mesures de sécurité ont été adaptées.	CLASSEMENT 3 ET les évaluations de risques sont entreprises tous les 6 mois .	CLASSEMENT 4 ET la santé et la sécurité dans la société sont améliorées grâce aux évaluations de risque.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.14	Toutes les informations, les instructions de sécurité, les délais d'entrée et les recommandations en matière d'hygiène pour les travaux dangereux sont affichés clairement dans un endroit visible sur le lieu de travail dans une (des) langue(s) compris(es) des travailleurs et accompagnés de pictogrammes.	Il n'y a aucune consigne de sécurité.	Les consignes de sécurité ne sont pas dans une langue comprise par les travailleurs et/ou ne sont pas accompagnées d'images.	Oui	Les consignes de sécurité sont en évidence et placées dans des endroits stratégiques.	CLASSEMENT 4 ET les travailleurs sont formés régulièrement.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.6, Flowers and Plants 3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.15	Des formations régulières des travailleurs et de leurs représentants sur les critères basiques concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la protection de la santé et les premiers secours sont organisées au moins une fois par an. Les activités de formation sont consignées dans des registres, qui indiquent les sujets, l'horaire, la durée et le nom des participants et des formateurs. Et la formation est réitérée pour tous les nouveaux travailleurs ou travailleurs réassignés.	Aucune formation n'a eu lieu.	Les formations ne sont pas consignées ou les documents sont incomplets.	Au moins une formation a été dispensée dans une année et des dossiers complets sont conservés.	CLASSEMENT 3 ET la formation est dispensé selon un programme préparé. Cela inclut la sensibilisation des travailleurs à leur droit de se retirer de toute situation dangereuse sans être pénalisés pour cela.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.16	Les travailleurs qui effectuent des tâches potentiellement dangereuses sont formés en conséquence au moins une fois par an. La formation couvre les risques pour la santé et l'environnement que représentent les produits manipulés par les travailleurs, le cas échéant, et leur permet d'engager des actions correctes d'urgence en cas d'accident. Les activités de formation sont consignées dans des registres, qui indiquent les sujets, l'horaire, la durée et le nom des participants et des formateurs.	Les travailleurs engagés dans des travaux potentiellement dangereux n'ont pas été formés.	Les formations ne couvrent pas les risques sanitaires et environnementaux des produits qu'ils manipulent et/ou les mesures d'urgence et/ou les registres sont absents ou ne sont pas complets	Tous les travailleurs engagés dans des travaux potentiellement dangereux ont été formés OU le contenu de la formation était suffisant.	Les travailleurs sont formés en conséquence et des dossiers complets sont tenus.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C
Flowers and Plants 3.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.18	(Fleurs et Plantes) Les femmes sont informées des risques potentiels sur la santé reproductive liés aux produits chimiques dangereux et des effets possible durant la grossesse le cas échéant.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.19	Une eau potable propre est fournie à proximité pour tous les travailleurs et l'eau potable est clairement identifiée comme telle.	L'eau potable n'est pas fournie.	L'eau potable n'est pas identifiée comme telle OU est disponible mais pas facilement accessible pour certains travailleurs .	Oui			0	C
3.6.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.20	(Uniquement applicable si la pureté de l'eau a été identifiée comme un risque.) L'eau potable est analysée au moins deux fois par an pour correspondre aux variations saisonnières.	L'eau n'a jamais été testée, OU il existe des preuves que l'eau est de mauvaise qualité et aucun contrôle n'a été réalisé.	L'eau potable n'a seulement été testée qu'une fois par an.	L'eau potable est testée deux fois par an et les rapports sont disponibles .	L'eau est testée de manière routinière, quelle que soit sa qualité.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.21	La société fournit des toilettes propres avec des dispositifs de lavage de main à proximité.	Des toilettes propres et les dispositifs de lavage de main ne sont pas fournis.	Les installations de lavage des mains ne se trouvent pas à proximité des toilettes, ET/OU les toilettes ne sont pas propres.	Les installations sont appropriées et adéquates.			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.22	Des vestiaires sont fournis pour tous les travailleurs avec des installations de stockage fermant à clé, sur demande.	Non		Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.23	Des douches propres sont fournies pour les travailleurs qui manipulent les pesticides.	Non	Les douches ne sont pas propres, OU ne sont pas fonctionnelles.	Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.24	Toutes les installations sont séparées pour les hommes et les femmes et leur nombre doit être proportionnel au nombre de travailleurs (proportion minimum 1/25).	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.25	Les dispositifs de lavage de main propres sont installés à proximité de la cantine.	Non	L'installation n'est pas propre OU n'est pas à proximité de la cantine.	Oui			0	C
3.6.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.26	Toutes les installations sont nettoyées régulièrement et équipées de drains et de canalisations protégés.	Non	Les installations ne sont pas propres OU il y a des drains et des canalisations non protégés.	Oui	CLASSEMENT 3 Et les installations sont nettoyées régulièrement selon un calendrier signé.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.27	Des zones appropriées de repos sont fournies aux travailleurs.	Aucune zone de repos n'est fournie.	Les zones de repos ne sont pas adéquates, par exemple pas à l'abri de la pluie/du soleil.	Des zones de repos appropriées sont fournies.	Des zones de repos avec quelques installations récréatives sont fournies. Des zones de repos séparées pour les hommes et les femmes sont fournies sur demande.		6	D
3.6.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.28	(Pas applicable aux petites sociétés.) Une cantine dotée d'installation de cuisson est fournie si nécessaire, et sur demande des travailleurs.	Pas d'installation de cantine malgré des demandes répétées pour une cantine.	Les cantines n'ont pas d'installations pour la cuisson.	Une cantine de base avec une installation de cuisson est fournie.	Une cantine fournit de la nourriture pour tous les travailleurs et est contrôlée pour la qualité.	CLASSEMENT 4 ET a un système pour incorporer le feedback des travailleurs ou est géré conjointement par les travailleurs.	6	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.29	(Fleurs et Plantes) Lorsque des magasins et des cafétérias ne sont pas disponibles, vous fournissez aux travailleurs une zone appropriée pour le stockage et la consommation de leur nourriture, qui soit éloignée de la zone de travail.	Aucune zone pour le stockage et la consommation n'est fournie.	La zone fournie se trouve en plein dans la zone de travail.	Une zone appropriée pour le stockage et la consommation est fournie.			0	C
Flowers and Plants 3.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.30	(Fleurs et Plantes) Il est interdit de manger sur les lieux de travail.	Non		Oui			0	C
3.6.11	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.31	Les locaux de la société et les alentours sont sans défectuosité manifeste et conservés à tout moment dans un état sûr, propre et dans les cas où cela est nécessaire, hygiénique.	Non		Oui	Il y a un département chargé de l'entretien qui garantit que les locaux et les alentours sont maintenus efficacement en bon état et/ou il y a un système de rapports qui est en place et efficace.	Il y a un QMS consigné pour garder les locaux et les alentours propres et nets	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.12	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.32	Tous les lieux de travail intérieurs ont un éclairage, un chauffage et une ventilation appropriés aux conditions météorologiques locales.	Non		Oui			0	C
3.6.13	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.33	L'équipement électrique, le câblage et les prises des locaux de la société sont placés correctement, reliés à la terre et font l'objet de vérifications régulières de la part d'un professionnel pour éviter les surcharges et les fuites.	Non	Les installations ne sont pas adéquates ou appropriées ou ne correspondent pas au standard de l'industrie OU ne sont pas inspectées régulièrement par un professionnel.	Oui	Un système basé sur une liste de vérifications est en place pour contrôler de la sécurité du système électrique.	QMS est en place pour la sécurité électrique	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.34	Des sorties de secours, des voies d'évacuation, du matériel de lutte contre les incendies et des alarmes incendie correctement marqués sont fournis pour chaque lieu de travail intérieur, en conformité avec le standard de l'industrie.	Non	Les installations ne sont pas adéquates ou appropriées ou ne correspondent pas au standard de l'industrie	Oui	Un système basé sur une liste de vérifications est en place pour garder la maîtrise du système de sécurité incendie.	QMS est en place pour le système de sécurité incendie	0	C
3.6.14	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.35	Les sorties de secours et les voies d'évacuation sont dégagées de tout obstacle afin de permettre une évacuation rapide et sûre en cas d'urgence.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.15	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.36	La société forme régulièrement le nouveau personnel et le personnel en place aux procédures d'évacuation.	Aucune formation n'a été dispensée.	La fréquence des formations est moins d'une fois par an OU les nouveaux employés ne sont pas au courant des procédures d'évacuation en cas d'incendie.	La fréquence des formations est au moins une dans une année.	Il y a un programme approprié de formation et les formations sont dispensées selon le programme . Les procédures d'évacuation font partie de la formation d'insertion pour les nouveaux travailleurs.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois dans une année.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.37	Des installations de premiers secours, des équipements et du personnel spécialement formé aux premiers soins sont disponibles afin de faire face aux situations d'urgence raisonnablement prévisibles.	Aucune installation de premiers secours, et aucun personnel formé aux premiers soins n'est disponible pour faire face aux situations d'urgence raisonnablement prévisibles.	L'équipement de premiers secours n'est pas présent dans toutes les zones de travail indépendantes OU n'est pas adéquats, par exemple la trousse de premiers secours OU le personnel n'est pas formé correctement.	Oui	Un système basé sur une liste de vérification est en place pour garantir que les exigences en matière de premiers secours sont satisfaites selon ce critère de conformité.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.16	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.38	Un nombre raisonnable de travailleurs (en relation avec le nombre total d'employés et la nature de leurs travaux) reçoit une formation régulière en premiers secours.	Aucun travailleur n'a été formé aux premiers secours.	Certaines secteurs d'activités ne sont pas représentés par du personnel formé ou le personnel n'a pas reçu de formation au moins une fois dans une année	Tous les secteurs d'activités sont au moins représentés par un travailleur formé, et ils ont reçu au moins une formation dans une année.	CLASSEMENT 3 ET Il y a un programme approprié de formation et les formations sont dispensées selon ce programme .	CLASSEMENT 4 ET la formation relève d'un gouvernement ou d'un organisme reconnu pour la santé et la sécurité professionnelle.	0	C
3.6.17	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.39	L'agent de santé et de sécurité établit des rapports sur les accidents de travail et les mesures de premiers secours.	Aucun rapport n'est établi.	Les rapports sont incomplets.	Rapports correctement établis et à jour.	CLASSEMENT 3 ET un soutien est fourni par la direction ou par une autorité responsable.	CLASSEMENT 4 ET les rapports sont utilisés pour le suivi de la Santé et de la Sécurité.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.40	(Fleurs et Plantes) Des procédures adaptées sont en place pour fournir un traitement et une indemnité appropriés pour les employés qui souffrent de maladie ou de blessure causée par le travail.	Aucune procédure n'est mise en place.	Les procédures existent mais elles ne sont pas appliquées.	Le transport gratuit pour des soins de santé appropriés en cas de maladie ou blessure liée au travail est fourni pendant les heures de travail ET les travailleurs sont compensés selon la loi ou la Convention de négociation collective.	Les travailleurs sont compensés selon la loi ou la Convention de négociation collective ET les installations médicales qui peuvent traiter les accidents et par exemple les intoxications aiguës. sont fournies à titre gratuit sur le site	CLASSEMENT 4 ET l'installation est dotée d'un personnel médical formé et est bien approvisionné en médicaments.	0	C
Flowers and Plants 3.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.41	(Fleurs et Plantes) Des procédures sont en place pour déplacer les employés du lieu de travail qui a causé des maladies ou des blessures.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.18	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.42	La société fournit l'accès aux soins de santé appropriée en cas de maladies ou de blessures professionnelles.	Non		Le transport gratuit pour des soins de santé appropriés en cas de maladie ou blessure liée au travail est fourni pendant les heures de travail.	les installations médicales qui peuvent traiter les accidents et les intoxications aiguës. sont fournies à titre gratuit sur le site.	CLASSEMENT 3 ET l'installation est dotée d'un personnel médical formé et est bien approvisionnée en médicaments.	0	C
Flowers and Plants 3.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.43	(Fleurs et Plantes) Les travailleurs sont conscients qu'ils ont le droit de s'écarter du danger causé par leur travail.	Non	Les travailleurs sont au courant de ce droit mais ont des raisons de craindre d'être désavantagés s'ils y recourent	Oui ET les travailleurs ne sont pas défavorisés à l'issue d'une telle action.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.45	L'équipement de protection individuel et l'équipement qui est utilisé pour appliquer des pesticides et autres produits chimiques dangereux est nettoyé après chaque utilisation dans une zone réservée à cet usage.	Aucune preuve de nettoyage de l'équipement de protection personnel et l'équipement est présent.	Le nettoyage n'est pas fait dans les zones désignées ou les zones désignées ne sont pas adéquates pour protéger l'environnement.	Les équipements de protection personnels et l'équipement sont nettoyés après utilisation dans les aires réservées à cet effet, de telle sorte à ce que les effluents ne contaminent pas le sol et l'eau.	CLASSEMENT 3 ET un système basé sur une liste de vérification est présent afin garantir que le nettoyage a eu lieu.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.19	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.46	L'équipement de protection individuel est stocké séparément pour éviter la contamination des pesticides, et les travailleurs ne le ramènent jamais chez eux.	L'équipement de protection personnel n'est pas stocké séparément ET/OU les travailleurs le ramènent chez eux.	Bien qu'il existe des zones de stockage désignées, les, travailleurs ramènent chez eux l'équipement de protection personnel	Il existe des zones séparées pour stocker les équipements de protection personnels et la zone est adéquate pour la protection contre la contamination et il n'y a aucune indication que les travailleurs ramènent chez eux l'équipement personnel	CLASSEMENT 3 ET un système basé sur une liste de vérification garantit que les travailleurs gardent les équipements de protection personnels dans la zone désignée et ne les ramènent pas chez eux.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.47	Les travailleurs impliqués dans la manipulation de produits chimiques potentiellement dangereux sont examinés régulièrement, au moins une fois par an par un médecin pour surveiller les changements de santé possibles dûs à l'exposition aux produits chimiques dangereux.	Il n'y a aucun examen médical.	La fréquence du checkup n'est pas annuelle ET/OU pas tous les travailleurs qui manipulent des produits chimiques dangereux sont examinés ET/OU les documents du checkup ne sont pas conservés ET/OU l'examen est réalisé par l'infirmier.	Des examens médicaux appropriés pour le type d'exposition sont effectués et impliquent le recours à des évaluations cliniques et médicales standard, à des tests ou des techniques pour évaluer la présence d'effets sur la santé à court ou long terme.	CLASSEMENT 3 ET les examens médicaux abordent toute préoccupation médicale qui peut être due aux produits chimiques dangereux utilisés conformément aux FDS etc.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence des examens médicaux est plus d'une fois par année.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.20	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.48	Ces examens médicaux sont gratuits et confidentiels pour tous les travailleurs.	Non	Les checkups ne sont pas gratuits OU les rapports ne restent pas confidentiels.	Oui	CLASSEMENT 3 ET les résultats des examens médicaux sont clairement expliqués aux travailleurs afin qu'ils les comprennent.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.49	(Fleurs et Plantes) Dans le cas où des carbamates ou des organophosphates seraient utilisés sur l'exploitation ou s'il existe une possibilité que les travailleurs soient exposés à ces substances, des tests du cholinestérase sont effectués.	Il n'y a aucun examen médical.	Pas tous les travailleurs qui manipulent des produits chimiques dangereux sont examinés OU les documents du checkup ne sont pas conservés.	Les tests de cholinestérase sont effectués tous les 3 mois .	CLASSEMENT 3 ET les examens médicaux abordent toute préoccupation médicale qui peut être due aux produits chimiques dangereux utilisés conformément aux FDS etc.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence des examens médicaux est plus d'une fois par année.	0	C
Flowers and Plants 3.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.50	(Fleurs et Plantes) Tous les travailleurs manipulant des agrochimiques sont examinés par un médecin tous les trois mois. Les examens médicaux sont disponibles pour tous les employés qui en font la demande aux frais de l'employeur.	Aucun examen n'est disponible.	Les examens sont disponibles mais le travailleur doit les payer OU les examens n'ont pas lieu tous les trois mois.	Les examens aux frais de l'employeur ont lieu au moins tous les trois mois.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.52	(Fleurs et Plantes) La société a défini ce qui constitue un groupe représentatif de travailleurs devant être soumis à un examen, mais qui ne doit néanmoins pas être inférieur à 10 % de la main-d'œuvre.	Non		Oui			3	C
Flowers and Plants 3.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.53	(Fleurs et Plantes) Les travailleurs de toutes les zones de travail font partie du groupe représentatif échantillon.	Non		Oui			3	C
Flowers and Plants 3.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.56	(Fleurs et Plantes) Des procédures adaptées sont en place pour protéger la santé d'un employé si celui-ci est dans une condition médicale qui exige une action de l'employeur.	Aucune procédure n'est mise en place.	Une politique est mise en place mais elle n'est pas suivie dans la pratique OU la procédure n'est appropriée	Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.21	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.57	Les personnes de moins de 18 ans, les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes atteintes de maladies mentales incapacitantes, les personnes atteintes de maladies chroniques, hépatiques ou rénales, les personnes atteintes de maladies respiratoires ne sont pas impliquées dans une quelconque forme de travail potentiellement dangereux.	Il n'existe aucun critère pour tenir les personnes à risque à l'écart de travaux potentiellement dangereux par exemple un examen pré-embauche pour les employés manipulant les produits chimiques.		Les personnes à risque ne se voient pas confier des travaux potentiellement dangereux que ce soit à travers une politique ou en pratique, par exemple il existe des examens médicaux de pré-embauche.	Il existe des critères clairs et consignés pour identifier et tenir à distance les travaux potentiellement dangereux de ces personnes à risque et ils sont systématiquement suivis.		0	C
Flowers and Plants 3.3.7	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.58	(Fleurs et Plantes) Les enfants n'ont pas accès aux zones qui pourraient les exposer à des matières dangereuses et ne sont pas amenés sur le lieu de travail.	Non		Oui			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.59	Les personnes manipulant des produits chimiques reçoivent une instruction et une formation détaillée à intervalles réguliers de la part d'une institution reconnue ou par des spécialistes sur l'application en toute sécurité et les risques des pesticides et des produits chimiques.	Aucune formation n'a été dispensée à ce groupe.	La régularité est moins d'une fois par an ou les formations n'ont pas été dispensées par des institutions reconnues ou des spécialistes OU les formations n'abordent pas l'application en toute sécurité et les risques encourus.	Il y a au moins une formation par an et la formation est dispensée par une institution reconnue ou des spécialistes et couvrent des domaines comme l'application en toute sécurité et les risques encourus.	Il y a un programme avec ces formations abordant les sujets couvrant tous les domaines nécessaires et les formations sont consignées.	CLASSEMENT 4 ET la fréquence de la formation est plus d'une fois par année.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.60	Les instructions de sécurité figurant sur l'étiquette des produits sont suivies. Si les conditions d'emploi ne sont mentionnées sur l'étiquette, le temps d'épandage ne dépasse pas 4 heures.	Non		Il existe une preuve selon laquelle les directives de sécurité sur les étiquettes sont suivies, ou que les pulvérisateurs ne pulvérisent pas plus de 4 heures par journée de travail.	Il y a un SOP qui incorpore clairement les instructions de sécurité figurant sur les étiquettes des produits et il est suivi.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit interne pour le confirmer.	0	C
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.61	Les personnes qui manipulent des produits chimiques sont relevées périodiquement des opérations d'épandage selon un programme de rotation de poste.	Il n'y a aucun système de rotation de postes.	Les travailleurs ne sont pas relevés périodiquement des opérations d'épandage conformément au programme de rotation de poste.	Il existe un système de rotation de postes et il est appliqué et est consigné	CLASSEMENT 3 ET le système de rotation a été planifié et justifié en fonction des types de produits chimiques pulvérisés et du temps d'épandage.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.62	Tout l'équipement est rincé après l'épandage et les personnes qui manipulent les produits chimiques lavent leur équipement de protection individuel avant de se déshabiller.	Non	L' équipement d'épandage n'est pas rincé OU les manipulateurs de produits dangereux ne lavent pas leur équipement de protection avant de se déshabiller OU il n'y a pas d'installation de lavage adéquate.	Oui			0	C
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.63	Les employés qui manipulent les produits chimiques se douchent après l'épandage.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.64	Les employés qui manipulent les produits chimiques contrôlent et changent régulièrement les filtres de leurs appareils respiratoires et une liste de vérification est utilisée pour entreprendre cette tâche.	Les employés qui manipulent les produits chimiques ne changent pas les filtres de leurs appareils respiratoires	Les changements ne font pas selon la procédure ou la routine prescrite pour le type d'appareil respiratoire utilisé OU il n'y a pas de liste de vérification	Les appareils respiratoires sont contrôlés et changés selon la routine prescrite pour le type d'appareils utilisés et il existe une liste de vérification pour cette tâche .	CLASSEMENT 3 ET les recherches pour identifier les appareils respiratoires appropriés et à quels moments les changer, ainsi que les procédures écrites ont été bien organisées et sont clairement suivies.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit interne pour vérifier l'application de cette clause.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.22	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.65	L'équipement d'épandage est calibré correctement.	Non	Les registres de calibration sont absents	Les équipements d'épandage sont calibrés selon les exigences des fabricants et sont consignés.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.66	Après l'épandage des pesticides, les délais applicables de ré-entrée sur les sites épandés définis par le fabricant sont strictement observés. En l'absence d'un délai de ré-entrée défini par le fabricant ou si le fabricant ne se réfère pas explicitement aux pratiques de la société en matière de cultures (par exemple les serres) les délais de ré-entrées suivantes s'appliquent, conformément aux catégories de toxicité aigue de l'Organisation mondiale de la santé (OMS): • Pesticides extrêmement dangereux (OMS Class Ib): 24 heures; • Pesticides modérément dangereux (OMS Classe II): 12 heures ; • Pesticides peu dangereux (OMS Classe III) : 6 heures. • Pesticides de faible toxicité (OMS Classe U): 4 heures.	Le temps de réadmission n'est pas établi et suivi selon ce critère de conformité	Les temps de réadmission sont écrits sur des panneaux à l'extérieur des serres mais ne sont pas suivis OU les temps de réadmission ne se conforment pas à ceux définis par le fabricant ou les catégories de l'OMS.	Les temps de réadmission sont selon le critère de conformité et la société a une politique et des règles claires et consignées qui les établissent.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.67	Dans tous les cas, le délai complet de ré-admission est observé et le feuillage est complètement sec avant de ré-entrer.	Non		Oui	Il y a de claires instructions à ce sujet qui sont bel et bien communiquées aux travailleurs .	Les travailleurs savent qu'ils ont le droit de refuser d'entrer dans une serre si le feuillage est encore mouillé après l'épandage et ils agiront en conséquence	0	C
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.68	Le calcul des intervalles de réadmission commence à la fin de l'épandage.	Non		Oui	Des signes sont clairement marqués pour indiquer les heures de début et de fin de l'épandage et le temps de réentrée calculé.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.23	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.69	L'accès aux zones épanchées n'est pas autorisé et est indiqué par des panneaux pendant les intervalles de ré-admission.	La société ne fait aucun effort pour imposer des restrictions d'entrée dans la zone d'épandage pendant la phase de réentrée	Il n'y a pas de panneaux adéquats pour signaler les zones d'épandage	Les zones d'épandage sont marquées et les travailleurs se voient clairement refuser l'accès, par exemple les portes sont fermées à clé/ des barrières sont en place	Les travailleurs ont été formés sur les temps de réentrée et comprennent l'importance de rester en dehors des zones d'épandage. Les signes sont écrits dans une langue qui est comprise et ils sont faciles à comprendre. Les barrières sont évidentes et restrictives afin que personne ne puisse		0	M

Page232 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							entrer par erreur, par exemple cadenas sur les portes /ruban rouge /drapeaux etc.			

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.70	(Fleurs et Plantes) Durant les intervalles de ré-admission, toutes les serres pulvérisées sont fermées à clé.	La société ne fait aucun effort pour imposer des restrictions d'entrée dans la zone d'épandage pendant la phase de réentrée	Les dispositifs de verrouillage et les barrières sont disponibles mais ne sont pas utilisés en pratique.	Les zones d'épandage sont marquées et les travailleurs se voient clairement refuser l'accès, par exemple les portes sont fermées à clé/ des barrières sont en place	Les travailleurs ont été formés sur les temps de réentrée et comprennent l'importance de rester en dehors des zones d'épandage. Les signes sont écrits dans une langue qui est comprise et ils sont faciles à comprendre. Les barrières sont évidentes et restrictives afin que personne ne puisse		0	C

Page234 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							entrer par erreur, par exemple cadenas sur les portes /ruban rouge /drapeaux etc.			
Flowers and Plants 3.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.71	(Fleurs et Plantes) Aucune récolte ou autre travail n'a lieu si le feuillage est encore mouillé.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.24	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.72	(Ne s'applique pas aux petites sociétés pour les tâches qui ne sont pas liées à la manipulation des produits chimiques dangereux.) La société fournit les outils et les vêtements de travail convenables pour tous les travailleurs en fonction de leurs tâches, et les remplacent régulièrement et ce gratuitement.	Les outils et les vêtements de travail (équipement de protection personnel) ne sont pas fournis.	Les outils et les équipements de protection personnels ne sont adéquats pour la tâche OU ne sont pas remplacés régulièrement OU les travailleurs doivent payer pour les outils et les équipements de protection personnels.	Des outils et des vêtements de travail (EPP) convenables pour tous les travailleurs en fonction de leurs tâches sont fournis et remplacés régulièrement et ce gratuitement.	La société a une liste pour définir les outils /les équipements de protection personnels requis pour chaque catégorie de travail, et quand ils doivent être remplacés. Les procédures sont suivies, et les équipements de protection personnels sont remplacés avant d'être usés.	Il y a un stock courant d'outils /d'équipements de protection personnels dans les entrepôts pour les nouveaux travailleurs ou les travailleurs temporaires et du matériel en cas de remplacement d'urgence.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 3.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.73	(Fleurs et Plantes) Vous fournissez à tous les travailleurs manipulant des pesticides ou effectuant des travaux dangereux deux ensembles d'uniformes/EPI adaptés pour les produits chimiques manipulés, et non endommagés. En cas de dommage, vous les remplacez immédiatement.	Non		Oui			0	C
3.6.25	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.74	Une médecine du travail gratuite est fournie pour la main-d'œuvre	Aucun soin de santé n'est fourni.	Les soins de santé fournis ne sont pas gratuits OU seulement une partie de la main-d'œuvre est couverte.	Une médecine du travail gratuite est fournie pour toute la main-d'œuvre	CLASSEMENT 3 ET cela englobe l'hospitalisation et les soins de santé secondaires.	CLASSEMENT 4 ET des mesures de soins de santé prophylactiques, des installations d'entraînement physique sont fournis pour la bonne santé des travailleurs.	3	D
3.6.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.75	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Un médecin conseil responsable des soins de santé et de la protection de la main-d'œuvre est nommé.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.26	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.76	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Le médecin conseil est qualifié pour ce poste, par exemple un travailleur de la santé ayant suivi une formation, un infirmier ou un médecin. Ce médecin est chargé de suggérer, planifier, et surveiller des mesures en vue d'améliorer les soins de santé et la protection de la santé au sein de la société .	L'agent médical n'est pas un praticien qualifié.	Le médecin n'a pas une description de poste correcte selon le critère de conformité OU le médecin ne s'acquittent pas de toutes ses responsabilités .	Oui	CLASSEMENT 3 ET le médecin est clairement organisé et s'efforce proactivement d'améliorer les soins médicaux dans la société .		0	C
3.6.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.77	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale) Le médecin conseil tient une documentation complète et régulièrement mise à jour sur les maladies et les accidents. Seules des données médicales rendues anonymes doivent être transmises à l'employeur en vue de leur utilisation dans le cadre de la gestion de la santé et de la sécurité.	Le médecin conseil ne tient pas des documentation.	Il y a des documentations mais le médecin conseil ne garantit pas l'anonymat.	Le documentat ion et tenu à jour et tous les rapports à la direction sont rendues anonymes.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.27	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.78	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale) Il propose des actions pour les réduire dans la mesure du possible.	Non		Oui	Le médecin incorpore ses actions dans un plan qui est contrôlé par le Comité Santé et Sécurité lors de ses réunions.		0	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.79	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) La société offre des examens médicaux réguliers et des checkups par un médecin à tous les travailleurs à titre volontaire au moins tous les trois ans.	Non	Les examens médicaux ne sont pas volontaires OU ne sont pas effectués au moins tous les trois ans .	Oui	CLASSEMENT 3 ET la fréquence est plus d'une fois dans une période de trois ans.	CLASSEMENT 3 ET la fréquence est une fois par année et couvre aussi la famille.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.80	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Les résultats des examens médicaux sont communiqués au travailleur de manière confidentielle et sous une forme aisément compréhensible.	Non	Les résultats ne sont pas communiqués au travailleur de manière confidentielle OU sous une forme compréhensible.	Oui			1	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.81	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Des dossiers de santé individuels sont élaborés pour tous les travailleurs au début de leur emploi.	Non		Oui			1	C
3.6.28	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.82	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Tous les dossiers de santé sont tenus confidentiels et la direction n'y a pas accès.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.83	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) La société fournit aux travailleurs des soins et conseils médicaux gratuits et réguliers sur le lieu de travail à des périodes fixes pendant les heures de travail.	Aucun soin médical n'est fourni.	Les soins médicaux ne sont pas gratuits ET/OU les soins médicaux ne sont pas disponibles sur le lieu de travail ou pendant les heures de travail ou il n'y a pas d'horaires fixes.	Oui	CLASSEMENT 3 ET la famille des travailleurs est également couverte pour les checkups de santé.	CLASSEMENT 4 ET ce service médical est fourni 24h sur 24 aux travailleurs qui vivent sur le site.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.84	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Un dispensaire sur site est établi, à un endroit autorisé par la loi, contenant un équipement adéquat et une réserve de médicaments de base pour le traitement des maladies les plus répandues et des intoxications aiguës avec un personnel de santé professionnel (par exemple médecins, infirmiers, travailleur de la santé) présent sur le site selon un calendrier affiché au dispensaire.	Il n'y a aucun dispensaire .	Le dispensaire n'a pas une réserve suffisante de médicaments essentiels ou est nettement inadéquat dans son installation pour traiter les problèmes médicaux les plus répandus chez les travailleurs OU il n'y a pas de personnel médical qualifié OU les soins médicaux ne sont pas gratuits OU réguliers ou	Oui	CLASSEMENT 3 ET le dispensaire peut traiter plus que les maladies répandues, est doté d'installations pour tester les maladies répandues et il est propre, hygiénique et bien organisé.	CLASSEMENT 4 ET le dispensaire peut accommoder les patients hospitalisés et a un médecin ou un personnel médical à plein temps.	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					il n'y a pas de calendrier au dispensaire .					
3.6.29	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.85	(Ne s'applique pas aux petites sociétés à moins que cela soit exigé par la législation nationale.) Si aucun médecin n'est présent régulièrement au dispensaire, la société signe un contrat avec un médecin qui est payé par la société et auquel les patients sont référés pour qu'il entreprenne des contrôles médicaux, conseille et supervise les infirmiers ou professionnels de la santé.	Non	Les travailleurs paient pour consulter le médecin OU il n'y a pas de contrat signé.	Oui	Le médecin fournit activement des conseils à l'infirmier ou au travailleur de santé de la société qu'il supervise et rend visite à la société pour ce faire.	Le médecin est présent au dispensaire selon un calendrier affiché ET son installation est facilement accessible par les travailleurs .	3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
3.6.30	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.86	Une politique de prévention et de traitement des principes maladies contagieuses ainsi qu'une structure qui rend compte de la fréquence des épidémies sont préparées et mises en œuvre. Cette politique prend le contexte local (par exemple concernant le VIH /SIDA) en considération.	Aucune politique n'est mise en place selon ce critère de conformité	La politique ne couvre pas toutes les maladies contagieuses majeures prévalentes dans la région OU elle n'est pas mise en œuvre	Oui	CLASSEMENT 3 ET il y a un système de suivi de l'efficacité de la politique.	CLASSEMENT 4 ET fait partie d'un programme régional ou national couvrant les maladies contagieuses.	6	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.87	(Thé) Votre entreprise effectue des évaluations régulières des risques en matière de santé et de sécurité avec les représentants des travailleurs responsables de la santé et de la sécurité (voir 3.6.3 du standard HL) au moins une fois par an et adapte les mesures de sécurité en conséquence. Votre entreprise s'assure que l'évaluation des risques est effectuée par une personne formée.	Aucune évaluation des risques S&S n'a été réalisée.	L'évaluation des risques est effectuée MAIS les mesures de sécurité ne sont pas adaptées en conséquence OU ne couvrent pas tous les domaines de travail dans l'entreprise OU la personne responsable n'est pas suffisamment formée.	L'évaluation des risques a été réalisée avec les représentants des travailleurs responsables de la santé et de la sécurité au moins une fois par an ET couvre tous les domaines de travail par une personne adéquatement formée et les mesures de sécurité ont été adaptées.	RANG 3 ET une évaluation des risques est effectuée tous les 6 mois.	RANG 4 ET la santé et la sécurité dans l'entreprise sont améliorées grâce aux évaluations des risques.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Thé 3.5.2	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.88	(Thé) Si vos travailleurs souffrent d'une maladie ou d'une blessure liée au travail, ils reçoivent un traitement et une indemnisation appropriés.	Aucun traitement ni indemnisation ne sont reçus.	Traitement et indemnisation reçus MAIS ne sont pas appropriés.	Un traitement et une indemnisation appropriés sont reçus.	RANG 3 ET des registres adéquats sont conservés pour le démontrer.	RANG 4 ET en cas d'accident du travail, les travailleurs ont été réaffectés à un travail plus approprié dans la mesure du possible ET/OU le volume de travail ou le temps de travail a été réduit ET/OU sont examinés et traités de manière appropriée par un médecin aux frais de l'employeur et sont indemnisés conformément	1	C

Page 246 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								ent à la loi ou à la convention collective		
Flowers and Plants 3.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	3.6.0.89	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er janvier 2024) Vous avez mis en place un processus qui garantit la propreté des uniformes que vous fournissez aux travailleurs manipulant des produits chimiques et que les vêtements sont lavés sur votre site pendant les heures de travail.	Non		Oui			0	C
		4	Développement environnemental							
		4.1	Gestion environnementale							
5.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.1.0.02	La société a défini et mis en œuvre des procédures pour sensibiliser les travailleurs aux critères de la section 5 intitulée Développement environnemental dans le Standard Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée (section 4 dans cette liste de contrôle).	Non	La procédure a été définie mais n'est pas mise en œuvre	Il existe une procédure et un programme de sensibilisation consignés et qui sont mis en œuvre et les dossiers sont disponibles.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.1.0.01	Une personne au sein de la société a la responsabilité de mener les étapes opérationnelles exigées pour être en conformité avec les critères de la section 5, intitulée Développement environnemental dans le Standard Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main d'œuvre salariée (section 4 dans cette liste de contrôle).	Non	Sa nomination n'est pas formalisée.	Oui	CLASSEMENT 3 ET a les qualifications		0	C
		4.2	Gestion des nuisibles							
		4.2.1	Gestion intégrée des nuisibles (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							
5.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.01	La société a accès aux conseils d'un expert en stratégie de gestion intégrée (IPM) des nuisibles.	Non		Oui			0	C
5.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.02	La société a reçu les conseils d'un expert en stratégie de gestion intégrée (IPM) des nuisibles.	Non		Oui			0	C
5.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.03	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) Au minimum, un contrôle alternatif autre que l'application de pesticides a été mis en place.	Non		Oui	Plus d'un contrôle alternatif a été mis en place.	CLASSEMENT 4 ET la société peut montrer que cela a aidé à réduire les quantités de produits chimiques utilisés.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.04	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) Au minimum, une mesure préventive autre que l'application de pesticides a été mise en place.	Non		Oui	Plus d'une mesure préventive a été mise en place.	CLASSEMENT 4 ET la société peut montrer que cela a aidé à réduire les quantités de produits chimiques utilisés.	0	C
5.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.05	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) La société surveille les principaux nuisibles et les maladies de la culture Fairtrade.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C
5.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.06	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques) La société a établi un niveau de nuisance au-delà duquel le recours aux pesticides chimiques est justifié.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C
5.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.07	(Ne s'applique pas aux cultures certifiées biologiques): La société évite le développement d'une résistance aux pesticides à travers des mesures appropriées.	Non		Oui	Des procédures complètes sont en place et suivies.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 4.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.1.08	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er janvier 2024) Vous élaborez un plan de lutte intégrée contre les ravageurs qui est révisé au moins une fois par an.	Il n'y a pas de plan.	Il existe un plan mais il n'est pas revu annuellement.	Le document décrit par culture les ravageurs (y compris les insectes, les maladies et les mauvaises herbes) d'importance économique. Pour chaque ravageur, le seuil d'intervention économique et les détails des contrôles biologiques sont disponibles. Le plan est revu au moins une fois par an.	RANG 3 ET il existe des mesures préventives des produits chimiques utilisés, l'utilisation de méthodes non chimiques, la surveillance des ravageurs ainsi que des registres de surveillance.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		4.2.2	Utilisation et manipulation sans risque des pesticides et autres produits chimiques dangereux (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							
5.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.01	Tous les travailleurs manipulant des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux sont formés quant de manipulation de ces substances.	L'organisation ne dispense aucune formation .	Pas tous les travailleurs manipulant les pesticides ont été formés OU le contenu /la qualité des formations était insuffisant.	Tous les travailleurs manipulant les pesticides ont été formés OU le contenu de la formation était suffisant.	CLASSEMENT 3 ET la documentation de formation est claire et correcte.	CLASSEMENT 4 ET les mesures ont été effectivement mises en œuvre.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.02	Tous les travailleurs manipulant des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux utilisent des équipements de protection personnel (PPE).	Aucune mesure n'est mise en œuvre et les travailleurs sans protection sont une pratique courante.	Les mesures de base ont été mises en place MAIS les travailleurs interrogés ont reconnu qu'ils ne sont pas toujours utilisés OU les travailleurs payent pour les équipements de protection personnels, OU sont pénalisés pour de l'usure normale.	Les mesures ont été mises en place et les travailleurs ont accès aux équipements de protection personnels essentiels gratuits (l'employeur peut pénaliser pour la perte /les dommages dus à une utilisation inappropriée).	CLASSEMENT 3 ET les travailleurs interrogés déclarent que l'équipement est utilisé à tout instant.	CLASSEMENT 4 ET les équipements de protection personnels sont aussi adaptés que possible aux conditions météorologiques locales afin d'accroître leur facilité d'utilisation.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.03	Tous les travailleurs ne manipulant pas directement des pesticides et d'autres produits chimiques dangereux sont sensibilisés aux dangers liés à ces substances.	La société n'a pas entrepris d'activités de sensibilisation.	Moins de 50% des travailleurs ont été informés OU le contenu /la qualité de l'information n'était insuffisante.	Au moins 50% des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant.	Au moins 80% des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant ET il y a une documentation informative.	CLASSEMENT 4 ET il existe un plan de formation /sensibilisation/ perfectionnement continu, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
5.2.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.04	Les pesticides et autres produits chimiques dangereux ne sont pas appliqués dans un rayon de 10 mètres d'une zone d'activité humaine (habitations, cantines, bureaux, entrepôts, ou autres où des personnes sont présentes). Une zone tampon d'au moins 10 mètres doit être maintenue à moins qu'il existe une barrière qui réduit efficacement la diffusion des pesticides.	Il n'y a pas de tampon et les pesticides atteignent les lieux d'activité humaine.	Il y n'a pas zones tampon, MAIS la société a garanti que les pesticides n'atteignent pas les sites d'activité humaine.	Les bandes tampon sont respectées.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
FLOCERT requirement	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.05	Une carte générale de la plantation est établie, sur laquelle les zones tampon sont indiquées, et qui montre toutes les zones sensibles exposées à un risque de diffusion, par exemple plans d'eau, habitat humains, zones protégées etc.	Non	Il y a des zones clairement définies selon 4.2.2.04 où les zones tampons sont absentes.	Oui			0	C
5.2.7	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.06	Les applications aériennes de pesticides ou d'autres produits chimiques dangereux ne doivent pas avoir lieu au-dessus des zones d'activité humaine ou directement au-dessus des sources d'eau.	Non		Oui			0	C
Flowers and Plants 4.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.07	(Fleurs et Plantes) La société protège l'environnement et les habitants des zones résidentielles à l'intérieur et autour de l'exploitation des effets nocifs tels que les nuages de pesticides ou l'exposition à d'autres substances nocives, grâce à des mesures appropriées comme la mise en place d'une distance sécuritaire entre les zones résidentielles et les maisons et les serres et les zones d'application des pesticides, ou des mesures alternatives appropriées telle qu'une barrière physique de sécurité.	Il n'y a pas de tampon et les pesticides atteignent des sites d'activité humaine.	Il n'y a pas des barrières physiques de sécurité, MAIS la société a garanti que les pesticides n'atteignent pas les sites d'activité humaine.	Les bandes tampon sont en place et respectées.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.08	(Fleurs et Plantes) L'utilisation de pesticides post-récolte suit les instructions de sécurité du fabricant et les conditions suivantes : *Le pesticide est enregistré pour une utilisation post-récolte sur les fleurs. *Les travailleurs qui entreprennent l'application ont été formés à une utilisation et à une manipulation sécuritaire du pesticide, et utilisent réellement l'équipement de protection personnel. · L'application est faite de façon à éviter l'exposition des travailleurs à proximité (par exemple autour de la zone de post-récolte). Ce peut être fait par l'utilisation d'une zone séparée pour le traitement post-récolte ou par des barrières physiques efficaces. *Des dossiers des applications sont conservés, y compris des informations contenant au moins la date et l'heure, le nom de la personne effectuant l'application, la quantité d'ingrédient(s) actif(s) utilisée, le parasite ou la maladie à maîtriser, ainsi que le site.	Aucune documentation ou procédure n'est en place pour l'utilisation des substances post récolte.	Au moins une des conditions mentionnées dans ce critère de conformité n'est pas présente.	Il y a une procédure en place pour garantir que les directives de sécurité et les autres spécifications dans ce CC sont suivies. La procédure est mise en place et toute la documentation requise est disponible.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers y Plantas 4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.09	(Fleurs et Plantes) L'utilisation de pesticides post-récolte afin d'allonger la durée de vie en vase suit les instructions de sécurité du fabricant et les conditions suivantes : · Dans le cas où le producteur préparerait sa propre solution de substances chimiques post-récolte, il doit connaître les dangers que cela pose pour la santé. Des mesures sont en place afin d'éviter l'exposition des travailleurs à la solution utilisée. · Les déchets de thiosulfate d'argent sont manipulés et éliminés de manière à ne pas polluer le sol ou l'eau.	Aucune documentation ou procédure n'est mise en place pour l'utilisation des substances post récolte.	Au moins une des conditions mentionnées dans ce critère de conformité n'est pas présente.	Il existe une procédure ou une recommandation scientifique pour l'utilisation de substances post récolte et des dossiers existent sur leur utilisation selon ce critère de conformité.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.10	La société stocke les pesticides et des autres produits chimiques dangereux de façon à minimiser les risques. La zone de stockage • est fermée à clé et accessible uniquement au personnel formé et autorisé; • est ventilée afin d'éviter toute concentration de vapeurs toxiques; • dispose d'équipement, tels que les matériaux absorbants, pour gérer les accidents et les déversements; • est éclairée correctement pour permettre à la personne responsable de lire clairement les étiquettes des produits; • est construite en matériaux ignifugés; • est située à l'écart de la nourriture, des équipements de protection personnel ou de tout autre équipement ou machine; • dispose de conteneurs étiquetés indiquant clairement les contenus, les mises en garde, les utilisations prévues, de préférence dans le conteneur d'origine si possible; • contient des informations sur la manipulation sûre des pesticides (fiches de sécurité).	Il n'y a aucune zone de stockage désignée pour les produits chimiques dangereux et l'équipement .	Les zones de stockage ne remplissent pas au moins une des exigences .	Les zones de stockage remplissent toutes les conditions .	CLASSEMENT 3 ET pour réduire davantage les risques, stocker le moins possible, selon ce qui est le plus pratique, en fonction des besoins, de la saison et de la distance séparant les fournisseurs. Les substances obsolètes sont stockées séparément dans la zone de stockage jusqu'à ce qu'elles puissent éliminer en		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
							toute sécurité.			
5.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.11	La société est équipée pour gérer les déversements accidentels et les accidents potentiels, de manière efficace (par exemple avec du matériel absorbant) dans les zones où les pesticides et autres produits chimiques dangereux sont préparés ou mélangés en vue de leur utilisation.	Les pièces de stockage contrôlées par la société ne sont pas sécuritaires selon le standard et leur localisation représente un risque élevé d'accidents.	Les pièces de stockage contrôlées par la société ne remplissent pas toutes les critères décrits dans le standard pour minimiser les risques .	Les pièces de stockage contrôlés par la société sont au moins fermés à clé et accessibles seulement au personnel formé et autorisé, sont ventilées, étiquetées et ne contiennent pas de nourriture.	Les pièces de stockage contrôlées par la société sont sécuritaires conformément à toutes les spécifications des exigences ET les stocks les plus minimales possible.	CLASSEMENT 4 ET il y a des mesures sécuritaires supplémentaires telles que les coordonnées pour les urgences, les extincteurs d'incendie, des sols résistants à l'eau, des bordures en béton, des sols inclinés, etc.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.12	En cas de déversement accidentel, l'infiltration dans le sol ou dans les réserves d'eau est évitée.	Les infiltrations dans le sol ou l'approvisionnement d'eau ne sont pas évitées.	Il existe des procédures pour éviter les infiltrations mais elles ne sont pas efficaces et/ou pas suivies.	Il y a des procédures efficaces en place pour éviter les infiltrations et ils sont suivis.	CLASSEMENT 3 ET Les rivières, les plans d'eau, les habitations et autres zones sensibles sont identifiées sur des cartes, communiquées d'avance aux pilotes, et toujours évitées.	CLASSEMENT 4 ET la société avertit la population locale des horaires d'épandage ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.13	La société planifie la pulvérisation de façon à ce qu'il ne leur reste que peu ou plus de produit à la fin.	Les travailleurs ne suivent pas cette pratique et des quantités considérables de produit subsistent.	Les travailleurs ne suivent pas cette pratique et des quantités considérables de produit subsistent. MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Il ne subsiste pas de quantité considérable de produit (ni stocké dans l'équipement de pulvérisation etc. ou éliminé).	Il ne subsiste pas de quantité considérable de produit (ni stocké dans l'équipement de pulvérisation etc. ou éliminé) ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne OU aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.14	La société ne réutilise pas les conteneurs de pesticides pour stocker de l'eau ou de la nourriture.	La réutilisation de conteneurs de pesticide pour la nourriture /produit est une pratique courante.	Pas de preuve que les travailleurs réutilisent des conteneurs de pesticides pour la nourriture /produit mais les travailleurs interrogés ne connaissent pas les dangers.	Rien n'indique que les travailleurs réutilisent leurs conteneurs de pesticides ET les travailleurs interrogés ne connaissent pas les dangers.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET la société fournit un système sécuritaire d'élimination pour les membres.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.15	Les conteneurs vides sont rincés trois fois et l'eau de rinçage est utilisée dans le mélange des pesticides à appliquer à la culture ou autres surfaces alternatives, où les risques pour les gens sont minimes.	Les travailleurs ne suivent pas ces pratiques, des équipements sales, ou des conteneurs vides sales/non perforés peuvent être trouvés.	CLASSEMENT 1 MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Aucun équipement sale, ou aucun conteneur vide sale/non perforé est trouvé.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
5.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.16	Une fois rincés trois fois, les conteneurs vides sont perforés et stockés en attendant d'être éliminés.	Non		Le stockage des contenants rincés et perforés est bien refermé, couvert et fermé à clé ET les registres sont clairs et retraceables.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.2.17	Tout équipement usé qui a été en contact avec les pesticides est nettoyé et stocké d'une manière qui minimise les risques.	Les travailleurs ne suivent pas ces pratiques, des équipements sales, ou des conteneurs vides sales/non perforés peuvent être trouvés.	CLASSEMENT 1 MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Aucun équipement sale, ou aucun conteneur vide sale/non perforé est trouvé.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	La société offre un bon exemple de Système de Gestion Interne, ou aucun pesticide ou produit chimique dangereux n'est utilisé.	0	C
		4.2.3	Choix des pesticides utilisés (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.01	Les substances figurant dans la Liste des matières dangereuses de Fairtrade International (HML) Partie1 (Liste rouge) ne sont pas utilisées par la société sur la(es) culture(s) Fairtrade et les champs où elles poussent.	La société fait la promotion active de substances interdites OU leur utilisation a été constatée dans > 5% des cultures échantillonnées.	L'utilisation a été constatée auprès de < 5% des récoltes échantillonnées MAIS la société n'a pas élaboré de procédure pour garantir que les travailleurs n'utilisent pas de substances figurant sur La liste des Substances Interdites de Fairtrade International sur les cultures Fairtrade.	L'utilisation a été constatée auprès de < 5% des récoltes échantillonnées ET la société a développé une procédure pour garantir que les travailleurs n'utilisent pas de substances figurant sur la Liste des Substances Interdites de Fairtrade International sur les cultures Fairtrade.	Aucune utilisation du pesticide n'a été découverte par l'audit ET la société a élaboré une procédure pour s'assurer que les travailleurs n'utilisent pas des substances figurant la Liste des Substances Interdites de Fairtrade International.	Aucune utilisation n'a été détectée lors de l'audit ET il existe a un système de gestion interne (biologique) qui fonctionne bien.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.02	Seuls les pesticides agréés pour une utilisation dans le pays sont utilisés sur les cultures Fairtrade et les champs où elles poussent.	Non		Oui			0	C
5.2.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.03	Les pesticides interdits dans la HML Partie 1 (Liste rouge) sont clairement marqués "À ne pas utiliser sur les cultures Fairtrade".	Non		Oui			0	C
5.2.13	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.06	Une procédure consignée est en place pour garantir que les substances sur la Liste des matières dangereuses de Fairtrade International (HML) Partie 1 (Liste Rouge) ne sont pas utilisées sur les cultures Fairtrade et les champs où elles poussent.	La société n'a pris aucune mesure.	La société a des idées pour améliorer la situation mais ne les a pas mises en œuvre OU elle les a mises en œuvre mais ne les a pas décrites par écrit.	La société a mis en place au moins une mesure sur la sensibilisation, par exemple en fournissant de l'information aux travailleurs sous quelque forme que ce soit ET l'a décrite par écrit.	La société a mis en place une série de mesures (par exemple : sensibilisation, inspections internes d'échantillons, examen par les pairs) ET les a décrites par écrit.	Il existe un Système de Gestion Interne (biologique) qui fonctionne bien.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.14	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.07	Les décisions quant à l'utilisation d'herbicides sont basées sur la présence de mauvaises herbes et un manque de contrôles alternatifs.	Non		Oui	La société a pour politique de ne pas recourir aux herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes		0	C
5.2.14	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.08	(Seulement applicable si les herbicides sont utilisés.) Le herbicides ne sont qu'un élément d'une stratégie intégrée de désherbage et sont appliqués à des endroits ciblés.	Non		Oui	La société a pour politique de ne pas recourir aux herbicides pour lutter contre les mauvaises herbes		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh fruit 4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.09	(Banane) (Uniquement applicable si les herbicides sont utilisés dans le processus de production) Vous avez mis en place les éléments suivants dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des mauvaises herbes : - Acquérir une connaissance des mauvaises herbes affectant la productivité de la récolte, ainsi que des conditions favorisant et empêchant le développement des mauvaises herbes. - Acquérir une connaissance des parties des champs dans lesquelles la récolte est touchée par les mauvaises herbes. - Prévention de la propagation des mauvaises herbes grâce à des moyens non chimiques (travail de la terre, moyens mécaniques ou thermiques) - Utilisation de techniques alternatives de contrôle, paillis ou cultures de couverture afin de maîtriser et de réduire les mauvaises herbes. - L'application d'herbicides est axées sur les zones où les mauvaises herbes sont présentes et touchent la récolte. - Aucune utilisation d'herbicides dans les canaux, les zones tampon protégeant les rivières ou les bassins hydrographiques, dans les zones protégées ou à haute valeur de conservation ou dans les zones tampon destinées à protéger la santé des personnes.	Aucune documentation sur l'approche de gestion intégrée des mauvaises herbes et aucune action n'a été prise sur les conditions mentionnées dans ce critère de conformité .	Il n'y a aucun document sur l'approche de gestion intégrée des mauvaises herbes OU les actions ne couvrent pas toutes les conditions mentionnées dans le critère de conformité .	Il existe une documentation sur des mesures intégrées pour contrôler les mauvaises herbes et la mise en œuvre couvre tous les indicateurs contenus dans ce critère de conformité .		Rang 3 ET l'utilisation des substances actives est alternée.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.15	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.11	Vous avez compilé une liste régulièrement mise à jour des pesticides utilisés sur les cultures Fairtrade et les champs où elles poussent (qui inclut le nom commercial, l'ingrédient actif et le nuisible cible) qui indique lesquels de ces matériaux figurent dans la Partie 1 (Liste Rouge) , la Partie 2 (Liste Orange) et la Partie 3 (Liste Jaune) de la HML de Fairtrade International. Vous tenez en outre un registre de l'utilisation des pesticides, comprenant au minimum : • Le nom de la personne qui a appliqué les pesticides; • Le nom de l'ingrédient actif et de la marque commerciale • La quantité de pesticide utilisé; • La méthode d'application; • La culture sur laquelle il est utilisé; • Parasite ou de la maladie visée; • La date et le site."	Aucune liste ou aucun registre n'est tenu.	La liste et les registres ne couvrent pas tous les domaines listés.	Oui		RANG 3 ET la société utilise les registres pour analyser les tendances et établir des objectifs de réduction et de montants maximaux.	0	C
5.2.15	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.12	Il existe des registres sur l'utilisation des pesticides couvrant au moins les 12 derniers mois.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.2.12	Multi-propriété, Plantation unique	4.2.3.14	Vous utilisez des matériaux figurant sur la Liste orange sur des cultures Fairtrade et les champs où elles poussent uniquement aux conditions suivantes: a) Vous remplissez les conditions spécifiques d'utilisation notifiées dans la Partie 2 de la LMD. b) Les matériaux sont uniquement utilisés i) en vue d'éviter le développement de la résistance des parasites aux pesticides, ii) en rotation avec des pesticides moins dangereux, iii) dans le cadre d'une gestion intégrée des nuisibles (GIN) qui inclut des mesures de contrôles non-chimiques c) La société a développé et mis en oeuvre un plan pour réduire/supprimer progressivement l'utilisation des matériaux. Ce plan comprend des informations sur - le type de matériaux (appellation technique/ingrédient actif (i.a), formulation (% de i.a.), nom commercial), - la quantité utilisée (concentration en spray (i.a./ha ou en % ou ppm etc...) et total consommé i.a./ha/année), - les actions entreprises pour réduire/supprimer progressivement les matériaux y compris des détails sur d'autres contrôles non-chimiques qui font partie de la stratégie de GIN.	Aucune des conditions n'est respectée.	Toutes les conditions d'utilisation ne sont pas respectées.	Toutes les conditions d'utilisation sont respectées.		Il y a un SGQ (Système de gestion de la qualité) documenté afin d'assurer que les conditions sont respectées ET que le plan de suppression progressive est bien mise en oeuvre.	0	C
		4.3	Sol et eau							
		4.3.1	Manipulation des engrais							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.01	La société garantit que les engrais constitués de boues d'épuration urbaines non traitées ne sont pas utilisés.	Non		Oui	CLASSEMENT 3 ET n'est pas utilisé du tout dans la plantation.		0	C
5.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.02	Les eaux d'égouts non traitées ne sont pas utilisées pour l'irrigation et la transformation des cultures Fairtrade.	Non		Oui			0	C
5.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.03	La société applique des engrais (biologiques et non biologiques) dans des proportions répondant aux besoins nutritionnels de la culture.	Non		Oui	La gestion des nutriments est effectuée sur la base de conseils spécialisés basés sur l'analyse des nutriments.	CLASSEMENT 4 ET l'analyse des nutriments est effectuée régulièrement, sa fréquence étant fixée par la société.	1	C
5.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.04	La société stocke les engrais (biologiques et non biologiques) de façon à réduire les risques de pollution de l'eau.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.05	La société stocke les engrais (biologiques et non biologiques) séparément des pesticides, à moins que les étiquettes indiquent que le stockage mixte est permis.	Non		Sauf mention contraire selon les instructions de l'étiquette aucun autre produit chimique n'est conservé d'une manière qui permet les mélanges.		Il y a des pièces séparées pour conserver les engrais et les pesticides.	0	C
Flowers and Plants 4.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.1.06	(Fleurs et Plantes) Vous consultez les communautés environnantes concernant les risques réels et perçus de pollution de l'eau due à la présence de la ferme horticole dans la zone, et vous travaillez ensuite à atténuer les risques.	Aucune consultation effectuée.	Consultation effectuée mais aucune action prise pour atténuer les risques.	Consultation effectuée ET des activités ont été planifiées pour atténuer les risques identifiés.	CLASSEMENT 3 et la mise en place des activités est contrôlée.	CLASSEMENT 4 ET l'efficacité des activités mises en place est mesurée.	0	C
		4.3.2	Érosion du sol							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.01	La société a identifié les terres qui risquent l'érosion ou les terres qui sont déjà victimes d'érosion.	D'importants problèmes d'érosion existent et la société n'en est pas informée.	Des problèmes d'érosion légère existent et la société n'en est pas informée OU des problèmes potentiels (et probables) ne peuvent être identifiés.	La société a consigné (par écrit ou sur des cartes) les problèmes existants et potentiels dans la zone.		La société a inspecté toutes les plantations et consigné par écrit les problèmes existants et potentiels.	3	D
5.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.02	La société entreprend des pratiques qui réduisent et/ou préviennent l'érosion du sol engendrée par le vent, l'eau, et/ou l'impact humain ou animal.	Non		Oui			3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.03	La société a identifié les zones qui nécessitent des couvre sols.	Aucune recherche n'a été entreprise pour identifier ces zones ou il n'y a aucune carte.	Il ressort visiblement de l'audit que certaines zones qui sont nues ont été omises de la zone identifiée sur la carte.	Il existe une carte générale avec une zone identifiée où un couvre sols est nécessaire. Il n'y a pas d'omissions explicites.			3	D
5.3.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.2.04	La société a défini une date limite pour mettre en place des couvre sols dans toutes les zones identifiées afin d'éviter les sols nus.	Non	Le plan n'est pas rempli selon l'échéancier fixé.	Oui		Il existe un plan incluant comprenant des échéanciers et des actions ont déjà été entreprises.	3	D
		4.3.3	Fertilité du sol							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.7	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.3.01	La société a mis en œuvre des pratiques conçues pour améliorer la fertilité du sol.	Aucune preuve n'existe que la société a établi un plan pour améliorer la fertilité du sol.	Il y a seulement un ensemble de pratiques identifiées mais qui n'ont pas été mise en œuvre	Les pratiques conçues pour améliorer la fertilité du sol sont mises en œuvre et incluent des lignes directrices internes sur les critères minimum pour garantir la fertilité du sol et une structure améliorée du sol.	Les pratiques incluent des mesures à court et long terme pour limiter la perte de fertilité du sol et améliorer la fertilité du sol et cela inclut des Plans de gestion intégrée des nutriments.	CLASSEMENT 4 ET la société a évalué les causes possibles d'une moindre fertilité du sol ou de la mauvaise structure du sol sur toute terre relevant de son champ d'application où les produits Fairtrade sont produits ET des mesures ont déjà été prises.	1	C
		4.3.4	Sources d'eau renouvelables (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.01	La société a évalué les risques potentiels pour la santé liés à l'eau d'irrigation.	Non		Oui			1	C
5.3.8	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.02	Si des risques ont été identifiés, une analyse de l'eau appropriée est réalisée et la société agit en fonction des résultats de cette dernière.	Non	Seule l'eau d'irrigation est analysée, mais aucune mesure n'a été prise pour réduire les effets sur la santé de l'eau d'irrigation de mauvaise qualité.	Au minimum une analyse par an est effectuée pour l'eau d'irrigation par source et il y a au minimum une action entreprise pour réduire les effets sur la santé de l'eau d'irrigation de mauvaise qualité.	CLASSEMENT 3 ET la fréquence de l'analyse de l'eau est plus d'une fois dans une année.	CLASSEMENT 3 ET il existe un système de contrôle de la qualité au sein de la société qui est certifié conforme aux normes environnementales reconnues au niveau international.	1	C
5.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.03	La société connaît l'origine de l'eau d'irrigation.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.9	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.04	Un inventaire des sources (par exemple avec des cartes/schémas illustrant la localisation des sources d'eau) est disponible.	Il n'y a aucun inventaire disponible.	La liste est incomplète ou comporte d'importantes omissions.	Oui			1	C
5.3.10	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.05	La société met en œuvre des procédures en vue d'une utilisation efficace et rationnelle des sources d'eau qui incluent: . La prédiction des volumes d'eau nécessaires à l'irrigation des cultures ; . La mesure (ou l'estimation) des volumes d'eau extraits des sources et des volumes effectivement utilisés pour l'irrigation et la transformation; . L'entretien du système de distribution d'eau ; . L'adoption de méthodes de recirculation, réutilisation et/ou de recyclage de l'eau.	Aucune procédure est mise en place.	Les procédures incluses ne couvrent pas tous les domaines selon ce critère de conformité.	Toutes les mesures listées dans ce critère de conformité ont été prises.		Le système d'utilisation de l'eau a été vérifié et certifié conforme à un standard environnemental reconnu en matière d'utilisation efficace de l'eau.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.06	La société est tenue informée si les sources d'eau s'appauvrissent ou sont dans un état critique ou subissent une pression excessive.	Non	La société est consciente dans une certaine mesure des problèmes de ressources en eau, mais elle n'a pris aucune mesure.	Oui			3	D
5.3.11	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.07	Lorsque les ressources en eau s'appauvrissent ou sont dans un état critique ou subissent une pression excessive la société est entrée en discussion avec les autorités ou les initiatives locales en place afin d'identifier les moyens de s'impliquer dans la recherche de solutions.	Non		Oui	Le domaine s'est porté volontaire pour participer à des recherches entreprises par une tierce partie sur l'utilisation durable de l'eau dans la région.		3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.12	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.08	La société utilise la meilleure technologie d'irrigation disponible afin d'optimiser les quantités d'eau utilisées.	La société n'est pas informée des meilleures technologies disponibles.	Bien qu'il y ait des technologies accessibles identifiées, aucune mesure n'est prise pour les mettre en œuvre.	La société a mis en œuvre une technologie accessible afin d'optimiser les quantités d'eau utilisées.	Toute l'utilisation d'eau est faite à l'aide de méthodes qui représentent une amélioration significative par rapport aux schémas traditionnels d'irrigation ou d'utilisation à des fins industrielles.	CLASSEMENT 4 ET il y a un audit sur la consommation d'eau pour la contrôler constamment et l'optimiser.	6	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.3.13	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.09	La société manipule les eaux usées des installations de traitement sans créer d'impact négatif sur la qualité de l'eau, la fertilité et la structure du sol ou la salubrité alimentaire.	Des eaux usées sont rejetées par le processus de transformation et elles ont un impact négatif sur l'environnement, la santé et la salubrité alimentaire.		Les eaux usées sont manipulées de façon à garantir une protection contre des effets nuisibles sur l'environnement, la santé et la salubrité alimentaire.	CLASSEMENT 3 ET les eaux usées sont traitées et contrôlées régulièrement en termes de sécurité avant d'être éliminées.		3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.10	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2024) Vous élaborez un Plan de Gestion de l'Eau pour assurer une utilisation responsable. Il comprend des informations sur : • l'approvisionnement durable en eau et son utilisation efficace, tout en minimisant l'impact sur l'environnement, y compris toute gestion des eaux usées. • l'évaluation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau, qui est enregistrée et mise à jour chaque année, en identifiant les moyens d'améliorer l'efficacité, par exemple, les pratiques agronomiques ou techniques. • la prise en compte de l'augmentation de la proportion d'eau pouvant être réutilisée ou collectée en période de surplus. Cela peut se faire en récoltant et en stockant l'eau des toits des serres. • le calcul des besoins en eau pour chaque culture. Ceci est contrôlé, par exemple, par l'utilisation de tensiomètres, d'évapotranspiration, de température et d'autres données météorologiques. • que des compteurs d'eau sont installés qui peuvent être comparés aux limites d'utilisation/de prélèvement d'eau autorisées émises. • un inventaire des sources d'eaux usées y compris le process, la production, les logements des travailleurs et le drainage des eaux pluviales et une description de la manière	Il n'y a pas de plan.	Il y a un plan mais il est incomplet.	Il y a un plan comprenant tous les points mentionnés dans l'exigence ET le personnel approprié est formé.			0	C

Page280 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			dont elles sont gérées, sans impact négatif sur l'environnement, la qualité de l'eau locale, la santé et la structure des sols ou la sécurité alimentaire. •comment tout gaspillage d'eau est minimisé (par exemple, utilisation d'un système d'irrigation en boucle fermée) •comment l'utilisation indirecte de l'eau (autre que pour la production et la période post-récolte) est minimisée. Le personnel approprié est formé au plan de gestion.							
Flowers and Plants 4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.11	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2024) (S'applique uniquement lorsque l'approvisionnement en eau n'est pas disponible en quantité suffisante) Vous disposez d'un stockage d'eau de pluie sur site.	Il n'y a pas de stockage d'eau de pluie.		L'eau de pluie est stockée.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.3.4.12	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2024) (Applicable uniquement si vous extrayez de l'eau) L'extraction de l'eau ne nuit pas à l'environnement ou aux communautés de la région.	L'organisation n'est pas en mesure de démontrer qu'elle dispose de moyens durables de s'approvisionner en eau (par exemple, eau recyclée ou redirection de l'eau vers un réservoir ou une citerne).		L'organisation s'approvisionne en eau de manière durable, ce qui empêche l'épuisement de l'eau (par exemple, eau recyclée ou redirection de l'eau vers un réservoir ou une citerne)			0	C
		4.4	Déchets (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.01	La société élimine la présence de déchets dangereux sur le ou les sites de production.	Des déchets dangereux sont trouvés sur le ou les sites de production /autour des zones de stockage désignées.	Des déchets dangereux sont trouvés sur le site de production /autour des zones de stockage désignées MAIS la société a entrepris des activités de sensibilisation.	Pas de déchet dangereux sur le site de production (sauf dans les zones de stockage désignées).	Pas de déchet dangereux sur les sites de production (sauf dans les zones de stockage désignées) ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.02	Les zones désignées pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux existent et sont utilisées régulièrement.	La société n'a pas de zones de stockage désignées ET conserve les déchets dangereux.	La société n'a pas désigné de zones de stockage MAIS aucun déchet dangereux n'a été trouvé pendant l'audit.	La société a des zones de stockage désignées sur le(s) site(s) de production ou dans des zones centrales où les risques sont minimisés.	La société fournit un stockage alternatif sécuritaire.	L'entreprise traite ses déchets dangereux de façon en permanence sans les brûler OU utilise des ressources externes qui s'occupent de traiter les déchets dangereux en permanence sans les brûler.	1	C
5.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.03	En l'absence d'installations appropriées pour l'élimination, de petites quantités de déchets dangereux peuvent être brûlées dans des zones correctement aérées et à l'écart des personnes, des animaux et des cultures, conformément à la réglementation nationale et aux recommandations de sécurité.	Non		Oui			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.04	La société a un plan de gestion des déchets qui inclut des stratégies et un calendrier pour leur réduction, leur recyclage, leur réutilisation et des alternatives à leur élimination.	Il n'y a aucun plan de gestion des déchets.	Il y a un plan de gestion des déchets mais pas d'échéancier OU le plan n'est pas mis en œuvre selon l'échéancier.	Oui	CLASSEMENT 3 ET l'organisation est certifiée selon des normes environnementales reconnues telles qu'ISO 14001 pour la gestion des déchets.		1	C
5.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.05	La société utilise les déchets organiques de façon durable grâce à la mise en application de pratiques qui permettent aux nutriments d'être recyclés.	Non		Oui			3	D
5.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.06	Les animaux ne sont pas nourris avec des déchets organiques contaminés par des pesticides.	Non		Oui			3	D
5.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.4.0.07	Les déchets organiques sont seulement brûlés pour des raisons sanitaires, ou s'il est évident qu'il s'agit d'une méthode plus durable et si la législation ou d'autres régulations en vigueur l'autorise.	Non		Oui			3	D
		4.5	Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.5.0.01	La société n'utilise pas intentionnellement des semences ou des plants génétiquement modifiés pour les cultures Fairtrade.	Plus de 10 % des cultures Fairtrade sont génétiquement modifiées OU la société utilise sciemment des semences/plants génétiquement modifiés.	L'utilisation d'OGM est très susceptible de se produire ET la société n'a pris aucune mesure OU 5-10% des cultures Fairtrade sont génétiquement modifiés.	Il n'existe aucun système mais aucune contamination n'a été détectée (erreurs accordées à hauteur de 5 % des cultures).	CLASSEMENT 3 ET pas d'erreurs.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne (biologique) en place qui fonctionne bien.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.5.0.02	(Uniquement applicable si l'évaluation des risques identifie des risques potentiels d'OGM.) La société a établi des procédures y compris pour éviter la production parallèle de variétés Génétiquement Modifiées et non Génétiquement Modifiées afin de garantir que les graines ou plants génétiquement modifiés ne sont pas utilisés pour la ou les cultures Fairtrade culture (s) et a établi des pratiques pour éviter la contamination par modification génétique des stocks de semences.	Les sources connues ne sont pas à l'abri d'une contamination MAIS l'organisation n'a pas mis de mesure en place	L'organisation ne sait pas d'où proviennent les semences /plants OR ou n'est pas sensibilisé e aux risques terrain.	L'organisation sait généralement d'où proviennent les semences /plants et les sources sont à l'abri de contamination ET elle pouvait identifier les risques de terrain.	L'organisation a préparé des programmes de sensibilisation OU offre des outils pour éviter la contamination.	L'organisation a préparé des programmes de sensibilisation ET offre des outils pour éviter la contamination.	0	C
		4.6	Biodiversité							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.01	La société évite les impacts négatifs sur les aires protégées ainsi que sur les aires de grande valeur pour la conservation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation agricole ou des zones de production.	Les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation sont entièrement/partiellement détruites par la société (depuis la demande de certification)	La société ne connaît pas les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation locales.	La société a informé les travailleurs des zones protégées/à haute valeur pour la conservation et il n'y a aucune indication d'impacts négatifs.	La société contrôle effectivement ses activités dans les zones protégées.	CLASSEMENT 4 ET la société promeut de manière active la conservation des zones protégées/à haute valeur pour la conservation.	0	C
5.6.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.02	Les zones qui sont utilisées ou converties à la production de la culture Fairtrade sont en conformité avec la législation nationale relative à l'utilisation de la terre agricole.	Les zones protégées ou de grande valeur pour la conservation ont été converties à la production de culture Fairtrade.	Les zones converties à la production de culture Fairtrade sont utilisées d'une autre manière illégale.	Rien n'indique que la conversion était illégale OU il n'y a pas de nouvelle terre convertie à la production de culture Fairtrade.	La société a des preuves de la conversion légale en production de cultures Fairtrade.	La société a la preuve d'une utilisation légale et d'une conversion légale en production de culture Fairtrade.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.03	La société a créé et entretient des zones tampons autour des plans d'eau et des zones d'alimentation des bassins hydrologiques.	Il n'y a aucune zone tampon.	Les zones tampons se conforment aux exigences du critère de conformité 4.2.2.04.	Les zones tampons se conforment aux exigences du critère de conformité 4.2.2.04.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il y a un Système de Gestion Interne en place qui fonctionne bien. ET Ils sont restaurés avec un couvert végétal naturel	0	C
5.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.04	La société a créé et entretient des zones tampon entre la production et les aires de grande valeur pour la conservation, qu'elles soient protégées ou non.	Il n'y a aucune zone tampon.	Les zones tampons ne se conforment pas aux exigences du critère de conformité 4.2.6.03.	Les zones tampon se conforment au critère de conformité 4.2.6.03.	Les bandes tampon sont respectées ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET des corridors écologiques sont protégés ou restaurés avec un couvert végétal naturel	0	C
5.6.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.05	Les pesticides et autres produits chimiques ou engrais dangereux ne sont pas appliqués dans les zones tampons.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.6.3	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.06	La récolte sauvage de produits Fairtrade dans des zones non cultivées est effectuée d'une manière qui garantit la durabilité et la pérennité des espèces ramassées dans leur habitat naturel.	La récolte sauvage des cultures Fairtrade appauvrit sciemment les espèces.	Les effets sur les espèces sont inconnus MAIS aucun signe d'épuisement.	La récolte sauvage des cultures Fairtrade culture respecte le cycle biologique des espèces (cette connaissance peut provenir de la tradition) et aucun signe d'épuisement.	CLASSEMENT 3 ET la société a entrepris des activités de sensibilisation.	CLASSEMENT 4 ET il existe un Système de Gestion Interne qui contrôle les volumes et les périodes de récolte.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.07	La société garantit qu'il n'y a aucun ramassage ni aucune chasse d'espèces rares ou menacées.	Non		Oui	La société est activement impliquée dans des activités de conservation de la faune locale et contrôle sa santé dans et autour de la plantation.		1	C
5.6.4	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.08	La société garantit qu'aucune espèce étrangère envahissante n'est ou n'a été introduite.	Non		Oui	La société est activement impliquée dans des activités de conservation de la faune locale et contrôle sa santé dans et autour de la plantation.		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.6.5	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.09	La société participe activement à des projets environnementaux locaux ou régionaux ou dispose d'un plan de biodiversité.	Non	Bien que la plantation soit impliquée, il n'y a eu aucune activité au cours de la dernière année.	Oui et il y a eu de l'activité au cours de la dernière année.	La société a parrainé ou soutenu un projet environnemental dans la plantation et/ou dans zones environnantes.	CLASSEMENT 4 ET il inclut un échéancier de mise la œuvre et des objectifs clairs.	3	D
5.6.6	Multi-propriété, Plantation unique	4.6.0.10	La société évalue la mise en application de systèmes d'agroforesterie ainsi que de diversification agricole lorsque c'est pertinent.	Aucune recherche n'a été entreprise.	Aucune mesure n'a été prise bien que les recherches montrent que le système d'agroforesterie ou la diversification est faisable.	Il existe un système d'agroforesterie ou une activité de diversification agricole sur la plantation.	Il y a un programme actif dans la plantation pour améliorer la diversification des cultures et élargir un système d'agroforesterie système dans la plantation.	CLASSEMENT 4 ET il comprend un échéancier de mise en œuvre et des objectifs clairs.	3	D
		4.7	Energie et émissions de gaz à effet de serre (GES)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.7.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.01	(Seulement applicable si l'énergie non renouvelable est utilisée dans les installations de traitement). La société tient un registre de la consommation d'énergie.	Non	Les registres ne couvrent pas toutes les installations dans la plantation ou n'a pas de registres pour les 12 derniers mois .	Les dossiers sont complets et constamment mis à jour.	Un audit énergétique constant est effectué sur la plantation pour réduire la consommation d'énergie.	Le système d'audit énergétique est certifié conforme par une autorité accréditée reconnue ou légale.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.7.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.02	(Seulement applicable si l'énergie non renouvelable est utilisée dans les installations de traitement) La société prend des mesures pour utiliser l'énergie plus efficacement et remplace les sources non renouvelables par des sources renouvelables dans les installations de traitement affectées.	Aucune action n'a été entreprise.		Des actions ont été entreprises.	Un programme systématique basé sur l'audit énergétique a été entrepris pour réduire la consommation d'énergie non renouvelables et la remplacer par des sources renouvelables.	Le système d'audit énergétique est certifié conforme par une autorité accréditée reconnue ou légale.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
5.7.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.7.0.03	Une étude a été réalisée sur les émissions à effet de serre et des mesures ont été mises en place pour réduire les émissions à effet de serre et pour augmenter la séquestration du carbone.	Non	Les recherches sont disponibles , des mesures ont été identifiées mais aucun action n'a été entreprise.	Oui	Après la mise en place de mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre la quantité d' émissions réduites a été évaluée ET une action a été entreprise sur la séquestration du carbone.		6	D
		4.8								
Flowers and Plants 4.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	4.8.0.01	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er septembre 2025) Vous estimez votre empreinte carbone (CO2e) par tige/plante finie/ plante (par exemple, la coupe) vendue et identifiez les opportunités de réduction du carbone sur une base annuelle.	Non		Oui	L'empreinte est détaillée pour différents types de produits.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 4.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	4.8.0.02	(Fleurs et Plantes) (Applicable à compter du 1er septembre 2024) Vous identifiez et enregistrez les risques environnementaux pour votre entreprise et identifiez les étapes pour y remédier. Vous accordez une attention particulière à la résilience climatique au sein de votre entreprise, de vos communautés et du paysage dans lequel vous exercez vos activités. Vous élaborez et mettez en œuvre un plan d'adaptation au changement climatique et mettez à jour ce plan chaque année. Vous surveillez les progrès et l'impact et vous les documentez chaque année.	Les risques environnementaux ne sont pas identifiés.	Les risques environnementaux sont identifiés mais aucun plan d'adaptation n'a été réalisé.	Les risques environnementaux sont identifiés et enregistrés ET un plan d'adaptation est mis en œuvre et revu chaque année.	RANG 3 ET il existe une planification et des solutions conjointes avec toutes les parties prenantes concernées, y compris des initiatives sectorielles spécifiques.		0	C
		5	Commerce							
		5.1	Traçabilité (Les exigences du chapitre suivant sont également applicables aux entités additionnelles propres.)							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.01	La société a identifié clairement dans les documents relatifs à l'achat et à la vente de produits (par exemple factures, bordereaux de livraison et bons de commande) qu'il s'agit de produits certifiés Fairtrade, y compris toute la documentation pour les produits certifiés qui sont expédiés ou reçus d'un sous-traitant.	Le terme "Fairtrade" ou équivalent ne figure sur aucun document.	Le terme "Fairtrade" ou équivalent sur les factures MAIS sur aucun autre document	Le terme "Fairtrade" ou équivalent sur toutes les factures ET il est possible de trouver une référence dans d'autres documents	Le terme "Fairtrade" ou équivalent dans tous les contrats, factures, bordereaux de livraison ET dans d'autres documents,	Le terme "Fairtrade" ou équivalents est dans tous les contrats, factures, connaissements, bordereaux de livraison, listes de colisage, etc.	0	C
6.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.02	Tous les registres de vente liés au produit Fairtrade sont conservés, et indiquent le volume vendu, le nom de l'acheteur ainsi que son numéro d'identification Fairtrade International, la date de la transaction, ainsi qu'une référence aux documents de vente de manière à ce que FLOCERT soit en mesure de relier ces registres aux documents de vente leur correspondants.	Les registres sont absents.	Les registres existent mais sont incomplets.	Des registres de ventes Fairtrade complets avec une référence aux documents de vente.	Des dossiers complets faisant partie d'une base de données des stocks, achats et ventes, mais ils ne sont pas à jour.	Registres complets dans le cadre d'une base de données de stocks, d'achats et de ventes, à jour.	0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.03	Vous n'impliquez pas, directement ou indirectement, qu'une vente conventionnelle est associée de quelque façon que ce soit avec les ventes de produits certifiés Fairtrade.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.04	(Seulement applicable si la société transforme les produits Fairtrade.) La société tient un registre spécifiant la quantité de produit avant et après la transformation.	La société ne connaît pas le rendement de transformation.	La société connaît approximativement les rendements moyens mais n'a aucun registre.	La société crée/obtient un registre qui indique les rendements moyens annuels calculés.	La société crée/obtient un registre qui indique les rendements réels de chaque lot de produits transformés.	Classement 4 ET l'organisation communique à l'acheteur les rendements réels de chaque lot de produits transformés.	0	C
6.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.05	(Non applicable si la société produit du jus ou du thé, et vend à des opérateurs sans traçabilité physique.) Les produits Fairtrade qui sont vendus par la société sont clairement libellés de manière à ce qu'ils soient identifiés en qualité de Fairtrade.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.1.5	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.06	(Seulement applicable si la société manipule également des produits non-Fairtrade.) Les produits Fairtrade ne sont pas mélangés avec des produits non-Fairtrade. Les produits Fairtrade sont transportés, stockés, traités/transformés et livrés séparément des produits non-Fairtrade.	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Un mélange de produits est très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent	Un système de séparation des produits est en place sans aucune erreur.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur.	0	C
6.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.07	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Les volumes des extrants (produits finaux) vendus en qualité de Fairtrade sont équivalents aux volumes des intrants produits en qualité de Fairtrade, en prenant en compte les rendements de transformation et toutes les pertes.	Ventes excessives estimées à plus de 10% OU il n'y a aucun système qui permette de faire des calculs.	Ventes excessives estimées entre 1 et 10%.	Aucune vente excessive sauf erreur possible estimée à 1% des ventes.	Aucune vente excessive et aucune erreur.	Pas de mélange de produits et pas d'erreur ET conformité avec le système des registres d'approvisionnement.	0	C
6.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.08	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse de Site) Les intrants Fairtrade sont livrés et transformés sur le même site que celui où le produit Fairtrade est transformé.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.09	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Le produit cultivé en qualité de Fairtrade sont du même type et de la même qualité que l'intrant utilisé pour transformer le produit Fairtrade (données comparables).	Non		Oui			0	C
6.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.10	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable si vous vendez du jus & pulpe/purée de fruit et du thé physiquement traçables aux négociants qui ont mis en place la traçabilité physique) Vous séparez physiquement le produit durant la transformation. Ces produits, lorsque vendus, sont identifiés en tant que produit Fairtrade avec une traçabilité physique sur l'emballage ainsi que sur les documents reliés (ex. factures d'achat, etc.)	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Mélange de produits très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables, au moins avec des numéros de lots.	Un système en place séparent les produits sans aucune erreur. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables sur les factures et sur le produit.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur. Les produits sont identifiés comme physiquement traçables sur les factures et sur le produit.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Herbs and Herbal Teas 5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.11	(Herbes et tisanes) Les herbes séchées cultivées par la société sont uniquement utilisées pour des produits à base de thé, et sont clairement marquées pour la vente "remplissant les conditions pour les produits à base de thé uniquement", sur le produit ainsi que sur la documentation de vente qui l'accompagne.	Non		Oui			0	C
Trader 2.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.12	(Uniquement applicable si des produits composés sont vendus.) Les produits composés contiennent autant d'ingrédients certifiés que possible à moins que vous n'ayez reçu une exception valide.	Non		Oui			0	C
Trader 2.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.13	(Uniquement applicable si des produits composés sont vendus.) Les produits composés contiennent au moins 20% de produits Fairtrade. Les pourcentages sont calculés de la manière suivante : • Poids /volume normal de/des ingrédients Fairtrade relatif au poids/volume de tous les ingrédients d'origine avant transformation. L'unité de mesure utilisée pour calculer le % est la même que celle utilisée sur le paquet. Ce type de catégorie de produit inclut les jus frais mais pas les jus concentrés. Produits avec ≤50% d'eau ou de produits laitiers ajoutés • Pareil que ci-dessus, mais en excluant tout ajout d'eau et/ou de produit laitier.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.14	(Uniquement applicable si des produits composés finis sont vendus.) Vous déclarez le pourcentage minimum de contenu Fairtrade à l'arrière de l'emballage, sauf si cela est en contradiction avec les réglementations nationales.	Non		Oui			0	C
6.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.17	(Entité additionnelle) Si vous transformez Jus & Pulpe/Purée de Fruit ou du Thé, cette exigence s'applique seulement si votre opérateur met en place traçabilité physique) Vous identifiez les produits Fairtrade comme produits Fairtrade à toutes les étapes (c'est-à-dire stockage, transport, transformation, emballage, étiquetage et manutention) ainsi que tous les registres et documents associés via des numéros de lot sur les produits et/ou marques d'identification.	Non		Oui			0	C
Trader 2.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.18	(Entité additionnelle) Vous garantisiez que lorsqu'il y a combinaison d'ingrédients retraçables physiquement ou non dans les produits composés Fairtrade, les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont conformes aux exigences relatives à la traçabilité physique. Si pour des raisons techniques cela n'est pas possible, l'entité certifiée a demandé une exception à son organisme de certification.	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Un mélange de produits est très probable pendant la transformation et l'organisation n'a pas pris des mesures efficaces.	Il y a un système en place pour séparer les produits même si de petites erreurs se produisent	Un système de séparation des produits est en place sans aucune erreur.	Un système de traçabilité est en place pour retracer le produit de chaque producteur individuel, et sans aucune erreur.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.19	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable au Bilan de Masse pour la transformation.) Les volumes des extrants (produits finaux) livrer en qualité de Fairtrade sont équivalents aux volumes des intrants produits en qualité de Fairtrade, en prenant en compte les rendements de transformation et toutes les pertes.	Non		Oui			0	C
Trader 1.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.20	Vous vendez uniquement des produits Fairtrade aux commerçants Fairtrade avec une autorisation commerciale valide ou une certification pour la catégorie de produits concernée accordée par FLOCERT.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.21	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Vous achetez au moins 20 % de vos ventes totales de légumes Fairtrade à des Organisations de petits producteurs certifiées Fairtrade. Si vous ne pouvez pas le faire, vous fournissez la preuve à l'organisme de certification indiquant les raisons de cette impossibilité.	Aucun achat aux OPP.	Moins de 20 % achetés aux OPP.	Au moins 20% achetés aux OPP OU preuve acceptable qu'il est impossible de le faire.		Plus de 20% achetés aux OPP.	0	C
Fresh Fruit 5.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.22	(Fruits frais) Vous indiquez le lieu de conditionnement et la date d'emballage sur chaque boîte de fruits destinée à l'exportation.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.3 (Tea), FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.23	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Applicable seulement si vous vendez des matières premières et/ou des produits semi-finis) Vous indiquez dans votre documentation commerciale si le produit a été séparé (physiquement traçable) ou commercialisé selon le bilan de masse.	Aucune indication ne peut être trouvée dans la documentation commerciale (contrat ou facture, bon de livraison).		Une indication claire figure dans la documentation commerciale (contrat ou facture, bon de livraison).			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.24	(Jus & Pulpe/Purée de Fruit, Thé) Vous avez avisé FLOCERT par écrit de votre intention d'appliquer la traçabilité physique sur une base volontaire avant la mise en oeuvre, et vous êtes conforme aux exigences respectives.	Aucune notification écrite envoyée à FLOCERT avant la mise en oeuvre OU non conforme aux exigences respectives.		Notification écrite envoyée à FLOCERT avant la mise en oeuvre ET conforme aux exigences respectives.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.25	Vous garantissez qu'en combinant des ingrédients physiquement et non-physiquement traçables dans des produits composés Fairtrade, les ingrédients Fairtrade physiquement traçables sont conformes aux exigences de traçabilité physique. Si cela n'est pas possible pour des raisons techniques, vous avez demandé une exception auprès de l'organisme de certification.	Aucun système pour séparer et des mélanges surviennent effectivement.	Un mélange est très susceptible de se produire pendant la transformation et l'organisation a pris des mesures inefficaces.	Un système est mis en place pour séparer le produit même si de petites erreurs se produisent.	Un système est mis en place pour séparer le produit sans aucune erreur.	Il existe un système de traçabilité physique en place pour retracer le produit sans aucune erreur.	0	C
FLOCERT Requirement	Multi-propriété, Plantation unique	5.1.0.26	(Applicable uniquement si vous vendez des ingrédients alimentaires composés FSI - Fairtrade Sourced Ingredients) Vous indiquez dans votre documentation commerciale que le produit est commercialisé sous le programme FSI.	Aucune indication n'a pu être trouvée dans la documentation commerciale (contrat ou facture, ou bon de livraison).		Il existe une indication claire dans la documentation commerciale (contrat, facture ou bon de livraison).			0	C
		5.2	Approvisionnement							
6.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.2.0.01	(Seulement applicable aux producteurs nouvellement certifiés.) Seuls les produits qui ont été produits dans les 12 mois maximum avant la certification sont vendus en qualité de Fairtrade.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.2.0.02	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf au nord de l'Afrique qui achètent auprès d'Organisations de petits producteurs) Vous signez un contrat d'achat de produits Fairtrade avec l'Organisation de petits producteurs comprenant au moins ce qui suit : • FLO IDs pour les opérateurs • Référence au Fairtrade comme faisant partie intégrante du contrat • Date du contrat • Durée du contrat • Description du produit • Prix spécifique Fairtrade et prime pour chaque produit • Conditions de paiement du prix et de la prime Fairtrade • Volume de produit Fairtrade (minimum et maximum ou volume fixé) • Description des mécanismes de pré-financement, le cas échéant • Procédures en cas de problèmes de qualité • Réduction sur le prix, le cas échéant	Aucun contrat d'achat écrit existant.	Les contrats d'achat écrits existent MAIS ils sont incomplets ou n'ont pas été contresigné s.	Les contrats écrits, signés et complets existent.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Tea 5.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.2.0.03	(Thé) Vous négociez les termes et conditions avec l'acteur commercial et incluez des mécanismes de préfinancement dans le contrat.	Non	Oui MAIS les termes et conditions négociés sont inclus dans le contrat	Oui ET les termes et conditions négociés sont inclus dans le contrat			0	C
		5.3	Contrats							
6.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.01	La société garantit que tous les éléments des transactions Fairtrade fixés dans un contrat, y compris le prix Fairtrade, sont honorés, à moins que les deux parties ne s'accordent sur un changement.	Le contrat (ou tout changement convenu au contrat) n'a pas été honoré ET n'a pas consenti au processus d'arbitrage convenu dans le contrat OU l'entreprise a rejeté le résultat du processus d'arbitrage		Les contrats sont honorés Ou dans le cas de différends, le mécanisme de résolution des différends a été utilisé/est utilisé pour résoudre le conflit.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.02	(S'applique uniquement si vous avez été suspendu depuis le dernier audit et/ou que un ou plusieurs de vos acheteurs ont été suspendus, et aucune règle de suspension plus stricte n'a été appliquée) Vous ne signez pas de nouveaux contrats Fairtrade si vous êtes suspendu OU signez de nouveaux contrats avec les partenaires commerciaux suspendus. Cependant, vous avez rempli les contrats Fairtrade existants pendant la période de suspension. Pour les partenaires commerciaux actuels (acheteurs) avec lesquels vous avez effectué au moins une transaction commerciale Fairtrade dans les 12 mois précédant la suspension, vous êtes autorisé à signer de nouveaux contrats à l'intérieur de la période de suspension. La quantité (de nouveaux contrats signés durant la période de suspension), cependant, est limitée à 50 % de la quantité totale (avec chaque partenaire) commercialisée dans les 12 mois précédant la suspension.	La société a sciemment dépassé le volume des contrats OU a en signé avec de nouveaux partenaires commerciaux.		La société n'a ni dépassé les volumes autorisés pendant la suspension ni signé de contrats avec de nouveaux partenaires commerciaux.			0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.03	(Uniquement applicable si la société ou son acheteur Fairtrade a perdu sa certification.) La société garantit d'arrêter immédiatement de vendre des produits à des opérateurs qui ont perdu leur certification, même si elle a signé des contrats Fairtrade.	La société a sciemment vendu en qualité de Fairtrade à un acheteur décertifié.	La société a vendu en qualité de non Fairtrade et n'a pas retiré les étiquettes OU n'a pas été correctement informée et a vendu à un acheteur décertifié en qualité de Fairtrade.	La société a vendu en qualité non-Fairtrade et n'a pas modifié le contrat écrit mais a retiré les étiquettes Fairtrade.		La société a vendu des produits non-Fairtrade, a supprimé les marques Fairtrade et a annulé le contrat Fairtrade.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
6.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.04	Vous signez des contrats d'achat contraignants fournis par ses acheteurs, qui sont en conformité avec les exigences Fairtrade. Sauf mention contraire indiquée dans les Standards du produit, les contrats indiquent clairement au moins : les volumes, la qualité, le prix (Prix Minimum Fairtrade ou cours du marché, le chiffre le plus élevé étant retenu), les conditions de paiements, et les conditions de livraison. Tous les contrats entre les producteurs et les payeurs ou les covoyeurs Fairtrade stipulent un mécanisme de résolution des conflits, distinct de la juridiction, acceptée par les deux parties.	Il n'existe pas de contrat d'achat ou de commande pour les produits Fairtrade OU ceux-ci ne sont pas signés par l'organisation.		Il existe des contrats d'achat ou des commandes écrites et complètes ET ils sont confirmés par le producteur (commande) ou contresignés par l'organisation.			0	C
6.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.05	Au cas où de nouveaux prix Fairtrade sont publiés, vous honorez les contrats signés avant la nouvelle date de validation au prix convenu dans le contrat.	Non		Oui OU il y a eu un accord mutuel avec l'acheteur.			0	C
Flowers and Plants 5.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.22	(Fleurs et Plantes) Vous confirmez la commande finale par écrit.	Non		Oui, la confirmation se fait par exemple par e-mail ou par fax.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
FLOCERT requirement	Multi-propriété, Plantation unique	5.3.0.23	(Uniquement applicable si des règles de suspension plus strictes ont été appliquées comme indiqué dans la lettre de suspension) Vous respectez les règles de suspension communiquées dans la lettre de suspension.	Non		Oui			0	C
		5.4	Utilisation de la marque déposée Fairtrade							
6.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.01	On peut contacter Fairtrade International à l'adresse suivante artwork@fairtrade.net pour obtenir l'approbation de l'utilisation de la Marque déposée FAIRTRADE sur les emballages de gros ou le matériel promotionnel externe (brochures, sites web ou factures pour les produits Fairtrade).	Non		Oui			0	C
Exigence de FLOCERT	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.03	(S'applique si vous effectuez l'emballage pour un licencié) Vous avez la copie de l'approbation du graphisme applicable.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.4.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.04	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Vous payez au moins le prix du marché pertinent ou le prix minimum Fairtrade (comme défini dans la base de données de tarification Fairtrade) à l'Organisation de petits producteurs, le plus élevé des deux. Si le prix que vous payez pour le produit Fairtrade diffère considérablement du prix pertinent du marché, vous pouvez en indiquer les raisons/fournir une justification.	Les prix en dessous du marché et le prix minimum sont payés.	Le prix très en dessous du prix du marché mais au dessus du PMF ET aucune justification fournie.	Un prix plus élevé est payé OU une justification acceptable a été fournie pour un prix en dessous du prix du marché.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.05	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Vous payez la prime Fairtrade à l'Organisation de petits producteurs, si la prime est transmise via votre société. Aucune réduction n'est peut être faite à partir du paiement de la prime Fairtrade.	Aucun paiement (transmission) de la prime Fairtrade OU application de réductions pour les paiements de la prime Fairtrade.	Païement incomplet (transmission) de prime Fairtrade.	Païement (transmission) de prime Fairtrade ET aucune application de réductions sur les paiements de prime Fairtrade.			0	C
Vegetables 5.4.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.06	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Si la prime Fairtrade que vous recevez du payeur de la prime Fairtrade a été fixée pour une forme de produit différente que celle que vous achetez, vous appliquez un taux de conversion pour calculer la prime due. Les calculs sont justes, transparents et partagés avec l'Organisation de petits producteurs.	Aucune application du taux de conversion.	Application du taux de conversion MAIS les calculs ne sont pas justes, transparents et partagés avec le producteur.	Application du taux de conversion ET les calculs sont justes, transparents et partagés avec le producteur.			0	C
Vegetables 5.4.5	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.07	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Les paiements sont faits dans les sept jours calendaires suivant la livraison du produit.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Vegetables 5.4.6	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.08	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf en Afrique du Nord) Le montant correct de la prime Fairtrade est transmis à l'Organisation de petits producteurs dans les sept jours calendaires suivant la réception du paiement du payeur Fairtrade.	Non		Oui			0	C
Vegetables 5.4.7	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.09	(Légumes) (Applicable aux sociétés en Afrique sauf le nord de l'Afrique) Toute déduction faite sur le prix, par exemple, découlant de l'octroi d'un crédit, d'apports ou de services, a été expliqué à l'Organisation de petits producteurs en amont du cycle de production et sont compris dans le contrat Fairtrade.	Le producteur n'est pas informé des déductions et elles ne sont pas incluses dans le contrat.	Le producteur est informé des déductions mais les informations ne sont pas claires OU elles ne sont pas incluses dans le contrat.	Les déductions faites sont clairement communiquées et documentées dans le contrat.			0	C
6.4.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.4.0.02	Si la société produit des produits finis Fairtrade et les vend aux consommateurs sous son propre nom avec la marque déposée FAIRTRAD, la société a signé un contrat avec Fairtrade International ou avec une organisation Fairtrade nationale.	Non		Oui			0	C
		5.5	Fixation des prix							
		5.5.1	Conditions de paiement							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 5.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.04	(Applicable si la société est détentrice d'une licence et vend sous son propre nom) L'entreprise garantit que le montant exact de la Prime Fairtrade, tel que stipulé dans le tableau du Prix Fairtrade et de la Prime Fairtrade, est payé au compte du Comité de la Prime Fairtrade (FPC) dans un délai de 15 jours calendaires après réception par l'acheteur.	Non		Oui			1	M
Sports Balls 5.5.3	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.08	(Balles de sport) (Applicable si la compensation pour les coûts de conformité est facturée pour couvrir les coûts de mise en conformité avec les Normes Fairtrade) La compensation pour les coûts de conformité ne dépasse pas 5% du prix négocié et est facturée séparément du prix négocié et de la Prime Fairtrade.	La compensation pour les coûts de conformité dépasse 5% du prix négocié ET n'est pas facturée séparément	La compensation pour les coûts de conformité dépasse 5% du prix négocié OU n'est pas facturée séparément	La compensation pour les coûts de conformité ne dépasse pas 5% du prix négocié ET est facturée séparément			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Sports Balls 5.5.4	Multi-propriété, Plantation unique	5.5.1.09	(Ballons de sport) (S'applique si la Compensation des coûts de conformité est facturée) Vous documentez la façon dont la compensation des coûts de conformité a été utilisée, par exemple les investissements pour le développement et le maintien des systèmes de contrôle et d'inspection, les coûts supplémentaires reliés à l'administration pour maintenir la conformité avec le standard, etc.	L'utilisation des coûts de conformité n'est pas documenté e OU il existe la preuve qu'elle sert à d'autres fins que ceux de couvrir les coûts de conformité.	L'utilisation des coûts de conformité n'est pas correcteme nt documenté e MAIS il semble qu'elle soit utilisée pour les coûts de conformité.	L'utilisation des coûts de conformité est documenté e ET elle est utilisée pour les coûts de conformité.			0	C
		5.6	Critères supplémentaires							
		5.6.1	Réclamations qualité							
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.01	(Fruit frais) (Applicable uniquement en cas de problèmes de qualité) Si vous n'acceptez pas le refus du fruit, vous informez l'acheteur (ou le mûrisseur) par écrit que vous organiserez une contre-inspection par un expert autorisé dans les 2 jours ouvrables après réception de la réclamation de qualité de votre acheteur (ou mûrisseur).	L'acheteur n'a pas été informé.	L'acheteur a été informé plus de 2 jours ouvrables après réception de la réclamation de qualité.	L'acheteur a été informé dans les délais.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.02	(Fruit frais) (Applicable uniquement en cas de problèmes de qualité) Si vous n'acceptez pas le refus du fruit, vous avez contracté et payé l'expert autorisé, sauf si vous et la partie rapportant la réclamation de qualité en avez convenu autrement.	Non		Oui			0	C
Fresh Fruit 1.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.6.1.03	(Fruit frais) (Applicable uniquement dans le cas de réclamations de qualité) Vous acceptez les résultats des inspecteurs indépendants autorisés comme étant exécutoires et la base ultime de l'établissement de tout conflit sur la qualité du fruit.	Non		Oui			0	C
		5.7	Composition du produit							
		5.7.1	Composition du bouquet de fleurs							
Flowers and Plants 1.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.7.1.01	(Bouquets de fleurs et compositions de plantes) (Applicable également si vous emballez pour un détenteur de licence) Vous vous assurez que toutes les fleurs, plantes ou plantes finies destinées à être vendues en tant que Fairtrade sont certifiées Fairtrade. Si toutes les fleurs ou plantes finies ne sont pas certifiées Fairtrade dans un bouquet/composition florale, vous suivez les règles pour les Ingrédients d'origine Fairtrade (Fairtrade Sourced Ingredient - FSI). Les règles FSI ne s'appliquent pas aux plantes.	Non		Oui	RANG 3 ET les fleurs ou plantes finies non-Fairtrade sont d'origine locale		0	C
		5.8								

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Flowers and Plants 5.5.1	Multi-propriété, Plantation unique	5.8.0.01	(Fleurs et Plantes) (Applicable à partir du 1er janvier 2024) (Applicable uniquement si vous vendez des fleurs par le biais d'une vente aux enchères régionale directement aux acheteurs de la vente aux enchères et sans importateur entre les deux). Vous vendez toutes les fleurs dans un emballage avec le Label Fairtrade et votre ID FLO, emballé à votre niveau pour permettre une traçabilité claire.	Non		Oui			0	C
		6	Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement							
		6.1	S'engager							
4.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	6.1.0.01	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 applicable uniquement à partir du 1er janvier 2026) Vous vous engagez par écrit à respecter les droits humains et la durabilité environnementale et aussi à faire preuve de diligence raisonnable. Votre engagement écrit fait référence aux droits humains internationalement reconnus, y compris les droits des travailleurs et les droits environnementaux.	Il n'y a pas d'engagement écrit.		Il y a un engagement écrit, signé et tamponné qui fait référence aux droits internationaux.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	6.1.0.02	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous alignez vos politiques et procédures opérationnelles avec votre engagement à respecter les droits de l'homme et la durabilité environnementale.	Les politiques et procédures opérationnelles ne sont pas alignées sur l'engagement DRDHE de l'entreprise.		Les politiques et procédures opérationnelles sont alignées sur l'engagement DRDHE de l'entreprise.			3	C
4.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	6.1.0.03	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous sensibilisez votre conseil d'administration, la direction, les membres du personnel et les travailleurs à votre engagement à respecter les droits de l'homme et l'environnement, et à ses implications pour vos opérations.	Vous n'avez pris aucune mesure pour sensibiliser à votre engagement à respecter les droits de l'homme et l'environnement.	Vous avez discuté de votre engagement à respecter les droits de l'homme et l'environnement au niveau de la direction, MAIS pas avec les autres membres de l'entreprise.	Vous avez sensibilisé votre conseil d'administration, votre direction, les membres du personnel et les travailleurs à votre engagement en matière de DRDHE.	RANG 3 ET vous informez aussi vos acheteurs et sous-traitants immédiats de cet engagement.	RANG 4 ET vous rendez cet engagement public et accessible en ligne.	1	C
		6.2								

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.1	Multi-propriété, Plantation unique	6.2.0.01	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) Vous effectuez une évaluation des risques pour les droits de l'homme et l'environnement au moins tous les trois ans qui : 1. cartographie tous les risques et défis courants dans votre pays et pour votre ou vos produits, en tenant compte des données et recherches externes. 2. Implique les représentants des travailleurs dans l'évaluation des risques et des défis qui sont spécifiquement liés à votre organisation, et identifie les trois problèmes les plus marquants. 3. Évalue les trois problèmes les plus marquants et leurs causes profondes. 4. Identifie les groupes vulnérables de personnes qui sont ou pourraient être plus touchés que d'autres. Vous renforcez vos méthodes d'évaluation au fil du temps. Les périodes de transition suivantes pour les organismes certifiés avant le 1er janvier 2025 s'appliquent : 1er janvier 2026 : Se conformer à la cartographie des risques et des défis (voir point 1 ci-dessus). 1er janvier 2027 : Se conformer à l'implication des représentants des travailleurs pour évaluer les risques et les défis et identifier les trois problèmes les plus marquants ; évaluer	Pas d'évaluation des risques réalisée.	Une évaluation des risques a été réalisée MAIS pas tous les trois ans ET/OU ne couvre pas tous les aspects ET/OU méthodes d'évaluation non renforcées au fil du temps.	Une évaluation des risques a été réalisée tous les trois ans ET couvre tous les aspects ET les méthodes d'évaluation sont renforcées au fil du temps.	RANG 3 ET vous couvrez tous les fournisseurs de biens et services dans votre évaluation des risques		1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			les trois problèmes les plus marquants et leurs causes profondes ; identifier les groupes vulnérables de personnes qui sont ou pourraient être touchés plus que d'autres (voir les points 2, 3 et 4 ci-dessus).							

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	6.2.0.02	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025, applicable uniquement à partir du 1er janvier 2026) Vous avez mis en place un mécanisme de plaintes qui permet aux travailleurs, aux membres de la communauté et à d'autres personnes ou groupes de déposer anonymement des plaintes pour injustice, préjudice ou fraude liés à votre organisation, y compris concernant des dommages environnementaux. Le mécanisme de plaintes : • est accessible dans votre/vos langue(s) nationale(s) et dans la/vos langue(s) parlée(s) par les travailleurs • couvre les plaintes écrites et verbales • respecte l'anonymat des plaignants et les protège contre les représailles, les menaces ou les préjudices • Veille à ce que des résolutions soient décidées et que des mesures correctives soient mises en œuvre en temps opportun ; • S'assure que toutes les parties sont informées de l'avancement tout en respectant la confidentialité • Prévoit un processus d'appel. • Assure un traitement confidentiel des plaintes sensibles • s'aligne sur les lois liées aux droits de l'homme internationalement reconnues et les lois nationales • Comprend une procédure pour les cas de	Il n'y a pas de mécanisme de plaintes en place.	Il existe un mécanisme de plaintes mais il n'inclut pas tous les éléments mentionnés dans le critère.	Il existe un mécanisme qui respecte tous les éléments mentionnés ET les plaintes sont traitées conformément au mécanisme	RANG 3 ET le mécanisme de plaintes est régulièrement révisé et mis à jour.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
			harcèlement sexuel (voir 3.1.0.16) Le cas échéant, vous signalez les violations des droits de l'homme aux organismes nationaux compétents.							
4.2.2	Multi-propriété, Plantation unique	6.2.0.03	Les plaintes concernant la violence basée sur le genre sont signalées et traitées par des femmes ou des comités spécialisés désignés à cet effet, liés à une cadre supérieure féminine lorsque cela est possible, et ayant un accès direct au directeur général. Les mêmes principes s'appliquent en cas de harcèlement sexuel de groupes autres que les femmes.	Pas de femmes ou de comité désignés à cet effet ou système similaire pour les groupes autres que les femmes.		Il y a des femmes ou un comité désignés à cet effet ou quelque chose de similaire pour les groupes autres que les femmes qui ont accès à la direction générale.	RANG 3 ET sont liés à une femme cadre supérieure.		0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	6.2.0.04	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025, applicable uniquement à partir du 1er janvier 2027) Vous informez tous vos travailleurs du mécanisme de plaintes dans la ou les langues qu'ils parlent. Vous prenez des mesures, chaque année, pour faire connaître le mécanisme et le rendre accessible aux travailleurs, aux membres de la communauté et à d'autres individus et groupes.	Travailleurs non informés chaque année sur le mécanisme de plaintes ET/OU pas dans les langues qu'ils parlent ET/OU aucune mesure annuelle entreprise pour faire connaître le mécanisme et le rendre accessible		Les travailleurs sont informés chaque année du mécanisme de plaintes ET dans les langues qu'ils parlent ET mesures prises chaque année pour faire connaître le mécanisme et le rendre accessible		RANG 3 ET le mécanisme de plaintes est public et en ligne.	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.2.3	Multi-propriété, Plantation unique	6.2.0.05	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous effectuez une analyse régulière des cas de plaintes et dialoguez avec les principales parties prenantes, y compris les syndicats ou, en l'absence de syndicat actif, d'autres organisations représentant les intérêts des travailleurs. Vous utilisez les résultats de l'analyse pour améliorer votre mécanisme de plaintes et vos opérations.	Pas d'analyse régulière des cas de plaintes ET/OU pas de consultation des fournisseurs immédiats et des représentants des travailleurs ET/OU pas d'amélioration du mécanisme de plaintes		Analyse régulière des dossiers de réclamation menée ET consultation des fournisseurs immédiats et des représentants des travailleurs ET amélioration du mécanisme de plaintes			1	C
		6.3								

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.1	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.01	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous développez et mettez en œuvre des politiques pour prévenir, atténuer et remédier à au moins trois des problèmes les plus marquants identifiés lors de votre évaluation des risques. Vous communiquez ces politiques à votre direction, à votre personnel et vos travailleurs. Vous révisez les politiques au moins tous les trois ans.	Pas de politiques développées et/ou mises en œuvre ET/OU politiques non communiquées à la direction, au personnel et aux travailleurs ET/OU politiques non révisées au moins tous les trois ans		Politiques développées et mises en œuvre ET politiques communiquées à la direction, au personnel et aux travailleurs ET politiques révisées au moins tous les trois ans			1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.2	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.02	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous développez et mettez en œuvre une action pour prévenir et atténuer les problèmes marquants de vos politiques et pour remédier aux cas identifiés. Dans le cadre de votre plan d'action, vous : • Sensibilisez votre conseil d'administration, votre direction, votre personnel, vos représentants syndicaux/élus et vos travailleurs aux principales questions relatives aux droits de l'homme et à l'environnement • Soutenez les travailleurs en mettant l'accent sur les groupes de personnes vulnérables que vous avez identifiés. • Dialoguez et collaborez avec vos plus gros acheteurs.	Plan d'action pas développé et mis en œuvre ET/OU plan d'action ne comprenant pas tous les éléments énumérés dans l'exigence		Plan d'action développé et mis en œuvre ET plan d'action comprenant tous les éléments énumérés dans l'exigence			3	C

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.03	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous consultez de manière inclusive et significative vos travailleurs, représentants des travailleurs, représentants syndicaux ainsi que les groupes vulnérables afin d'identifier les activités appropriées. Vous présentez le plan d'action et le faites approuver par les représentants des travailleurs et l'AG et vous le partagez avec les syndicats représentant les travailleurs de l'entreprise. Vous révisiez le plan d'action chaque année pour le maintenir à jour.	Aucune consultation n'a eu lieu avec les travailleurs, les représentants des travailleurs, les représentants syndicaux et les groupes vulnérables ET/OU le plan d'action n'a pas été présenté et approuvé par les représentants des travailleurs l'AG ET/OU le plan d'action n'a pas été partagé avec les syndicats		Une consultation a eu lieu avec les travailleurs, les représentants des travailleurs, les représentants syndicaux et les groupes vulnérables ET le plan d'action a été présenté et approuvé par les représentants des travailleurs et l'AG ET le plan d'action a été partagé avec les syndicats ET le plan d'action est			3	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
				ET/OU le plan d'action n'a pas été révisé annuellement		révisé annuellement				
4.3.3	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.04	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025, applicable uniquement à partir du 1er janvier 2027) Vous avez une procédure écrite qui guide votre travail de remédiation. Si vous avez identifié des cas de violation des droits humains ou des dommages à l'environnement causés par votre entreprise ou auxquels votre entreprise a contribué, vous prenez des mesures pour remédier à ces dommages et/ou collaborez avec d'autres pour y remédier.	Pas de procédure écrite en place ET/OU pas de mesure prise pour remédier aux dommages (le cas échéant)		Procédure écrite en place ET mesures prises pour remédier aux dommages (le cas échéant)		RANG 3 ET l'entreprise implique également des acheteurs et/ou des autorités publiques et/ou des organisations non gouvernementales	1	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.4	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.05	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous mettez en œuvre un système de suivi et de remédiation pour vérifier et répondre aux cas de violations des droits humains ou environnementaux. Vous vous concentrez sur certains types de violations que vous avez identifiées comme étant marquantes pour votre organisation. Votre système contient les éléments décrits dans les directives du système de surveillance et de remédiation. Vous documentez le type de cas identifiés et traités.	Pas de système de suivi et de remédiation mis en œuvre ET/OU pas d'accent mis sur certains types de violations ET/OU système de suivi et de remédiation ne comprenant pas tous les éléments ET/OU type de cas identifiés et traités non documentés		Système de suivi et de remédiation mis en œuvre ET accent sur certains types de violations ET système de suivi et de remédiation comprenant tous les éléments ET types de cas identifiés et traités documentés			3	D

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.3.5	Multi-propriété, Plantation unique	6.3.0.06	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous partagez des informations sur vos activités de prévention, d'atténuation et de remédiation avec au moins un de vos acheteurs Fairtrade pour soutenir vos activités et parvenir à un accord commun sur la collaboration et le soutien.	Pas d'information partagée avec au moins un acheteur Fairtrade		Informations partagées avec au moins un acheteur Fairtrade			3	C
		6.4								

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
4.4.1	Multi-propriété, Plantation unique	6.4.0.01	(Applicable à partir du 1er janvier 2025) (Pour les organisations certifiées avant le 1er janvier 2025 uniquement applicable à partir du 1er janvier 2027) Vous définissez et mettez en œuvre des mesures annuelles pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité de vos activités de diligence raisonnable. Vous documentez et utilisez les leçons apprises pour améliorer ces activités. Vous rendez compte des principales leçons apprises à l'Assemblée Générale de vos travailleurs et à votre direction et/ou conseil d'administration et/ou actionnaires.	Pas de mesure annuelle définie et mise en œuvre ET/OU leçons apprises non documentées ET/OU principales leçons apprises non signalées à l'Assemblée générale des travailleurs, à la direction et/ou au conseil d'administration et/ou aux actionnaires		Mesures annuelles définies ET leçons apprises documentées ET principales leçons apprises partagées avec l'Assemblée Générale des travailleurs, direction et/ou conseil d'administration et/ou actionnaires.		RANG 3 ET commentaires des travailleurs et d'autres sources internes et externes inclus ET une attention particulière portée aux impacts sur les groupes de personnes vulnérables	3	C
		9	Audit de suivi							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
		9.1	Informations sur l'audit de suivi - générique							
	Multi-propriété, Plantation unique	9.1.1	Comme résultat de la décision de l'évaluation à propos des non-conformités et des mesures correctives du dernier audit Fairtrade, un audit de suivi aura lieu afin de vérifier la réalisation des mesures correctives (preuves matérielles) sur site. Le numéro de commande de l'audit Fairtrade original (AO-xxxxx) est consigné dans la zone de texte "NC" comme référence.			Oui, le numéro de l'audit Fairtrade original est:			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.1.2	Toutes les preuves matérielles (PM) (à vérifier pendant l'audit de suivi) ont été contrôlées. En cas contraire, veuillez marquer les NC qui manquent dans la table "Follow-up" et indiquer la raison dans le champ "Deviation from audit procedure/Tors" de l'onglet initial de la commande d'audit en Ecert	Non		Oui			0	F
		9.2	Statut des MC/PM - résultat de l'audit de suivi							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.1	Toutes les mesures correctives (MC) ont été réalisées avec succès / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "accompli"	Non. Aucune des mesures correctives (MC) a été réalisée / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "non accompli"	Non. Seulement une partie des mesures correctives (MC) a été réalisée et/ou des MC ont été réalisées en partie seulement	Oui. Toutes les mesures correctives (MC) ont été réalisées avec succès / l'état de toutes les preuves matérielles (PM) est "accompli"			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.2	La table Excel de toutes les mesures correctives (MC) / preuves matérielles (PM) à vérifier au cours de cet audit de suivi est attachée à la commande d'audit Ecert. Elle contient le résultat individuel de chaque PM comme évaluée pendant l'audit de suivi et a été expliquée au client pendant la réunion de clôture. (Si "non" veuillez indiquer la raison / explication dans la zone de texte de "NC")	Non, parce que...		Oui			0	F
	Multi-propriété, Plantation unique	9.2.3	(S'applique si l'audit de suivi est une conséquence d'une décision de suspension) Les règles de suspension sont respectées par le client.	Non		Oui			0	F
		9.3	Raison pour l'audit de suivi							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
	Multi-propriété, Plantation unique	9.3.1	Raison pour l'audit de suivi	La raison pour l'audit de suivi a été une non-conformité majeure.	La raison pour l'audit de suivi a été un grand nombre de non-conformités.	L'audit de suivi a eu lieu à cause d'une autre raison: Veuillez indiquer la raison dans le texte NC.			0	F
		10	Audit combiné							
		10.1	Audit combiné avec une autre portée							
	Multi-propriété, Plantation unique	10.1.1	L'audit Fairtrade constituait un audit combiné avec une autre portée en matière de certification/vérification. (si oui, veuillez documenter la portée dans le champ des commentaires).						0	
		11	Audit des entités additionnelles sous-traitées							

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 1.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.01	(Entité additionnelle sous-traitée) Vous acceptez les audits annoncés et imprévus de vos locaux, en fournissant un accès à tous les sites pertinents pour l'audit, en rendant le personnel responsable disponible pour les audits et en fournissant toutes les informations nécessaires à la vérification de la conformité.	L'accès aux locaux ou à des documents a été intentionnellement refusé.	L'accès à certains documents requis, sites ou personnes à interroger a été refusé OU le personnel responsable n'était pas disponible pour des raisons injustifiées. pour fournir les informations nécessaires à la vérification de la conformité OU des documents ou des informations fausses/falsifiées ont	Les informations, le soutien et l'accès au chantier étaient suffisants pour terminer l'audit.		RANG 3 ET l'audit a été facilité de sorte que l'auditeur a pu faire une évaluation indépendante, rapide et simple de la conformité/non-conformité.	0	M

Page 335 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
					été fournis.					
Trader 1.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.02	(Entité additionnelle sous-traitée) (Ne s'applique pas aux entités qui n'entrent pas dans le champ d'application de la certification) Vous êtes conformes à la définition d'entité additionnelle et êtes enregistrés auprès de FLOCERT (voir Manuel d'Assurance Fairtrade sur le site Internet FLOCERT).	Toutes les entités additionnelles utilisées pour traiter des produits Fairtrade ne sont pas enregistrées auprès de FLOCERT OU ne sont pas conformes à la définition d'entité additionnelle.	Certaines des entités additionnelles utilisées pour traiter des produits Fairtrade ne sont pas enregistrées auprès de FLOCERT.	Toutes les entités additionnelles utilisées pour traiter des produits Fairtrade sont enregistrées auprès de FLOCERT ET sont conformes à la définition d'entité additionnelle.			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.1	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.03	(Entité additionnelle sous-traitée) Vous identifiez clairement tous les produits Fairtrade comme tels dans tous les documents pertinents (ex. factures, bordereaux de livraison, etc) envoyés et reçus de l'Opérateur Principal.	Les références Fairtrade (i.e. les termes « Fairtrade » ou similaires) sont absentes dans tous les documents.	Les références Fairtrade sont identifiables mais incomplètes. Les références Fairtrade existent mais pas dans tous les documents pertinents.	Les références Fairtrade sont identifiables et complètes mais pas dans tous les documents pertinents.		Les références Fairtrade sont enregistrées et mises à jour dans le système ERP (système de gestion en place).	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.2	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.04	(Entité additionnelle sous-traitée) Vous tenez des registres de toutes les entrées, de la transformation et des ventes de produits Fairtrade. Les registres permettent à l'organisme de certification de retracer n'importe quel extrant (produit sortant) Fairtrade jusqu'aux intrants (produits entrants) Fairtrade.	Il n'y a pas de registre ou ils ne sont pas disponibles au moment de l'audit ET/OU il existe des ventes excessives estimées de plus de 5 % OU aucun système ne permet d'effectuer des calculs.	Il y a des registres mais ils sont incomplets ou non entièrement disponibles au moment de l'audit ET/OU il existe des ventes excessives estimées de 1-5 %.	Les registres sont mis à la disposition de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont corrects. Aucune vente excessive sauf erreurs éventuelles estimée à 1 % du ventes.	Les registres sont mis à la disposition de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont corrects. Aucune vente excessive et aucune erreur.	Il existe un système de gestion en place permettant à l'organisme de certification de remonter facilement à l'origine de toute sortie Fairtrade donnée aux entrées Fairtrade, y compris des modifications effectuées, des recettes pertinentes et des rendements. Les registres sont mis à la disposition	0	C

Page338 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								de l'auditeur lors de l'audit. Les registres sont toujours corrects. Aucun mélange de produit et aucune erreur et conformité avec le système d'enregistrement de l'approvisionnement.		

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.3	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.05	(Entité additionnelle sous-traitée) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Vous séparez physiquement les produits Fairtrade des produits non-Fairtrade à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Vous ne mélangez pas les produits Fairtrade avec des produits non-Fairtrade. Les produits Fairtrade sont transportés, entreposés, traités/fabriqués et livrés séparément des produits non-Fairtrade.	Les produits Fairtrade ne sont pas séparés des produits non-Fairtrade. Aucun système pour séparer physiquement les produits certifiés, il arrive que les produits soient mélangés.	Les produits Fairtrade ne sont pas clairement séparés ou partiellement uniquement des produits non-Fairtrade. Il arrive que les produits soient mélangés durant le processus.	Les produits Fairtrade sont séparés des produits non-Fairtrade. Il existe un système en place pour séparer les produits certifiés.	Les produits Fairtrade sont séparés des produits non-Fairtrade et les descriptions Fairtrade « étiquettes sur produit » sont claires et facilement identifiables. Il existe un système en place pour séparer les produits certifiés, aucune erreur ne se produit.	Les produits Fairtrade ne sont pas toujours correctement séparés des produits non-Fairtrade. Les descriptions Fairtrade des « étiquettes sur produit » sont claires et facilement identifiables. Il existe un système de traçabilité physique en place pour remonter à l'origine des produits certifiés sans erreurs.	0	M

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.4	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.06	(Entité additionnelle sous-traitée) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Vous identifiez les produits Fairtrade comme tels à chaque étape (par ex. le stockage, le transport, la transformation, l'emballage, l'étiquetage et la manutention) et dans tous les registres et documents liés par des numéros de lot et/ou d'étiquettes d'identification sur les produits.	Les produits Fairtrade ne sont pas identifiés comme tels à chaque étape, ni dans les registres ou documents. Les documents, les registres et les étiquettes sur produit ne mentionnent aucun terme/numéro de référence pouvant être identifié comme Fairtrade.	Les produits Fairtrade ne sont pas facilement identifiables et les étiquettes d'identification ne sont pas précises/claires. Les étiquettes sur produit sont souvent perdues et certains registres ne peuvent pas être identifiés comme Fairtrade.	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires et comportent les termes « Fairtrade » ou similaires.	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires, correspondent à des numéros d'article et de lot, sont uniques et font clairement référence aux termes « Fairtrade » ou similaires.	Les produits Fairtrade sont identifiables à chaque étape et dans tous les dossiers et documents connexes. Les étiquettes d'identification sont claires, correspondent à des numéros d'article et de lot, sont uniques et font clairement référence aux termes « Fairtrade » ou similaires et au nom et au	0	C

Page 341 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
								FLO-ID du vendeur et de l'acheteur. Il existe un système de gestion en place permettant à tout acheteur commercial (pas uniquement aux contacts FLOCERT) d'identifier et de tracer les produits Fairtrade.		

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.6	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.07	(Entité additionnelle sous-traitée) (Applicable pour tous les produits) (Si vous transformez du jus & pulpe/purée de fruit ou du thé, cette exigence s'applique uniquement si votre opérateur met en œuvre la traçabilité physique) Lors de la livraison des produits Fairtrade, vous identifiez clairement les produits comme Fairtrade (ex. « FLO/Fairtrade » sur l'emballage et la documentation).	Les produits Fairtrade livrés comme Fairtrade ne sont pas identifiés comme « Fairtrade » ou similaire. Les références à Fairtrade sont entièrement manquantes.	Les produits Fairtrade livrés comme Fairtrade ne sont pas toujours correctement identifiés comme « Fairtrade » ou similaire. Les références à Fairtrade sont partiellement manquantes.	Les produits Fairtrade livrés comme Fairtrade sont correctement identifiés comme « Fairtrade » ou similaire.	Les produits Fairtrade livrés comme Fairtrade sont toujours correctement identifiés comme « Fairtrade » ou similaire. Aucune erreur ne se produit.	Les produits Fairtrade livrés comme Fairtrade sont toujours correctement identifiés comme « Fairtrade » ou similaire. Il existe un système en place pour remonter à l'origine des produits vendus sans erreurs.	0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.7	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.08	(Entité additionnelle sous-traitée) Si vous combinez des ingrédients physiquement traçables et physiquement non-traçables dans les produits composés Fairtrade, vous vous assurez que les ingrédients Fairtrade physiquement traçables sont conformes aux exigences de traçabilité physique. Si pour des raisons techniques cela est impossible, l'Opérateur principal a demandé une exception auprès de l'organisme de certification.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement ne sont pas conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception n'a pas été accordée à l'opérateur principal par l'organisme de certification. Aucun système pour séparer, il arrive que les produits soient mélangés.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement ne sont pas entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception n'a pas été accordée au commerçant par l'organisme de certification. Il se peut que les produits soient mélangés durant le processus.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception a été accordée au commerçant par l'organisme de certification et l'entité additionnelle en conserve une copie. Il existe un système en place pour séparer les	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Il existe un système en place pour séparer les produits, aucune erreur ne se produit.	Les ingrédients Fairtrade traçables physiquement sont entièrement conformes aux exigences de traçabilité physique. Une exception a été accordée par l'organisme de certification au commerçant. Le commerçant vise à mettre progressivement un terme à l'exception et à se	0	C

Page 344 de 346 Certifier for

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
						produits, aucune erreur ne se produit.		conformer aux exigences de traçabilité physique concernant lesdits ingrédients. Il existe un système de traçabilité physique en place pour remonter à l'origine des produits sans erreurs.		
Trader 2.1.10	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.09	(Entité additionnelle sous-traitée) (Bilan de masse site unique) (Jus & pulpe/purée de fruit et thé (camellia sinensis)) Vous vous assurez que les intrants Fairtrade sont livrés et traités sur le même site où la production Fairtrade est traitée.	Non		Oui			0	C

NSF Checklist HL 8.1 FR-FR

02 juil. 2025

Référence	S'applique aux:	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de temps	Type de critère
Trader 2.1.11	Multi-propriété, Plantation unique	11.1.0.10	(Entité sous-traitée supplémentaire) (Jus & pulpe/purée de fruit et thé (camellia sinensis)) Vous vous assurez que les intrants Fairtrade sont du même type (par ex. biologique-conventionnel, origine) et de la même qualité que les intrants utilisés pour traiter la production Fairtrade (semblable pour semblable).	Non		Oui			0	C